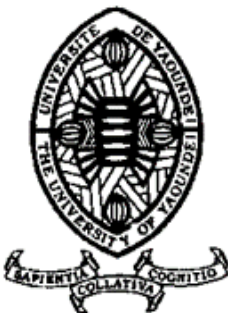


UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

**LES VIOLENCES CONJUGALES AU TCHAD : UNE
ANALYSE DES VULNERABILITES FEMININES
DANS LE CAMP DES REFUGIES DE DAR ES SALAM/
PROVINCE DU LAC**

*Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du diplôme
de Master Professionnel en « Genre et Développement »*

Option : Développement Economique et Technique

Par

Nora DENEHIBE

Licenciée en Sociologie

Sous la direction de

Solange ESSOMBA EBELA

Chargée de cours, Université Yaoundé I



Octobre 2022

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| DÉDICACE..... | ii |
| REMERCIEMENTS | iii |
| LISTE DES TABLEAUX..... | iv |
| LISTE DES FIGURES | v |
| LISTE DES PLANCHES | vi |
| LISTE DES ABREVIATIONS , ACRONYMES ET SIGLES | vii |
| RESUME..... | ix |
| ABSTRACT | x |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| PREMIERE PARTIE : DAR ES SALAM AU CŒUR D'UNE SOCIO ANTHROPOLOGIE | 25 |
| CHAPITRE I : APERÇU SOCIOGRAPHIQUE DE LA LOCALITÉ DE DAR ES SALAM/LA PROVINCE DU LAC..... | 27 |
| CHAPITRE II: LES VIOLENCES CONJUGALES EN CONTEXTE MIGRATOIRE ET LES VULNERABILITES FEMININES AU CAMP DE DAR ES SALAM (TCHAD)..... | 47 |
| DEUXIEME PARTIE : LA VIE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET LEUR PROCESSUS DE VULNERABILISATION DANS CE CAMP. | 64 |
| CHAPITRE III: LES VULNERABILITES DES FEMMES VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES DANS LE CAMP DE REFUGIES DE DAR ES SALAM..... | 66 |
| CHAPITRE IV : LES INCIDENCES DES VULNERABILITES FEMININES DANS LE CAMP DE DAR ES SALAM | 84 |
| CONCLUSION | 95 |
| BIBLIOGRAPHIE | 102 |
| ANNEXES | 111 |
| TABLE DES MATIÈRES | 123 |

A

Ma mère Rahab ADOUMBEYE MAITOL

REMERCIEMENTS

Le présent mémoire ne se serait réalisé sans le soutien de certaines personnes à qui devons notre reconnaissance profonde et sincère.

Nous tenons premièrement à exprimer toute notre gratitude au Docteur Solange Rachel ESSOMBA EBELA, pour son encadrement, ses conseils judicieux, sa disponibilité et son sens d'écoute. Nous ne saurons taire son intérêt particulier pour notre travail Nous avons beaucoup appris d'elle, non seulement l'esprit du travail avec rigueur et respect, mais aussi son humanisme qui nous marquera à jamais.

Nous remercions particulièrement toute l'équipe pédagogique et administrative du Master Professionnel « Genre et Développement » du Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I. Merci d'avoir été formée à vos côtés !

Nous remercions infiniment nos frères et sœurs Djimasngar MADJIDE, Mbaitetro MADJIDE, Bonheur RAMDA, Trésor KODE RAMDA, Anasthasie DENENODJI SADAR Antoinette MBAIKAOUEL, Emelie DENELEMBAYE SADAR, Henriette KEIMBA et Ghislaine NEPIDEMBAYE, pour leur soutien indéfectible, leur attachement sincère et leur assistance multiforme.

A nos amis (es) qui ont contribué à la réalisation de ce travail, particulièrement Camyl ABDOULRAHIM, Aimé GORSOU, Faraida NGANANSOU et Victoria ASSOUMTA.

A notre neveu Gédéon Le Bon sens GOSSADOUM NETONON pour sa contribution à la réalisation de ce document.

A mes tantes RAMADJI ALMBAYE et Berthe TEMADJI pour leurs appuis logistique et financier.

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1: Catégorie professionnelle de personnes ressources enquêtées..... | 19 |
| Tableau 2: profil de l'échantillon femmes en union interrogées..... | 22 |
| Tableau 4: Répartition des enquêtées par tranche d'âge..... | 48 |
| Tableau 5: Cas de violences conjugales rapportés dans les entretiens..... | 53 |
| Tableau 6 : Le profil des ménages par taille de vulnérabilités au camp de Dar es Salam | 61 |
| Tableau 7: les variétés des aliments distribuées aux réfugiées dans le Camp | 80 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure 1: Mouvements des populations liés à la crise Boko Haram. | 32 |
| Figure 2: Répartition des femmes enquêtées selon l'appartenance ethnique | 39 |
| Figure 3: La répartition des femmes interrogées selon la pratique religieuse | 40 |
| Figure 4: Répartition des femmes enquêtées par niveau d'étude | 49 |
| Figure 5: Les déterminants de la violence conjugale au Camp de Dar Es Salam | 60 |
| Figure 6: Les formes de vulnérabilités des réfugiées victimes rapportées | 69 |
| Figure 7: Répartition des enquêtées par moyens de subsistance | 76 |
| Figure 8: Les différentes stratégies de résilience des femmes réfugiées | 79 |

LISTE DES PLANCHES

| | |
|---|----|
| Planche 1: Entretien de groupe avec les hommes en union dans le camp de Dar Es Salam | 20 |
| Planche 2 : Une vue partielle du Camp de réfugiés installées dans la clandestinité | 38 |
| Planche 3 : Une vue arrière du Camp de réfugiés installées dans la légalité | 38 |
| Planche 4: Centre santé du camp de réfugiés | 44 |
| Planche 5 : Ecole primaire du camp des réfugiés | 44 |
| Planche 6: Salle d'isolement de covid 19 | 45 |
| Planche 7 : Point d'eau | 45 |
| Planche 8: Une survivante de la violence conjugale au Camp | 73 |
| Planches 9 et 10: Enfant souffrant de malnutrition aigue | 81 |

LISTE DES ABREVIATION, ACRONYMES ET SIGLES

| | |
|---------------|--|
| ADH | : Association de Défense des Droits de l'Homme |
| APLFT | : Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad |
| CEDEF | : Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes |
| CICR | : Comité International de la Croix - Rouge |
| CNARR | : Commission Nationale pour l'Accueil et la Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés |
| CRT | : Croix Rouge du Tchad |
| DIH | : Droit International Humanitaire |
| DPHR | : Détachement des Protections Humanitaires des Réfugiés |
| ECOSIT | : Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad |
| EDST | : Enquête démographique et de Santé au Tchad |
| FNUAP | : Fonds des Nations Unies pour la Population |
| IDMC | : International Displacement Monitoring Centre |
| IRC | : International Rescue Committee |
| IST | : Infections Sexuellement Transmissibles |
| MASSNF | : Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille |
| OCHA | : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs |
| OMS | : Organisation Mondiale de la Santé |
| ONU | : Organisation des Nations Unies |
| PAM | : Programme Alimentaire Mondial |
| PIDCP | : Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques |
| PIDESC | : Pacte International Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels |
| RCA | : République Centrafricaine |
| RDC | : République Démocratique du Congo |

| | |
|---------------|--|
| SIDA | : Syndrome Immuno Déficience Acquise |
| UNHCR | : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés |
| UNICEF | : United Nations International Children's Emergency Fund |
| VBG | : Violences Basées sur le Genre |
| VC | : Violence Conjugale |
| VCFF | : Violences Contre les Femmes et les Filles |
| VIH | : Virus de l'Immunodéficience Humaine |

RESUME

Cette présente recherche qui a pour titre « *les violences conjugales au Tchad : une analyse des vulnérabilités féminines dans le Camp des réfugiés de Dar Es Salam dans la province du lac* », est le résultat d'un travail de recherche mené au Camp de réfugiés de Dar Es Salam dans la province du Lac au Tchad. Dans ce travail, il est question d'examiner les vulnérabilités des réfugiées à partir de l'expérience conjugale. La question fondamentale à laquelle nous nous essayons de répondre est celle de savoir : comment rendre compte des vulnérabilités des réfugiées suites aux violences conjugales dans ce Camp ? De cette question principale découle, l'hypothèse principale suivante : les réfugiées victimes de violences conjugales sont fragilisées, torturées psychologiquement et physiquement, elles sont vouées à la précarité et à l'exclusion sociale. Le matériau de terrain a été rassemblé à travers l'approche de la triangulation. Nous avons principalement mobilisé l'observation directe, les documents, les entretiens et le questionnaire. Les données ainsi collectées ont été traitées par catégories. Les différents questionnaires ont été dépouillés, codifiés et les variables classées selon leur importance numérique. Pour ce qui est des guides entretiens, ils ont été interprétés à partir d'une grille d'analyse thématique. Le cadre théorique notamment, le féminisme radical, la théorie de la représentation sociale et l'ethnométhologie de H. Garfinkel, ont servi à l'analyse de ce travail.

Les résultats de la présente recherche montrent que la réfugiée, survivante de la violence conjugale est engrenée dans un cycle continu de vulnérabilités la conduisant même au processus d'exclusion sociale.

Mots clés : violences conjugales- vulnérabilités féminines-refugiés.

ABSTRACT

This present research entitled "*Domestic violence in Chad: Analysis of female vulnerabilities in the Dar Es Salam refugee camp in the lake province*" is the result of research carried out at the Dar Es Salam refugee camp in the province lake in Chad. This work, is about examining the vulnerabilities of refugees from their marital experience. The fundamental question to which we are trying to answer is that of knowing: how to account for the vulnerabilities of refugees following domestic violence in this Camp? From this main question arises the following main hypothesis: refugee victims of domestic violence are weakened, tortured psychologically and physically, they are doomed to precariousness and social exclusion. The research material was gathered through the triangulation approach. We mainly used direct observation, documents, interviews and the questionnaire. The data thus collected was processed by category. The various questionnaires were analyzed, codified and the variables classified according to their numerical importance. As for the interview guides, they were interpreted using a thematic analysis grid. The theoretical framework in particular, radical feminism, the theory of social representation and the ethnomethodology of H. Garfinkel, were used for the analysis of this work.

The results of the present research show that the survivors of the refugee camps from domestic violence are engaged in a continuous cycle of vulnerabilities leading even to the process of social exclusion.

Keywords: domestic violence - female vulnerabilities - refugees.

INTRODUCTION

I. LA JUSTIFICATION DU THEME

Toute œuvre scientifique a pour point de départ une sensation personnelle ; cette sensation focalise l'esprit de l'individu sur un domaine précis de la réalité et l'amène à s'interroger ou à porter un regard critique sur un phénomène social. De manière précise, le thème de notre réflexion porte sur « *les violences conjugales au Tchad : analyse des vulnérabilités féminines dans le camp des réfugiés de Dar-Es-Salam* ». Deux principales raisons justifient le choix de notre étude à savoir, les faits et les documents exploités.

1. Les faits

Le présent travail est né d'un constat fait sur le terrain alors que nous avons participé à une enquête organisée par l'United Nations Funds For Population (UNFPA) en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique en 2017, dans la province du lac au Tchad. L'objectif visé par cette étude était de collecter un bon nombre d'informations sur l'espace de naissance auprès des ménages, des personnes déplacées et retournées dans leurs villages respectifs. Au sortir de ce travail, il en est ressorti que, la majorité des femmes rencontrées, justifiaient leur multiple geste comme le résultat du phénomène de « *violence sexuelle* ». Outre, cette révélation, nous sommes également partie d'une expérience personnelle où notre enfance traumatisée par des multiples conflits conjugaux aussi bien au sein de notre famille hôte que celle d'origine : « *femme battue, tuée, marginalisée par son époux* », nous a laissé sensible à ce phénomène.

2. Les documents

Une autre source de motivation du choix de cette étude porte sur la nature des documents exploités. En réalité, les travaux antérieurs que nous avons consultés (Mathieu (2007) ; Mimche and Tanang (2013); Sinclair (1985); Mayneri (2018) ; Niang and Faye (2014)), nous renseignent sur les généralités axées sur la thématique des violences basées sur le genre (VBG) dans le Camp des réfugiés. Au regard de ces analyses qui font l'état de l'approche genre et violences faites aux femmes et aux filles, il existe un domaine spécifique qui demeure encore très peu exploré notamment, la question des violences conjugales. Nous allons davantage, nous intéressées dans le cadre de ces travaux, aux violences conjugales comme facteurs de production ou sources des vulnérabilités féminines multiformes.

II. LE PROBLEME DE RECHERCHE

Le discours sur l'infériorisation de la femme la prédisposait même déjà à une sorte de domination masculine qui la projetait dans le champ des vulnérabilités. En d'autres termes, la vulnérabilité de la femme suite à violence conjugale est malheureusement un fait qui ne date pas d'aujourd'hui. Reléguée à l'arrière-plan par les traditions et les coutumes en faisant valoir la supériorité ou les ambitions démesurées de l'homme, la femme était réduite de ses forces et ses capacités d'agir. De ce fait, dans presque tous les contextes marqués par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence humanitaire, les travaux sur les violences conjugales révèlent une aggravation de la vulnérabilité des femmes déjà fragilisées par la crise. Cette situation influence sa personnalité et paralyse ses facultés productives, facultés pourtant nécessaires pour son développement personnel et celui de sa société en général (Eyraud & Saget, 2005).

S'il est établi par le féminisme radical que la violence conjugale est un processus par lequel l'homme utilise la force ou la contrainte pour promouvoir des relations hiérarchisées, de domination et de contrôle de la femme en la soumettant dans un état de dépendance, la présente recherche au-delà de cette tendance à hiérarchiser les rapports au sein des couples, s'intéresse aux vulnérabilités multiples qu'engendre la violence dans le contexte de la conjugalité à partir de l'expérience de la réfugiée de Dar Es Salam. En d'autres termes, comment comprendre et expliquer que les violences subies par la réfugiée en couple au Camp de Dar Es Salam participent de son processus de vulnérabilisation ?

III. LA PROBLEMATIQUE

Selon Elias (1991:36) , « *l'homme n'est jamais un commencement. Tout homme est un héritier* ». Fort de ce propos, il va s'en dire que le terrain sur lequel nous nous engageons n'est pas vierge. Tout sujet de recherche n'étant pas nouveau, nous avons procédé par une revue documentaire sur l'état des connaissances existant sur les violences conjugales et les vulnérabilités et plus spécifiquement sur celles vécues par les femmes en situation de conjugalité.

Chatel et Roy (2008), présentent la vulnérabilité comme un concept complexe pluridimensionnel et « *valise* ». Ce qui revient à dire qu'une vulnérabilité d'ordre social peut entraîner une vulnérabilité d'ordre économique. De nombreuses analyses abondent dans la même posture épistémologique. C'est le cas de Caravecchia (2020), qui présente les

vulnérabilités féminines comme un concept pluriel. Selon elle, quand vient le temps de penser à la question des vulnérabilités féminines, il est primordial de faire un constat (2020) : « *il ne faut pas la penser en terme singulier mais plutôt au pluriel* ».

Il en est de même pour Paugam et Schnapper (1991) ; Castel (1994) ; Clavel (1998) ; Racine (2007), qui présentent la vulnérabilité comme une étape du processus d'exclusion sociale. Vue sous cet angle, la vulnérabilité participe aux mécanismes de détérioration de la qualité de vie. Elle conduit davantage à la paupérisation ou à la précarité.

Pour ce qui est des analyses de Richard et Paillet (2014), la vulnérabilité est une notion forte étendue. Les auteurs exposent les multiples facettes de la vulnérabilité notamment, celle du corps humain malade ou vieillissant, des mineurs et majeurs protégés, des victimes d'infractions, des salariés, des consommateurs, à celle des personnes en situation de faiblesse économique. Le concept englobe les personnes les plus faibles ou les plus exposées. Dans tous ces domaines, le droit intervient pour prévenir, éviter ou amoindrir les risques, protéger, réparer, au moins sous forme d'indemnisation, et sanctionner.

Par contre, les travaux menés par P. Janin et *al.* (2008), ne s'attardent pas sur la notion de vulnérabilité en tant que processus pluridimensionnel mais plutôt sur la vulnérabilité des femmes en termes d'accès aux ressources et de leur capacité d'action. Pour lui, les femmes sont vulnérables parce qu'elles ont difficilement accès aux ressources et leurs moyens d'actions sont conséquemment limités. Cette forme de vulnérabilité féminine émane du statut de la femme dans la société africaine et particulièrement en zone rurale où elle est victime de nombreux préjugés socio- culturels. Du fait de leur faible accès aux ressources, la vulnérabilité des femmes s'apparente à leur processus d'exclusion et de marginalisation. L'auteur rappelle par ailleurs que, la vulnérabilité des femmes est un processus complexe, polymorphe et évolutif, qui doit être abordé au regard des contextes socio-historique et géographique, ainsi qu'en considérant les différentes échelles d'analyse telles que la communauté, la famille et l'individu. En effet, la vulnérabilité n'est donc pas réductible à des caractéristiques individuelles ; elle renvoie aussi à des situations qui ne sont pas figées et qui en font un phénomène qui se construit, mais peut aussi se réduire dans le temps, (Bidou et Droy; 2013).

Bornand (2015), dans ses réflexions sur les vulnérabilités conjugales, montre comment la réponse à une vulnérabilité propre à la dimension virilocale du mariage contraint l'épouse à partager le cadre de vie immédiat avec la famille de son époux. Expérience qui suscite de nombreux conflits inter familiaux. Parmi lesquels la possibilité de la « fuite » de l'épouse mécontente, notamment lorsqu'elle est victime de maltraitance. Conscientes de leurs situations,

ces formes de maltraitances sont dénoncées dans les cantiques féminins qui rappellent aux unes et aux autres leurs droits et les conditions de ce départ

M. Richard (2019), dans le cadre de ses travaux de maîtrise, examine le phénomène de migra devise comme principal facteur de la vulnérabilité des femmes. Partant des expériences personnelles des réfugiées de nationalité canadienne en Syrie, l'auteur advient à démontrer que celles-ci ont la responsabilité de soutenir financièrement leurs familles restées au pays. Et c'est cet appui qui, d'après les instances de gouvernance des migrations forcées qui les prédispose à la vulnérabilité.

M. Kébé et Y.Charbit (2007), s'investissent sur la question du genre et la vulnérabilité au Sénégal notamment sur les femmes de ménage. Pour eux, le profil de ces femmes repose sur les variables telles : l'analphabétisme, le faible niveau d'insertion sur le marché du travail, le faible niveau d'instruction, le poids important de la taille du ménage ainsi que l'absence d'un actif à l'intérieur du ménage, les revenus faibles et insuffisants, etc. A partir de cet ensemble de variables, le portrait ainsi dressé de la femme sénégalaise chef de ménage la prédestine à la précarité et donc à la vulnérabilité.

Selon les analyses de Roy et *al.* (2012), la construction de la vulnérabilité repose sur trois facteurs issus de la famille à savoir : l'appartenance à l'ancrage familial, le degré d'organisation ou de désorganisation de la cellule familiale et l'affection procurée à l'individu. Dans le premier cas, l'appartenance au groupe familial réfère aux capacités d'assurer les conditions favorables au développement de l'enfant (alimentation, habiletés, sécurité, respect, etc.). À la manière du réseau social qui fournit support et ressources à l'individu, la famille assure traditionnellement les fonctions de protection et de transmission des capitaux culturels à l'enfant, jonchant ainsi la voie développementale de l'individu vers son autonomie future. Ils ressortent dans l'organisation familiale, les risques de toxicomanie, de violence et de problème de santé mentale présents au sein de la famille qui peuvent tous nuire au développement de l'individu. Ces carences potentielles affectent à la fois le développement physique et intellectuel de l'individu, où celui-ci est non seulement exposé à de tels comportements, mais en subit également les contrecoups tels négligence ou abus. Ce qui constitue ou tout au mieux, ouvre la voie sur le champ des vulnérabilités

Quant à S. M. Okin (1989 :138), fait un compte rendu sur le cycle de vulnérabilité de la femme à partir de son expérience conjugale. En réalité, la femme confinée dans la sphère domestique a pour rôle d'éduquer et d'élever sa progéniture. Ce qui conséquemment contribue à la construction du marché du travail en désavantageant la femme, et donne lieu aux de rapports

de force inégale au sein de la famille. La maternité et l'écrasante responsabilité perçue vis-à-vis des enfants ferment parfois l'option du départ, mais aussi désavantagent les femmes dans les négociations au sein du foyer.

R. Caron et D. Damant. (2014), s'intéressent à l'expérience des palestiniennes exilées et réfugiées dans le camp Bourj El Barajneh au Liban. Dans ce Camp, les femmes et leurs familles vivent dans un environnement insalubre, instable et non sécurisé. Autrement dit, les conditions de vie dans ce Camp se caractérisent par leur pauvreté.

S. Castro Zavala (2013), montre dans ses écrits que l'immigration peut entrainer autres déclencher ou augmenter la vulnérabilité des femmes à la violence conjugale. Il met l'accent sur la manière dont les politiques d'immigration interagissent avec d'autres formes d'oppression dans la vie des femmes immigrantes et donc participent à cette vulnérabilisation. Par ailleurs, l'auteur explique comment des facteurs comme le statut d'immigration, le genre, la classe sociale ou la race placent les femmes, notamment immigrantes, dans une position sociale qui les vulnérabilise davantage à la violence conjugale.

Dans le Rapport mondial sur la violence et la santé (2013), il ressort des 48 enquêtes réalisées dans le monde que de 10% à 69% des femmes déclarent avoir été agressées physiquement par un partenaire intime de sexe masculin à un moment de leur vie. Sur 613 Japonaises qui avaient été victimes de violence une fois, 57% avaient subi les trois types de violence, à savoir physique, psychologique et sexuelle. Moins de 10% de ces femmes n'avaient subi que des violences physiques (Krug, 2002). Nombreux sont les pays où la violence conjugale prend chaque jour de l'ampleur. Que ce soit en Europe, en Afrique, en Amérique ou en Asie, plusieurs femmes font face à des attitudes masculines qui portent atteinte à leurs capacités physiques ou mentales. C'est ce qui incite d'ailleurs Amnesty International (2004), à présenter la violence faite aux femmes comme un scandale planétaire.

Selon l'UNHCR (2015 :1),

La problématique de la violence conjugale est la manifestation négative d'un déséquilibre de pouvoir entre éléments d'une société. La solution (éducation publique, accès rapide à la justice et aux soins de santé d'urgence, la réinsertion et la réhabilitation sociale des victimes et des auteurs) est complexe et elle recèle le devoir de protection sociale des membres les plus vulnérables par la société elle-même.

Dans un premier temps, les violences sont souvent verbales et psychologiques. Les femmes sont alors fragilisées psychologiquement. Il leur sera donc plus difficile de s'en remettre. La violence conjugale, quelle que soit sa forme, présente des constantes, elle est un

moyen utilisé par l'un des deux partenaires. Dans notre étude le cas analysé est celui de l'homme contre la femme pour s'imposer systématiquement dans le couple. L'amélioration de la condition sociale des femmes a permis de mettre en évidence le caractère inacceptable des violences conjugales, car ce que nous condamnons aujourd'hui comme un délit (spécialement dans les pays occidentaux) était autrefois un droit, communément admis. La violence entre partenaires intimes contribue à maintenir les femmes en situation de soumission (ONU, 2011). Poursuivre les engagements d'arriver à sa « *tolérance zéro* », exige de réitérer le besoin de traiter sa complexité historique, sociale, économique et politique du lieu physique où elle se produit, selon l'OMS (2002). Il reconnaît, par ailleurs, l'importance d'analyser le rapport de pouvoir au sein des interactions violentes, sans toutefois le définir. Il affirme aussi la nécessité d'agir avec des principes de promotion de non-violence et de prévention primaire, ce qui constitue, selon nous, un défi sociétal afin de briser sa transmission.

Chamberland (2003:90), a aussi ressorti deux types de déterminants de la violence à savoir, l'influence culturelle et normative des sociétés. Selon elle, « *l'univers des valeurs, des normes et des pratiques collectives influence la manière dont les personnes interprètent et agissent dans des situations interpersonnelles* ». L'influence culturelle pourrait ainsi s'expliquer par : les croyances, les pratiques de violence dans les systèmes sociaux, la domination de l'homme sur la femme, l'ethnie, la race, la religion, bref, par toutes les représentations qui pourraient influencer l'égalité entre l'homme et la femme. En somme, d'après ses propos, nos cultures sont traversées par des systèmes de croyances plus ou moins hégémoniques qui sont fortement influencés par la manière dont le pouvoir et les ressources sont distribués entre les différents groupes sociaux. L'auteure s'est également intéressée aux inégalités des pouvoirs entre l'homme et la femme. Selon elle, ces inégalités de pouvoir qui peuvent se résumer en un seul mot à savoir le patriarcat seraient le cadre explicatif le plus plausible où le rôle de l'homme est de montrer sa supériorité émotionnelle et physique face à la femme. D'aucuns considèrent qu'une des principales causes de cette violence serait plutôt liée à son sexe. En effet, considérée comme un « *sexe faible* », la femme n'a ni autorité voire ni pouvoir aux yeux de certains hommes.

Golden et Frank (1994), considèrent que les thérapies familiales ou de couple sont inefficaces dans les situations de violence conjugale. D'une part, l'homme violent ne peut être un élément opérant de la cellule familiale tant qu'il maltraite sa femme ou ses enfants. D'autre part, la victime de violence n'est aucunement responsable des comportements de son partenaire et n'a pas le pouvoir de les changer.

Selon Jones et Schechter (1982), l'effet des thérapies familiales ou de couple peut même se révéler négatif pour les femmes violentées, car ces thérapies risquent de rendre les femmes responsables de l'échec du couple ou de la famille et de les culpabiliser si elles tentent de se sortir de la situation de violence. En d'autres termes, les psychothérapies individuelles auprès des femmes violentées peuvent aussi comporter certains dangers si elles laissent entendre aux femmes que leurs difficultés relèvent d'un problème individuel ou intrapsychique plutôt que d'identifier que l'homme violent est responsable de ses comportements.

Rinfret-Raynor et al. (1992), ont réalisé une étude sur l'efficacité de l'intervention auprès des femmes violentées. Ces chercheuses ont identifié cinq conditions de base à l'efficacité de l'intervention : intervention centrée sur la femme plutôt que sur le couple ou la famille, accent placé sur la restauration de l'estime de soi, importance de l'aide concrète, travail sur les émotions liées à la violence et analyse féministe de la problématique. Cependant, pour réaliser une intervention efficace auprès des femmes violentées, il faut d'abord que la situation de violence conjugale soit reconnue.

N. Heyzer (2001), tout en se basant sur le rapport annuel du Développement Humain du Programme des Nations Unies a affirmé que :

Dans aucune société, les femmes ne sont en sécurité et ne sont traitées sur un même pied d'égalité avec les hommes. L'insécurité obscurcit leur vie individuellement du berceau au tombeau [...] de l'enfance à l'âge adulte, elles sont maltraitées à cause de leur sexe, UNIFEM (2001 : 25 -26).

Vu l'intérêt que nous portons à la violence conjugale faite aux femmes d'origine africaine, nous avons jugé utile d'évoquer en quelques lignes la place que le continent africain donne à ce type de violence. L'inégalité de pouvoir entre l'homme et la femme reste encore d'actualité dans bon nombre de pays africains. Cette « injustice » qui touche plusieurs femmes est à l'origine de divers problèmes qui pourraient leur porter atteinte sous divers aspects. La violence faite à l'encontre des femmes est un phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur dans ce continent puisque les violences basées sur le sexe féminin marquent le quotidien de certaines femmes.

P. Romito (2011), dans ses travaux examine la violence sous l'angle de la post séparation des conjoints. Elle démontre que la séparation des conjoints dans une union est lourde de conséquences tant au niveau des enfants que sur les survivantes elles-mêmes. En réalité, les femmes et les enfants en situation de post séparation se retrouvent parfois démunis

et sans aucun appui. Cependant, il est important de relever que cette forme de violence reste en grande partie occultée où passe inaperçue dans la société.

Au Tchad par exemple comme dans plusieurs pays africains, la violence à l'égard de la femme découle essentiellement du statut inférieur accordé à la femme dans le foyer. Toutes les formes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles exercées dans les foyers sont liées aux prérogatives, au pouvoir et à l'autorité que détiennent les hommes. Elles sont encouragées par l'ignorance, par les normes religieuses et culturelles, l'absence de moyens éducatifs et financiers (BA, 2020). Que ce soit au Tchad où dans tout autre pays africain, le mariage est souvent considéré par la plupart des femmes comme un facteur de valorisation, une forme de sécurité sociale. Voulant ainsi préserver son ménage, la femme est prête à subir des humiliations de la part de son conjoint.

En outre, les théories élaborées par l'école féministe radicale sur la question de la violence conjugale mentionnent que le modèle de société patriarcale, en assignant aux hommes et aux femmes des fonctions et des positions sociales inégalitaires, a engendré une violence spécifique à l'encontre des femmes. Cependant, dans les pays occidentaux, ce système social est en régression.

On est passé d'un régime de domination masculine soutenant l'infériorisation naturelle des femmes à un régime de complémentarité. La période récente est une phase de transition ; réalisée au plan juridique, l'égalité l'est moins dans la pratique et les mentalités. Les femmes ont acquis une relative autonomie par rapport à la procréation et sur le plan économique grâce à leur présence sur le marché du travail et à leur élévation de leur niveau d'études... Toutefois, le système de valeurs et de représentations qui confortait la virilité des uns et la féminité des autres n'ont pas totalement disparu, et ce modèle favorise l'émergence de comportements, voire de violences, sexistes. (Jaspard, 2005:86).

Par ailleurs, les inégalités sociales, structurelles, les normes et attitudes, les transitions d'un état à un autre engendrent des tensions. Les violences prennent des formes spécifiques selon le contexte dans lequel les femmes vivent ou ont évolué. Les inégalités sociales, culturelles, le cadre de vie, l'environnement engendrent divers modes d'expression des violences et une variabilité du seuil et de la nature des actes tolérés ou dénoncés. La nature et la perception des violences sont liées à des éléments culturels qui, au-delà des rapports sociaux de sexe ou de classe, renvoient à des normes intégrées par les individus, telles que le rapport à la parole, au corps, à la sexualité. D'une façon générale, les actes violents sont d'autant plus stigmatisant dans le groupe d'appartenance. Ils sont alors plus cachés, leur révélation risquant

de rejeter l'opprobre sur la victime, tenue pour responsable de déclencher la violence de l'autre ou soupçonnée d'être consentante. Le fait que, dans une relation quotidienne, l'interaction entre les partenaires puisse prendre des formes agressives, en cas de profond désaccord par exemple. A cet effet, Les mécanismes de violences conjugales reposent en grande partie sur des conduites contrôlantes et humiliantes ou des comportements indiquant une attitude de contrôle, de domination, de dévalorisation. Ces violences psychologiques manifestent une continuelle surveillance : contrôler, critiquer, dénigrer, imposer des comportements, des façons de s'habiller, tout est censure, tout est négation de l'altérité. Le processus de violence peut se manifester par l'intimidation, l'humiliation, la menace, afin de maintenir l'autre dans la peur, peur qui peut se muer en terreur lorsque s'y ajoutent des brutalités physiques et sexuelles. Si l'intention est toujours la domination de l'autre, les manifestations prennent des formes différentes jusqu'à des degrés de gravité extrêmes. Bien distinctes des situations conflictuelles et interactives de violences au sein du couple, les situations de violences conjugales se déroulent selon un mécanisme de domination de l'autre qui se manifeste dans des comportements, des actes, voire des scénarios immuables.

Pour (Fayner, 2006) , la violence à l'égard des femmes a longtemps été considérée comme quelque chose de normal, cette dernière n'étant pas considérée comme l'égale de l'homme mais plutôt comme un être subordonné et, devant se soumettre aux différentes prescriptions de ce dernier. Cet état de fait a conféré à l'homme des sentiments de puissance envers sa compagne. Lorsqu'un homme se montrait violent envers son épouse, la société trouvait cela normal puisque, l'homme avait toute l'autorité sur sa conjointe. La violence à l'égard des femmes est demeurée longtemps un sujet non exploré, voire caché ou tabou. Même s'il est certain que l'affirmation et la mise en place de mécanismes visant à protéger les droits de la personne humaine ont servi de bases pour lancer la lutte contre la violence, force est de constater que la violence à l'égard des femmes, contrairement à d'autres dimensions de l'inégalité entre les sexes, n'est devenue visible en Europe qu'à partir des années 1970-1980.

Selon les informations d'un échantillon d'expertes lors d'une conférence à l'Institut Français de N'Djaména /Tchad 2017, sur le thème la violence conjugale illustration des relations de pouvoir inégales. La violence domestique ou conjugale est le type les plus fréquemment signalé au niveau local, les déplacés internes et les réfugiés du Tchad (Global Protection Cluster, 2012). Plus de 71% des femmes non célibataires citent des actes de violences physiques. La violence au sein de couple est un processus évolutif au cours duquel un partenaire, le plus souvent l'homme exerce dans le cadre d'une relation privilégiée, une emprise qui s'exprime par agression physique, psychique ou sexuelles sur l'autre partenaire. Présente

dans toutes les sociétés, la violence contre les femmes reste l'une des atteintes aux droits humains les plus graves et les plus répandues de nos jours. C'est un phénomène qui est universel. La violence envers les femmes existe dans tous les pays, sous toutes les latitudes, dans toutes les communautés, dans toutes les villes et dans tous les villages. La violence subie par les femmes est rarement un but en soi, mais elle est pratiquée avec l'objectif de démontrer la puissance masculine sur la femme et de replacer celle-ci dans son rôle social traditionnel. Cet objectif est malheureusement souvent atteint. La violence conjugale, en particulier celle causée par le mari et les membres de la belle-famille, peut avoir de multiples conséquences sur les femmes. Elle limite la liberté des victimes et les empêche ainsi de jouer un rôle actif dans la société. Beaucoup de femmes éprouvent des difficultés à sortir de ce cercle vicieux fait de violence et de discrimination. Et ses conséquences économiques peuvent être considérables. Ainsi, chaque culture possède une façon caractéristique de définir les rôles de chacun des deux sexes. Les femmes sont presque toujours cantonnées, dans des rôles secondaires par rapport à ceux des hommes.

Au Tchad, la violence basée sur le genre est récurrente, y compris pour les femmes et les filles et se rencontre dans toutes les sphères de la vie. Ces violences sont souvent domestiques (physiques et morales, sexuelles, socioculturelles, des pratiques néfastes et traditionnelles sans oublier les violences économiques). Un certain nombre d'études ont révélé que les violences à l'égard des femmes ne sont pas un phénomène nouveau mais ont toujours existé sans qu'on en parle de manière spécifique. Les violences au sein de couple, dans le pays relèvent des us et coutumes et sont tolérées par bon nombre de personnes. Les résultats des Enquêtes Démographiques de la Santé, ont révélé que la plupart de femmes interrogées ont connu les diverses formes de violences (EDST II, 2011). On observe une persistance des violences conjugales avec, par exemple, un taux national de maltraitances physiques se situant entre 45% et 95% pour les populations réfugiées et déplacées habitant les zones de conflits. Dans les régions musulmanes comme le Salamat et le Sila, les violences dans le couple concernent la quasi-totalité des femmes (95%). Les pratiques telles que le lévirat et le sororat, ainsi que les cas de meurtre, d'assassinat et surtout d'abandon de famille sont souvent enregistrées (Agence Française de Développement, rapport, 2013).

Dans la lutte contre ce phénomène, l'Etat du Tchad a ratifié tous les instruments de protection de la femme et nos institutions accordent beaucoup de place pour la promotion du genre. L'article 7 de la constitution Tchadienne en son alinéa 4 déclare « *Tous les êtres sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux devant la loi.* ». La quinzaine de la femme célébrée chaque année est un moment fort, pour rappeler ce principe, sensibiliser

davantage les femmes et pour faire un plaidoyer envers l'Etat pour une meilleure prise en compte des femmes, dans le discours et dans la pratique. Malgré tous ces efforts, cette couche qui représente 52 % de la population continue, de subir des violations de leurs droits liés à leur statut de la femme. La violence au sein du couple en constitue un des plus graves.

Eu égard de ces données chiffrées, que nous venons de mettre en évidence sont loin d'être suffisants pour montrer la véritable ampleur de ce phénomène mais permettent néanmoins d'avoir une certaine idée du nombre de femmes victimes de violence conjugale au Tchad, et aussi dans quelques pays du monde.

Au regard ces précédentes analyses, la posture est de notre dans le cadre de cette réflexion d'examiner les vulnérabilités féminines dérivées de l'expérience conjugale. Autrement dit quelles sont les formes de précarité, de traumatismes, de fragilisation, des réfugiées en situation de la violence conjugale. En d'autres termes quelles sont les formes de précarités, de traumatismes, de marginalisation vécues par ces réfugiées à l'intérieur leurs ménages ? Il s'agit d'examiner les violences conjugales comme mode d'expression des vulnérabilités multiformes dans le Camp des réfugiés de Dar Es Salam.

IV. LES QUESTIONS DE RECHERCHE

Notre travail tourne autour d'une question centrale et quatre questions secondaires.

1. La question principale

Comment rendre compte des vulnérabilités réfugiées suites aux violences perpétrées par leurs conjoints dans le camp de Dar Es Salam ? Cette question principale est éclatée en quatre questions secondaires.

2. Les questions secondaires :

QS1 : Quelles sont les facteurs explicatifs de la masculinisation des violences au sein de couples réfugiés ?

QS2 : Quelles sont les formes et les manifestations des vulnérabilités des réfugiées survivantes des violences conjugales au Camp de Dar Es Salam ?

QS3: Quelles sont les stratégies de survie mises en place par ces réfugiées survivantes de la violence conjugale?

QS4 : Quelles sont les incidences des vulnérabilités féminines à l'intérieur de ce Camp?

V. LES HYPOTHESES DE RECHERCHE

Nous avons énoncé une hypothèse principale et quatre hypothèses secondaires.

1. Hypothèse principale

Les réfugiées survivantes des violences conjugales sont fragilisées, traumatisées, torturées psychologiquement et physiquement et sont vouées à la précarité et à l'exclusion sociale.

2. Hypothèses secondaires

HS1 : les facteurs explicatifs de la masculinisation des actes de violences au sein des couples sont : le désir pour l'homme d'asseoir son autorité, son incapacité à couvrir les besoins les plus élémentaires du ménage, la consommation de l'alcool et de drogue.

HS2 : l'atteinte à l'intégrité physique à travers les coups et les blessures, les traumatismes psychiques et la pauvreté des ménages constituent les formes et manifestations des vulnérabilités des femmes en contexte de conjugalité.

HS3 : le développement du petit commerce, l'expansion des exploitations agricoles, la prostitution sont les stratégies de survies initiées par les femmes réfugiées.

HS4 : les effets induits par les vulnérabilités féminines vécues par les réfugiées de Dar Es Salam sont : le décrochage scolaire des enfants, le mariage précoce, la prostitution, la délinquance, la dislocation de la famille, les limites de l'autonomisation des réfugiées dans le changement de leur rôle au sein ménages etc.

VI. LES OBJECTIFS DE RECHERCHE

Les objectifs de notre travail, se déclinent en un objectif général et quatre objectifs spécifiques qui vont guider notre analyse tout au long de notre recherche.

1. L'objectif général

Le principal objectif vise à déterminer les vulnérabilités des réfugiées victimes de violence conjugale dans le Camp de Dar Es Salam.

2. Les objectifs spécifiques

Quatre sous points peuvent permettre de mieux appréhender la démarche que nous entendons utiliser.

OS1 : Identifier les principaux facteurs explicatifs de masculinisation des violences conjugales au sein des couples réfugiés ;

OS2 : Examiner les formes et manifestations des vulnérabilités féminines produites par les effets des violences au sein leurs foyers conjugaux dans camp de réfugiés Dar Es Salam;

OS3 : Examiner les stratégies de survie mises en place par les réfugiées survivantes des violences conjugales.

OS4 : Analyser les incidences de la vulnérabilité féminine dans le camp des réfugiés de Dar Es Salam.

VII. LA METHODOLOGIE

D'après V. Nga Ndongo (2003 : 89), « *la méthodologie est un outil pour l'observation des dynamiques à l'œuvre dans la société (...). En effet, sans un outil, la sociologie sombrerait bien vite dans une sorte de fantasmagorie ou de discours militant, vide de sens et de puissance* ». Il nous échoit dans cette section de présenter les grilles théoriques d'analyse ainsi que les outils de collecte de données mobilisés pour rassembler les informations de terrain.

1. Le cadre théorique d'analyse

Le but du cadre théorique consiste donc à décrire les composantes principales d'une théorie, autrement dit, inclure uniquement les aspects de la théorie qui sont pertinents à notre thème de recherche. Dans l'optique de rendre compte des violences conjugales comme les facteurs de production des vulnérabilités féminines dans le Camp des réfugiés de Dar Es Salam, nous avons utilisé les grilles théoriques notamment, le féminisme radical, la théorie de représentations sociales et l'ethnométhodologie de Garfinkel. H

a. Le féminisme radical

Le féminisme radical est un courant de pensée qui se développe dans la seconde moitié du XIXème siècle avec des auteurs tels que Queer, M. Wittig, J. Butler et C. De Pisan. Cette théorie postule que les femmes demeurent sous l'oppression ou sous la domination des hommes aussi bien dans la sphère publique que privée. Elle accorde du primat aux femmes, leurs vécus

quotidiens, leurs perceptions ou représentations. L'objectif principal du féminisme radical est de mettre en avant la condition des femmes, puisqu'il vise à : « *valoriser le sujet, le soi, c'est-à-dire l'individu devant être affranchi d'un maximum de contraintes et doté d'une capacité de liberté, de contrôle de son environnement, d'autodétermination et de la responsabilité morale de ses comportements* », Chamberland (2003: 90).

Cette théorie que nous convoquons nous semble particulièrement fructueuse dans le cadre de ces travaux parce qu'elle nous permet de comprendre que la condition des femmes réfugiées de Dar Es Salam à l'Ouest du Tchad. En réalité, le vécu de la réfugiée de ce camp l'entraîne dans un cycle de vulnérabilité non sans pareil. Au-delà de sa position sociale et de son statut matrimonial, ses conditions de vie ne sont pas favorables à son épanouissement. Elles contribuent davantage à son avilissement

b. Les représentations sociales de Serge Moscovici

Ce courant de pensée émerge au cours des années 60, à la suite des travaux des auteurs tels que Freud, Piaget et Durkheim. En effet, les représentations sociales sont un ensemble d'opinions, de valeurs et de croyances sur un objet particulier. D'après D. Jodelet (1989 :188), « *une représentation sociale est donc toujours représentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet)* ». Ce qui revient à dire la représentation sociale reflète ou exprime toujours une connaissance, une opinion. Cependant, Moscovici (1984 :939), l'appréhende comme :

Une manière d'interpréter le monde et de penser notre réalité quotidienne, une forme de connaissance sociale que la personne se construit plus ou moins consciemment à partir de ce qu'elle est, de ce qu'elle a été et de ce qu'elle projette et qui guide son comportement. Et corrélativement (la RS est) l'activité mentale déployée par les individus et les groupes pour fixer leurs positions par rapport à des situations, événements, objets et communications qui les concernent.

Il s'agit ici de comprendre les représentations sociales comme un ensemble de connaissances relevant du sens commun qui oriente le comportement de l'individu en société. Dans cette analyse, la représentation sociale renvoie à un ensemble de savoirs communs à un groupe social.

La théorie de la représentation sociale est d'un grand apport dans ce travail en ce sens qu'elle nous permet de comprendre que les opinions développées au sujet des femmes ont pour point de référence la culture. Etant donné que notre analyse repose sur des communautés patriarcales ou l'homme à de l'ascendance sur la femme, la nature même de cette dernière la prédestine aux vulnérabilités. En d'autres termes, la représentation sociale permet de montrer

que les vulnérabilités des femmes victimes de la violence conjugale sont socialement régulées par les idéologies patriarcales. Elles s'inscrivent, en effet, dans un ensemble de rapports sociaux symboliques entre le genre qui se caractérise par le pouvoir et la domination sociale. La violence conjugale n'est pas une institution, c'est une pratique sociale légitimée par la culture.

c. L'ethnométhologie de H. Garfinkel

L'ethnométhologie est un modèle d'approche théorique de la sociologie qui émerge aux États-Unis au cours de la décennie 60 avec H. Garfinkel. Il s'agit d'un procédé méthodologique qui étudie les méthodes que les individus utilisent pour comprendre et produire l'ordre social dans lequel ils vivent. Elle se conçoit généralement comme une alternative aux approches sociologiques traditionnelles. Dans sa forme la plus radicale, elle pose un défi aux sciences sociales dans leur ensemble. D'autre part, ses premières recherches ont permis de développer l'analyse des catégorisations et l'analyse conversationnelle, qui ont constitué des innovations méthodologiques importantes pour ressaisir les rapports entre le discours et l'activité dans le cadre des interactions sociales. Pour Garfinkel et Ganor (2008:2-10), la démarche ethno méthodologique est,

Orientée vers la tâche d'apprendre de quelle façon les activités ordinaires réelles des membres consistent en des méthodes pour rendre les actions pratiques, les circonstances pratiques, la connaissance de sens commun des structures sociales et les raisonnements sociologiques pratiques, analysables.

Le terme d'ethnométhologie désigne donc une discipline qui étudie la façon dont des participants à une activité lui confère son intelligibilité propre. L'ethnométhologie consiste à partir des dires ou déclarations des acteurs de reconstituer la réalité. La vérité scientifique est révélée dans l'expérience quotidienne des acteurs.

Parallèlement à notre étude, l'ethnométhologie que nous tenons pour modèle de référence nous permet de comprendre et d'analyser, le vécu quotidien des réfugiées de la localité de Dar Es Salam à partir de leurs expériences personnelles. C'est sans doute pour cette raison que nous avons inséré les *verbatim* ou les bribes de conversations de ces femmes dans notre travail.

2. Les outils de collecte des données

Considérant qu'une technique de recherche sociologique doit être congruente avec la réalité sociale qu'elle essaie d'étudier. Vu la complexité de notre objet d'étude, nous nous sommes rendu compte que la collecte des données de terrain ne peut être garantie qu'à travers

l'approche de la triangulation. Il s'agit d'un procédé méthodologique qui consiste à recourir à plusieurs techniques de collecte d'informations. Dans cette réflexion, nous avons concomitamment manipulé les techniques quantitatives, dont l'outil le plus usité est le questionnaire et techniques qualitatives, avec notamment, les documents, l'observation directe, les entretiens semi-directifs et les focus group.

a. Les techniques quantitatives

L'outil par excellence de la collecte d'informations quantitatives est le questionnaire.

❖ Le questionnaire

Le questionnaire est un outil de collecte exhaustive, d'informations de terrain. Autrement dit, il s'agit d'une technique d'enquête qui consiste, à interroger un grand nombre d'individus sur leur comportement, leur opinion, et leur attitude. Muni préalablement d'un questionnaire, nous l'avons administré de façon directe auprès de cent (100) femmes en union à l'intérieur du camp de Dar Es Salam. Cette enquête s'est déroulée sur une période de deux mois, allant du 27 Novembre 2020 au 30 Janvier 2021. Pendant ce moment de « face-à-face », nous avons non seulement échangé avec un grand nombre des réfugiées, mais aussi et surtout observé et analysé leur environnement social, leurs comportements, leurs faits et gestes.

Si le questionnaire, présente l'avantage de collecter les données auprès d'un plus grand nombre d'enquêtés, et d'analyser les corrélations entre les variables, il court également le risque de produire des données non fiables du fait d'un manque de rigueur dans le choix de l'échantillon, d'un défaut de recherche dans la formulation des questions et surtout de recueillir des données descriptibles, dépourvues d'éléments de compréhension pénétrants, Quivy et Campenhoudt (1995) . Pour combler ces vides, nous avons recouru aux techniques qualitatives.

b. Les techniques qualitatives

Si l'enquête par questionnaire a été d'un apport remarquable dans la réalisation de ce travail, il ne nous a pas permis suffisamment de rendre compte de toutes les implications aussi bien manifestes que latentes du phénomène des vulnérabilités féminines des réfugiées dues aux violences conjugales au camp de Dar Es Salam. C'est dans cette perspective que nous y avons adjoint les outils qualitatifs à savoir : l'observation et les entretiens.

❖ L'observation

Dans son acception courante, l'observation renvoie à un examen minutieux, ou un regard attentif porté sur un objet ou un individu. Selon Blanchet, Ghiglione, Massonnat et Trognon (1987:103), « *l'observation est une démarche d'un savoir au service des finalités*

multiples qui s'insèrent dans un projet global de l'homme pour décrire, comprendre son environnement et les événements qui s'y déroulent ».

Pour mener à bien la collecte de nos données, nous avons particulièrement sollicité les modes d'observation documentaire et directe.

- **L'observation documentaire**

Cette étape constitue la base de toute recherche scientifique. Elle contribue aussi à la construction théorique, au choix des documents à lire et à l'orientation de l'enquête. Nous nous sommes exploités des documents écrits : les ouvrages généraux, les articles et revues, les rapports textes juridiques, les mémoires. Les documents phonétiques : les émissions télévisées (TV5 monde, Africa 24, Electron TV la chaîne Tchadienne et Canal2 International la chaîne camerounaise) et les émissions radiophoniques (RFI journal d'Afrique). La documentation numérique a aussi été mise à contribution (Cairn, les classiques de l'UCAC, Google scholar, Persée etc.). Les documents écrits tels que les ouvrages généraux, les rapports et les mémoires ont été consultés, au centre de formation et de documentation (CEFOD) au Tchad, à la bibliothèque de la Faculté des Arts, des Lettres et des Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé 1 au Cameroun et à la bibliothèque de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) de Yaoundé. La mosaïque d'informations contenues dans ces divers documents nous ont permis non seulement de faire le point sur ce qui a déjà été dit par rapport à notre thématique mais aussi et surtout de mieux construire notre problématique.

- **L'observation directe**

L'observation directe est « *la constatation d'un fait à l'aide de moyens d'investigations appropriées* » G. ferreol (2004 :136). Cette technique permet d'obtenir les informations que le discours seul n'est pas capable de donner. Elle offre la possibilité au chercheur de découvrir par lui-même certains phénomènes ou le déroulement d'un événement pour mieux le comprendre. À cet effet, l'observation a surtout eu lieu lors de six mois (6) de stage à Bagasola dans la province du Lac, allant d'Octobre 2020 à Avril 2021.

Ainsi, nous avons parcouru le camp de Dar Es Salam durant les activités routinières de l'organisme au sein duquel notre stage se déroulait. Durant cette période, nous avons posé un regard attentif sur toutes les actions, faits et gestes empreintes de violences conjugales dans ce camp de réfugiés. Par cette observation, nous avons pu enregistrer les informations sur la violence conjugale, avec plus de précision tout ce qui retient notre attention.

❖ Les entretiens

D'après P.Ansart (1990: 104), l'entretien « *consiste à provoquer une conversation réglée entre l'enquêteur et l'enquêté muni de consignes et plus souvent d'un guide d'entretien* ». Les entretiens que nous avons réalisés ici se sont prioritairement déroulés sous les modes individuel et collectif.

- L'entretien semi directif ou individuel

Le choix de cet outil de collecte de données se justifie par le fait qu'il donne la possibilité aux acteurs de s'exprimer librement, d'aller plus en profondeur dans la saisie des logiques implicites qui sous-tend un phénomène. Généralement, le chercheur dispose d'un guide d'entretien, qui permet de recueillir les informations nécessaires. Dans le cadre de ce travail, nous avons au préalable élaboré un guide d'entretien, lequel a servi de repère d'échanges avec nos différentes cibles. Cette phase d'entretien s'est tenue respectivement aux mois de Décembre 2020 et Janvier 2021. Cependant, nous nous sommes entretenus avec cinq (5) personnes ressources dont 2 femmes et 3 hommes, des organisations directement impliquées dans le processus des violences basées sur le genre à l'intérieur du camp de réfugiés de Dar Es Salam à savoir : un responsable du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), une responsable de la Croix Rouge du Tchad (CRT), un responsable l'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT), une responsable de l'International Rescue Committee (IRC) et un responsable de la police nationale du Tchad chargé de sécurité. Ces entretiens se sont tenus dans leur bureau respectif. Les organismes et les fonctions des responsables interviewés sont représentés dans le tableau qui suit :

Tableau 1: Catégorie professionnelle de personnes ressources enquêtées

| Les organismes | Genre | | Fonction | Total |
|----------------|----------|----------|---|----------|
| | H | F | | |
| UNHCR | 1 | | Responsable chargé du programme de protection de réfugié/VBG. | 1 |
| CRT | | 1 | Officer des assistantes psycho-sociales/VBG | 1 |
| APLFT | 1 | | Assistant juridique/VBG | 1 |
| IRC | | 1 | une sagesse femme chef de service de la maternité | 1 |
| Police | 1 | | Responsable chargé de la sécurité | 1 |
| Total | 3 | 2 | | 5 |

Source : enquête terrain, Novembre 2020, auteure

- Les entretiens de groupes

Contrairement à l'entretien individuel, l'entretien de groupe est un outil d'investigation qui consiste à communiquer avec un micro groupe de 6 à 12 personnes sur un sujet donné. Cette technique permet aux groupes sociaux lésés de prendre la parole pour s'exprimer librement sur un sujet donné. Avec par l'appui du chef bureau de la Commission Nationale pour l'Accueil et la Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNNAR) et des traductrices recrutées dans le cadre de cette étude, vingt (20) hommes en couple, âgés de 20 à 65 ans, ont été rassemblés à l'intérieur des quatre blocs retenus dans le cadre notre échantillon au camp de Dar Es Salam. Les échanges avec les deux groupes constitués, tournaient autour des thématiques de la violence conjugale et les vulnérabilités qui en découlent. C'est ainsi que nous avons tour à tour donné la parole à chaque membre du groupe. Dans une ambiance sereine, les participants se sont longuement exprimés et nous avons pu enregistrés des témoignages apportés par les intervenants en appui. La photo ci-dessous constitue une illustration.

Planche 1: Entretien de groupe avec les en hommes en union dans le camp de Dar Es Salam



Source : Enquête de terrain, Novembre 2020, auteure

3. L'échantillon

Selon Omar (1987:7), parlant de l'échantillon, « *il s'agit de ce groupe représentatif qui devra représenter en miniature l'ensemble plus vaste concerné par le problème de la recherche* ». En d'autres termes, l'échantillon renvoie à une portion représentative d'un

ensemble. Au regard des objectifs que nous nous sommes préalablement fixés et du fait de la jonction simultanée du quantitatif et qualitatif, notre échantillon a été construit de façon aléatoire.

Pour éclairer notre lanterne, il demeure tout à fait utile de rappeler que notre cadre d'étude à savoir le camp de Dar Es Salam est constitué de vingt-six (26) blocs. A cet effet, Il est difficile de savoir de manière claire, le nombre exact des femmes que comprend chaque bloc. Ainsi, cent (100) femmes ont été sélectionnées pour construire notre échantillon. Le choix de ce chiffre cent précisons- le, ne relève pas du hasard ; il résulte tout simplement d'un calcul statistique que nous avons au précédemment effectué afin de déterminer la taille de notre échantillon.

a. La détermination de la taille de l'échantillon

Pour définir la taille de notre échantillon, nous avons estimé celle-ci dans le cas d'une proportion. Pour ce faire, la formule statistique suivante est appliquée¹ :

$$n = \frac{t^2 \times p(1-p)}{e^2}$$

- **n** représente la taille de l'échantillon d'étude
- **t** est le niveau de confiance déduit du taux de confiance (traditionnellement 1,96 au seuil de confiance normale de 95%) – loi normale ;
- **p est** proportion estimative de population présentant la caractéristique (nous avons retenu $p = 0,5$) ;
- **e** est marge d'erreur (fixée à 10).

En appliquant cette formule statistique :

$$n = \frac{(1,96)^2 \times 0,5(1-0,5)}{0,1^2} = 96,04$$

Après résolution de cette équation mathématique, nous avons obtenu un total de 96,04 femmes en union qui feront partie de notre échantillon. L'objectif étant de faire parler le plus grand nombre de femmes en couple, cette taille a été revue à un total de 100 femmes échantillonnées soit 25 femmes issues des blocs sélectionnés. Il faut par ailleurs préciser que sur un total de 26 blocs, seulement, 04 ont été retenus. Comment et pourquoi ?

¹ Cette formule qui nous a permis de déterminer la taille de notre échantillon d'enquête a été empruntée aux travaux de Thibault, sur le site, <http://www.analyse-données.fr/calcul-de-la-taille-optimal-d'un-echantillon/.....>

Tableau 2: profil de l'échantillon femmes en union interrogées.

| Blocs | Bloc3 | Bloc8 | Bloc13 | Bloc18 | Total |
|--|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| Nombre des femmes interrogées par bloc | 25 | 25 | 25 | 25 | 100 |

Source : enquête de terrain, Novembre 2020, auteure

En raison des conditions de travail difficile dû au contexte sécuritaire peu rassurant de la région d'étude, nous avons jugé nécessaire de limiter quelque peu nos mouvements et de réduire à quatre (4), le nombre de blocs avec lesquels le travail a été fait. Le choix de cette cible spécifique est dû au fait que la recherche en cours entend mettre de l'accent particulier sur les femmes réfugiées en union. Ceci, pour mieux apprécier les vulnérabilités nées des violences au sein des couples réfugiés à Dar Es Salam.

Au-delà de la détermination de la taille de notre échantillon d'étude, nous avons eu recours à un autre procédé, le quel nous a permis d'interroger méthodiquement nos enquêtées notamment, la technique d'échantillonnage à deux degrés.

b. La méthode d'échantillonnage à deux degrés

Dans cette étude, notre méthode d'échantillonnage est basée sur un sondage à deux degré. Ce procédé consiste à sélectionner, les unités d'analyse notamment, les femmes en union par niveau. Le choix de cette méthode se justifie par l'incapacité d'avoir une liste exhaustive des femmes en union dans le camp de Dar Es Salam. À cet effet, au premier degré nous avons sélectionné 4 blocs à travers un sondage aléatoire simple. Au second degré, par un plan de sondage aléatoire simple, 25 femmes en union ont été choisies au hasard dans chaque bloc échantillonné pour répondre aux questions préalablement élaborées.

VIII. LES DIFFICULTES RENCONTREES

La conduite de cette étude s'est heurtée aux difficultés que nous entendons ici exposées. Tout d'abord, l'insécurité grandissante. En réalité, notre localité d'enquête se situe dans une aire que les autorités françaises qualifient de « zone rouge ». Une zone marquée par des attaques perpétuelles de la secte islamique Boko Haram. Il était donc difficile pour nous d'accéder à certains sites pour préserver notre propre sécurité et celle de nos traductrices. Ensuite nous avons constaté que la plupart des femmes étaient analphabètes et avaient du mal à s'exprimer. C'est pour cette raison que nous nous sommes retrouvée dans l'obligation de recruter deux

traductrices qui assurent également la médiation entre la communauté réfugiée et les humanitaires qui interviennent dans ce camp.

IX. LA DÉFINITION DES CONCEPTS

Comme le recommande la veille école sociologique, il est nécessaire de définir les concepts clés de notre thématique afin d'éviter toute confusion. Notre étude tourne autour de trois concepts recteurs :

1. La violence conjugale

Pour mieux définir ce concept, nous l'avons fragmenté en deux à savoir la violence et la conjugalité.

La violence : Si l'on se réfère à l'origine latine, le terme « violence » qui en latin, *violentia*, signifie force, caractère violent. Le verbe *violare* signifie traiter avec violence, profaner, transgresser. Dans cette perspective, la violence renvoie à l'utilisation de la force physique contre autrui. C'est cette forme de violence qui laisse les marques ou les traces sur le corps. C'est la flagellation ; l'individu qui a été violenté dans ce cas est physiquement amoché.

Au-delà de la dimension physique, il existe une forme tacite, aux conséquences indélébiles : la violence psychologique. D'après D. Doherty et D. Berglund (2008), la violence psychologique est perçue comme la destruction systémique de l'estime de soi ou du sentiment de sécurité d'une personne. Elle englobe également les menaces de sévices ou d'abandon, l'humiliation, la privation de contact, l'isolation et d'autres tactiques et comportements abusifs sur le plan psychologique. Différents termes sont utilisés de manière interchangeable pour désigner la violence psychologique, notamment la violence émotive, la violence verbale, la cruauté mentale, le terrorisme intime et l'agression psychologique.

Dans le cadre de notre réflexion, nous allons nous appesantir sur les deux dimensions ci-dessus développées.

- **Conjugal** : dérivé du lexème latin « *conjugalis* », c'est-à-dire l'entrée en union de deux individus de sexe opposé. Il s'agit en d'autres termes, du mariage classique homme/femme.

Au regard de ce qui précède, la violence conjugale renvoie non seulement à l'usage de la force brute, mais aussi aux traumatismes psychologiques que subissent les partenaires en situation de conjugalité. En prenant pour prétexte empirique le Camp de réfugiés de Dar Es Salam, nous allons particulièrement nous intéresser aux violences faites aux femmes en union dans ce Camp.

2. La vulnérabilité féminine

Le terme « vulnérabilité » provient du Latin “*vulneris*” qui signifie blessure et du suffixe “*abilis*” c’est-à-dire, être exposé aux agressions. Selon le dictionnaire Larousse français, le vulnérable est celui « qui peut être blessé, frappé, qui peut être facilement atteint. Plusieurs synonymes lui sont accolés : la fragilité, la précarité, l’incertitude...

Quant à la vulnérabilité féminine ce concept traduit le caractère fragilisé d'une femme ou d'un groupe de femme, du fait d'une atteinte physique, sociale ou morale et se trouvant dans une insécurité permanente. Dans notre analyse, la vulnérabilité féminine renvoie à la fragilisation, à l’exclusion sociale, aux traumatismes, des femmes réfugiées par suite des violences conjugales dans le Camp de Dar Es Salam.

3. Réfugié(es)

Le concept réfugié (es) est défini comme toute personne ayant quittée son pays d’origine pour les raisons politico-économique, religieuse ou raciale, et ne bénéficie pas du même statut dans le pays d’accueil.

D’après la Convention de l’Organisation de l’Unité Africaine de 1974, principalement dans l’alinéa 2 de l’article premier, le terme « réfugié » s'applique également à

Toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité.

X. L’ARTICULATION DU TRAVAIL

Notre travail est structuré en deux principales parties. La première, intitulée : « Dar-Es Salam au cœur d’une socio anthropologie », jette un regard sociographique sur notre micro unité d’observation et présente un certain nombre de généralités sur les concepts de violences conjugales et vulnérabilités féminines. Quant à la deuxième partie, elle s’intéresse à la vie des femmes victimes de violences conjugales et leur processus de vulnérabilisation dans ce Camp.

PREMIERE PARTIE :
DAR ES SALAM AU CŒUR D'UNE SOCIO ANTHROPOLOGIE

Cette partie qui ouvre notre réflexion est constituée de deux chapitres. Dans le premier chapitre, il est question de faire une présentation exhaustive et détaillée du Camp des réfugiés Dar Es Salam. Il s'agit précisément, de présenter le contexte politique de l'étude, la situation juridique et réglementaire des réfugiés au Tchad, leur structuration socio-économique. Le deuxième chapitre par contre, aborde les notions de violences de conjugales en contexte de migration. Pour ce faire, nous avons dressé une typologie des violences conjugales dans le Camp de Dar Es Salam ainsi que le portrait de la réfugiée victime de violence à partir son expérience conjugale.

CHAPITRE I :
APERÇU SOCIOGRAPHIQUE DE LA LOCALITÉ DE DAR ES
SALAM/LA PROVINCE DU LAC

Ce chapitre donne un aperçu panoramique de la localité de Dar Es Salam, plus précisément du Camp de réfugiés qu'elle abrite. Les points qui marquent cette présentation sont énumérés comme suit : le contexte politique, le cadre juridique et réglementaire des réfugiés au Tchad ainsi que la présentation du camp de Dar Es Salam.

I. LE CONTEXTE POLITIQUE

Situé au cœur de l'Afrique, le Tchad a une situation politique singulière marquée par une crise épineuse en matière de respect des droits de l'homme. Cette situation s'est particulièrement aggravée, avec les terribles affrontements armés entre forces gouvernementales et groupes rebelles coalisés dans la capitale Ndjamena en 2008. Dès lors, la situation politique du pays n'a fait que se dégrader surtout avec les exactions de la secte islamique Boko-Haram. Il nous importe donc dans cette partie de présenter les faits qui ont bouleversé la vie socio politique de ce pays.

1. L'instabilité socio-politique

Nombreuses sont les crises qu'a traversé le pays ! Nous remonterons à la période 2008 jusqu'à nos jours.

- **Les émeutes des 2 et 3 février 2008**

Elles ont conduit à des affrontements entre les forces gouvernementales pro Deby et les groupes rebelles dans la capitale politique N'Djamena. Ces affrontements violents se sont soldés par de nombreuses pertes en vies humaines, de nombreux blessés et d'importants dégâts matériels. Précisons-le, ces émeutes ont également suscité de nombreux déplacements des populations vers le Cameroun voisin. Au-delà de ces troubles politiques internes, la République du Tchad s'est retrouvée à nouveau secouée par les partisans de la secte islamique Boko-Haram.

- **Les exactions de Boko- Haram**

Actif depuis 2009 au Nigeria, la secte islamique Boko Haram étend ses exactions dans tous les pays riverains du lac Tchad. Ses attaques au Tchad ont commencé en mars 2015. Les autorités tchadiennes indiquent que les militants de Boko Haram ont traversé pendant la nuit le lac Tchad en bateau. Ils ont attaqué le village de Ngouboua à 15 km de la frontière du Nigéria et ont massacré plusieurs personnes et saccagé des habitations. Le nombre de victimes de cet attentat reste jusqu'ici méconnu.

En mars et avril de la même année, des attentats ont également eu lieu à Dangdala, une petite localité proche de Ngouboua, et à Bohoma, laissant sous le carreau 30 soldats et 21 autres blessés. Ces incidents surviennent à la suite de l'arrestation de 05 membres présumés appartenir à la secte Boko Haram par la police à N'Djamena au mois de février. Ce qui a suscité la crainte et la panique totale des populations. Et comme le fait remarquer le président de la ligue tchadienne, Midaye Guerimbaye (2018), « *Les menaces de Boko Haram contre le Tchad sont extrêmement sérieuses et inquiétantes après deux années d'accalmie* ». Après l'épisode sanglant de 2015, ce pays, depuis 2018, est devenu la ligne de mire du groupe terroriste. Dès lors, les stratégies d'attaque terroristes ont été revisitées, passant ainsi de la stratégie « attentats-suicides » à celle des « prises d'assauts » des villages et des campements d'éleveurs.

▪ **La colère de Bohoma**

Le 23 Mars 2019, la localité de Bohoma dans la province du Lac est victime d'une attaque meurtrière de Boko Haram, occasionnant ainsi le décès d'une centaine de soldats. Au regard de cette situation, le président Idriss Deby s'est rendu sur les lieux du massacre et a fait l'annonce d'une réplique "*foudroyante*". C'est la première fois que l'armée tchadienne, reconnue pour ses prouesses dans la région, encaisse une telle défaite. Et le feu Maréchal Idriss Deby dit avoir pris la mesure de la situation en déclarant :

J'ai assisté à beaucoup d'opérations, mais perdre d'un seul coup autant d'hommes, c'est la première fois dans notre histoire. Je suis écœuré. Nous allons revoir tout notre dispositif pour éviter ce que Bohoma a connu.
Reporté dans le journal TV5, Aurélie Bazzara (2020).

Cette riposte annoncée par le Maréchal Idriss Deby Itno n'a pas été réellement effective jusqu'à ce qu'il décède en 2021. Toutefois, il convient de relever que, la secte Boko-Haram étend ses actions parce qu'elle joue sur la faiblesse de l'armée nationale qui a du mal à contrôler ses frontières. Une fois le contrôle territorial et les frontières transnationales acquises, les terroristes peuvent facilement se mouvoir et se repositionner en cas de riposte.

2. Le paradoxe des camps réfugiés au Tchad

En dépit de la situation politique qui n'est guère reluisante, le gouvernement tchadien en collaboration avec le Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR) a eu l'idée philanthropique de créer des camps pour, non seulement sécuriser la vie des milliers de citoyens tchadiens en désarroi, mais aussi recaser tous les rescapés de ces crises et attaques. En réalité, comment comprendre que dans un pays où la paix a toujours été menacée non seulement du fait de l'extension des exactions de la secte islamique et terroriste Boko-Haram, mais aussi des

manifestations civiles et des coups d'états, que l'on advienne à créer des camps où l'on prétend mettre les populations à l'abri de toute menace ?

3. Les populations et mouvements

À la suite de ces troubles à caractère politique, le Tchad a connu un afflux important de réfugiés nigériens, en particulier dans la province du Lac où, la grande majorité des personnes ont fui pour échapper à l'escalade des violences dans les localités de Borno et Yobé au Nigéria. Selon les autorités tchadiennes, vers le milieu de l'année 2015, plus de 34 000 réfugiés nigériens avaient cherché refuge dans la province du Lac. Malgré le renforcement des mesures de sécurité par les militaires tchadiens et le déploiement d'une force multinationale le long de la frontière, la situation sécuritaire devient extrêmement précaire. Les attaques transfrontalières des insurgés armés et des tentatives d'incursions sur le territoire tchadien se multiplient. L'on assiste irrémédiablement à des enlèvements et des séquestrations macabres au sein de la population. Face à une telle insécurité, les populations des villages jouxtant l'île du Tchad ont déserté leur terroir pour se réfugier sur des terres jugées plus sécurisées notamment, dans les localités Bol et Bagasola. Ces déplacements inattendus des populations en désarroi ont hypertrophié sur le plan démographique les terres de Bol et Bagasola. Pour décongestionner ces zones, le Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR), en collaboration avec les autorités locales, a déplacé ces réfugiés pour les recaser dans le Camp de Dar Es Salam. Depuis Mai 2014, environ 42 000 réfugiés ont été enregistrés dans cette localité par le Haut-Commissariat des Réfugiés (HRC).

Selon les données de monitoring du cluster protection (2019), plus de 47 000 personnes des zones insulaires et des axes Kaiga -Kindjiria et Ngouboua se sont déplacés. D'autres déplacements, d'environ 4 500 réfugiés, ont été notifiés en janvier 2019, fuyant les attaques des groupes armés au Nigéria. L'insécurité qui sévit dans la province du Lac accentue, les déplacements de plus de 90 338 personnes depuis le début de la crise en 2015, sans perspectives de retour durable. La majorité des 51 000 personnes déplacées et retournées vers la fin 2017, s'est à nouveau déplacée en 2018, à la suite des attaques sporadiques des villages par les groupes armés. En effet, la population de la province du Lac, au-delà des causes sous-jacentes du sous-développement chronique, fait face à une vulnérabilité aggravée par l'impact de la crise nigériane depuis fin 2014.

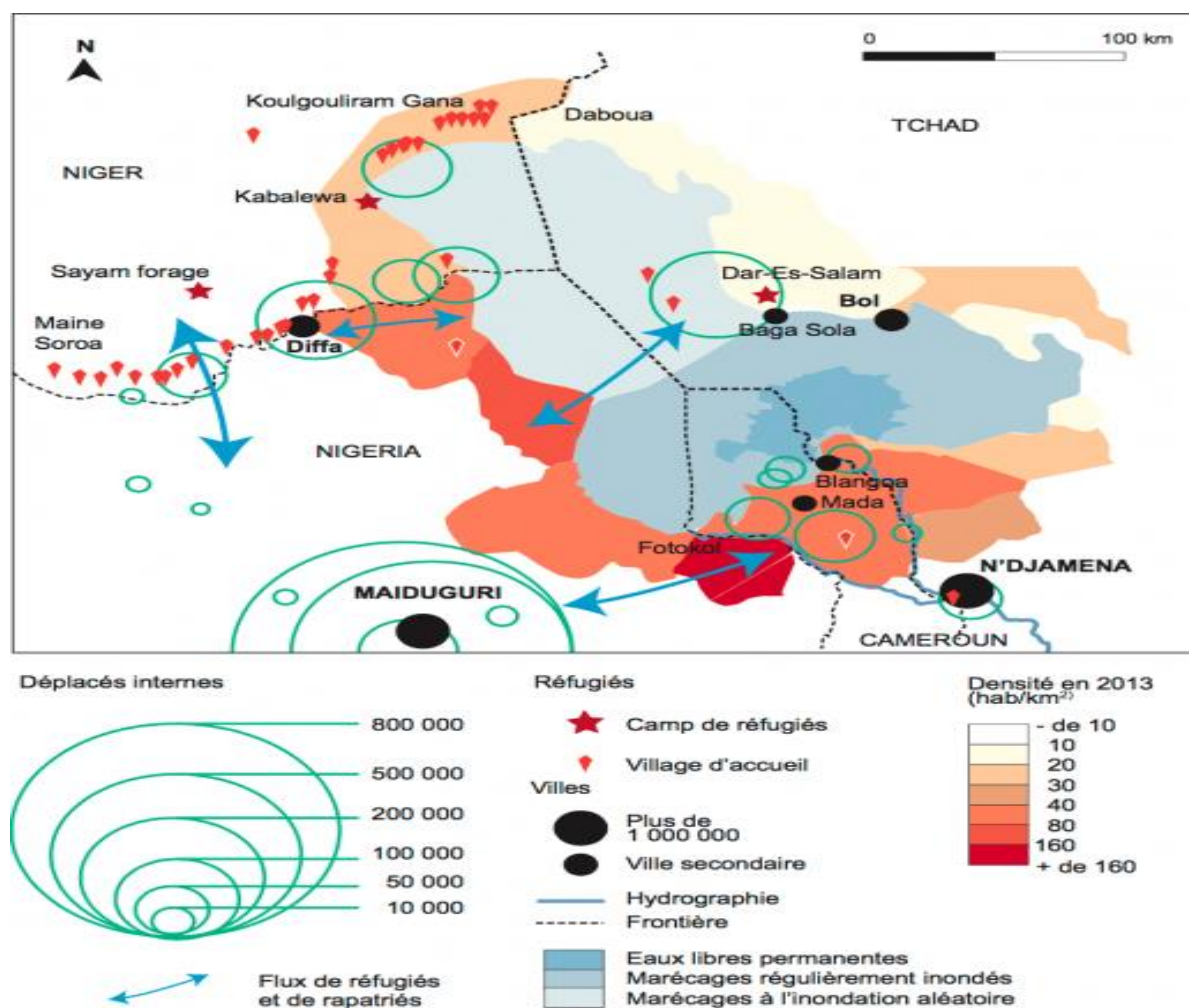
Par ailleurs, les derniers événements militaires survenus au Nigeria le 26 décembre 2018,² dans la zone de Bagakawa, dans l'Etat de Borno, au Nord-Est du Nigeria, ont causé

² OCHA, Note d'analyse CMCoord sur la région du lac, Juillet 2018.

encore, un nouvel afflux de réfugiés en provenance de ce pays. Ils sont arrivés à Ngouboua, localité située dans la province du Lac, sur la rive Nord-Est du Lac-Tchad. Ces réfugiés sont arrivés en plusieurs vagues successives. Ils disent fuir la situation sécuritaire volatile, qui selon eux, est causée par l'attaque d'une caserne militaire de Bagakawa par les éléments du groupe jihadiste Boko Haram. Les attaques des groupes armés contre les populations civiles (tueries, vols de bétails et de biens), et les opérations militaires fréquentes, ont aussi entraîné les déplacements de 175 000 personnes. Malgré l'engagement militaire de quatre armées et d'une Force multinationale mixte (FMM) depuis 2016, dans les pays riverains du lac Tchad (Niger, Nigeria, Cameroun, Tchad), les attaques et l'insécurité causées par le groupe armé Boko Haram continuent d'affecter lourdement les populations de la région. On estime que 2,3 millions de personnes seraient déplacées à cause des violences dans tout le bassin, auxquelles s'ajoutent 206 000 réfugiés³.

³ OCHA, Tchad, Impact de la crise Nigériane dans la région du Lac, Rapport de situation n°27, Novembre 2020.

Figure 1: Mouvements des populations liés à la crise Boko Haram (Magrin et al., 2015).



Source : <http://books.openedition.org/irdeditions/docannexe/image/30784/img-4.png>

Ces déplacements et la violence armée ont aussi touché des familles entières et des communautés, générant un grand nombre de ménages non conventionnels (par exemple des ménages dirigés par des femmes, des enfants, ou des personnes âgées) et accentuant la fragilité des catégories les plus vulnérables notamment, les enfants abandonnés, les personnes à besoins spécifiques. Les personnes handicapées en particulier sont affectées de manière disproportionnée dans les situations de risque et d'urgence humanitaire, et font face à de multiples barrières et discriminations pour accéder à l'aide humanitaire. Elles sont également particulièrement exposées à la violence, à l'exploitation et aux abus, y compris la violence sexuelle et celle basée sur le genre. Protéger signifie en effet aussi réduire ces inégalités dans l'accès à l'aide. Cette situation a de graves conséquences sur la stabilité du « capital humain et social » et sur les générations à venir.

II. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Dans cette section, nous entendons mettre un accent sur l'hydrographie, les conditions climatiques, la végétation les sols et le relief

1. Le réseau hydrographique

Le bassin du Lac Tchad est principalement alimenté par deux cours d'eaux. L'un par le système Chari-Logone et l'autre par le fleuve Komadougou-Yobé. Ces deux fleuves ont pour confluent le lac Tchad notamment, à partir du Nord-Est du Nigeria. En dehors de ces deux fleuves, le lac est aussi alimenté par le Ngadda et le Yedseram du Nigeria.

2. La végétation et les caractéristiques du sol

La végétation du bassin du lac Tchad est très contrastée du Nord sec au sud tropical. On peut distinguer trois grandes zones : la zone saharienne au Nord, la zone sahélienne au centre et la zone soudanienne au Sud. La partie Nord du bassin, qui comprend une partie du Sahara et est limitrophe à la Libye et du massif volcanique du Tibesti et constitue une partie de la zone nord. La végétation tropicale est prédominante dans la zone sud. Toutefois, une grande partie du bassin est constituée de dunes parsemées de broussailles xérophiles. La zone de transition entre le Sud du Sahel et le Nord soudano-guinéen est une importante zone humide saisonnière. La zone de la savane soudanienne est une zone essentiellement boisée, dont la végétation alterne entre pâturages édaphiques et acacias.

Malgré son rétrécissement rapide au cours du siècle dernier, la zone du Lac Tchad héberge l'une des flores les plus riches du bassin. Autrefois, les sols bien drainés de la région supportaient des zones densément boisées d'ébéniers et de kapokiers, mais l'érosion et la dégradation des sols ont entraîné leur diminution. Dans cette zone, la végétation est composée d'acacias, baobabs, dattiers, palmiers, baumiers d'Afrique et jujubiers d'Inde. Le Tchad offre une gamme de sols très variée : les sols faiblement ferrallitiques et les sols ferrugineux tropicaux lessivés à tâches et les concrétions ferrugineuses dans le Sud, les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés et les sols steppiques plus au Nord.

3. La climatologie

Le climat du bassin du lac Tchad est de type tropical. Il se caractérise par quatre variants qui concordent avec les différents types de courbes. Le bassin appartient à la zone sahélienne, où les pluies de mousson diminuent du sud au Nord (de moins de 100 mm de précipitations

annuelles dans le Nord du Tchad, en Libye et en Algérie, à 1 500 mm dans le Sud du bassin, le sud du Tchad et la République Centrafricaine).Ce climat est classé en quatre catégories du nord au sud à savoir :

- Le climat saharien se caractérise par moins de 100 mm de précipitations annuelles ;
- Le climat sahélo-saharien a une moyenne pluviométrique annuelle comprise entre 100 et 400 mm ;
- Le climat sahélo-soudanien, plus humide, a une moyenne pluviométrique annuelle comprise entre 400 et 600 mm ;
- Le climat soudano-guinéen a une moyenne pluviométrique annuelle comprise entre 600 et 1 500 mm

La région se caractérise par des températures élevées tout au long de l'année et une humidité très faible, sauf pendant la saison des pluies de Juin à Septembre.

4. Le relief

Le relief de la province du Lac est une large plaine essentiellement composée des dunes de sable, entourées de montagnes culminant à 3 300 mètres dans le Nord (massif du Tibesti), à 3 000 mètres dans le Nord-Ouest (massif du Hoggar) et à 3 300 mètres dans le Sud-Ouest (Plateau de l'Adamaoua) ; son altitude est de 180 mètres dans les « *Pays Bas* » (centre du bassin).

III. LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DU REFUGIE

La situation de drame humanitaire que vivent les réfugiés a amené la communauté internationale en général et les nations comme le Tchad en particulier à assumer leur rôle de protection et d'assistance en leur faveur. Ces actions de protection et d'assistance trouvent leurs fondements dans des instruments juridiques et se réalisent à travers des structures d'intervention aussi bien internationales que nationales.

1. Les normes internationales de protection des réfugiés

La Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967, ont été ratifiés par l'Etat tchadien le 19 août 1981. Cette Convention constitue le pilier sur lequel se sont fondées les différentes dispositions qui définissent et régissent ce qu'est un réfugié, le statut du réfugié, un pays d'accueil ou d'asile, les principes directeurs qui les caractérisent. Pour ce qui est de son contenu, elle définit la notion de « réfugié » (article 1), les droits des réfugiés,

dont font partie la liberté de religion, la liberté de circulation (article 26), tout comme le droit de travailler (article 17), le droit à une formation et le droit d'obtenir des documents de voyage.

Il a aussi adhéré à la Convention relative au statut des apatrides de 1954, ainsi que à la Convention de 1961, relative à la réduction des cas d'apatridie le 12 août 1999. Pour traduire sa volonté dans les faits, le Tchad a adopté la loi 008/PR/2013, portant sur la réglementation de l'état civil. Par ailleurs, la convention impose aux Etats parties de protéger les réfugiés sur leur territoire conformément à ses dispositions. Les Etats sont tenus de coopérer avec le Haut-commissariat des Réfugiés (HCR), (article 35), de communiquer au secrétaire général des Nations Unies les textes de lois et règlements qu'ils élaborent et promulguent pour assurer l'application de la convention.

2. Les instruments régionaux de protection des réfugiés

Ces instruments sont constitués à travers la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Entrée en vigueur le 20 juin 1974, cette Convention a été adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement lors de sa 6^{ème} session ordinaire tenue à Addis-Abeba, le 10 septembre 1969. Cet instrument juridique est venu combler un vide dont souffraient les textes internationaux lorsqu'il s'agit de leur application aux problèmes des réfugiés en Afrique. En effet, notant avec inquiétude l'existence d'un nombre sans cesse croissant de réfugiés en Afrique, et désireux de trouver les moyens d'alléger leurs misères et leurs souffrances et de leur assurer une vie et un avenir meilleur, la Convention de l'OUA a vu le jour pour redéfinir le concept « réfugié » en tenant compte du contexte africain et se doter des dispositions régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Cette Convention contient une définition du terme « réfugié » qui comprend deux parties. La première partie est identique à la définition donnée par le protocole de 1967 qui exclut les limites géographiques et temporelles. La deuxième partie prévoit que le terme « réfugié » s'applique également,

A toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité. (Article 1^{er} al 2) de la convention de l'OUA.

3. Les instruments juridiques nationaux

La Constitution tchadienne entrée en vigueur depuis 1996, révisée en 2005, traite de manière globale la question relative aux réfugiés, notamment en son article 46, qui dispose que « *le droit d'asile est accordé dans les conditions déterminées par la loi* » et interdit l'extradition des réfugiés politiques. En 2011, le Tchad créé par décret 830/PR/PM/MAT/2011, la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR), une institution étatique pour mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de protection et d'assistance des réfugiés et autres personnes concernées par le mandat du HCR. Tels sont les textes qui constituent les instruments juridiques définissant et réglementant les différentes contraintes qu'exige la gestion des réfugiés dans les pays d'accueil en général. Les instruments juridiques nationaux cités ci-dessus viennent spécifier la procédure et les modalités internes qu'exploite le Tchad dans la gestion des réfugiés en tant que pays d'asile.

4. La procédure de détermination du statut de réfugiés

Comme nous le savons, la protection des citoyens aussi bien que celui des «étrangers» en quête de sécurité sur son territoire est une responsabilité qui incombe à l'Etat. Pour ce qui concerne le réfugié dont l'un des mandats du H.C.R. est de lui assurer la protection internationale, l'exercice de cette obligation au Tchad est subordonné à la satisfaction de plusieurs étapes. Il est de la responsabilité première des États de déterminer le statut des personnes qui demandent l'asile sur leur territoire. Conformément au décret n° 830/PR/PM/MAT/2011 en son article 4, la détermination du statut de réfugié est confiée à la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) a créé en son sein un comité d'éligibilité. Ce Comité est présidé par un représentant du Ministère en charge de l'administration du territoire, se réunit en session ordinaire au moins une fois tous les deux (2) mois, en session extraordinaire sur convocation de son Président. Les compétences du Comité d'éligibilité s'articulent autour de :

- La détermination du statut de réfugié des requérants d'asile ; la décision du retrait, d'annulation ou de cessation du statut de réfugié ;
- La réouverture et la clôture des dossiers de requête d'asile.

En ce qui concerne la procédure proprement dite, l'article 2 du décret n°2011-119, fait obligation à tout requérant d'asile, à son entrée sur le territoire national, de se faire enregistrer et introduire une demande de statut de réfugié auprès de la CNARR dans les quinze (15) jours suivant son entrée. L'article 3 du même décret dispose que :

Tout ressortissant étranger se trouvant sur le territoire du Tchad et qui ne peut retourner dans son pays d'origine ou dans son pays de résidence habituelle pour une des raisons énoncées à l'article 3 de la loi n° 027/PR/2020 du 23 octobre 2020, portant statut des réfugiés au Tchad, est fondé à introduire une demande d'asile auprès des services ci-dessus visés à l'article 2.

Aussi nous pouvons relever que la reconnaissance de la qualité de réfugié est ouverte à:

- Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays où elle avait sa résidence habituelle, à la suite de tels événements, ne peut ou en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ;

- Toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité ». On comprend ainsi que, si les réfugiés sont des étrangers dans les pays qui les accueillent, ils ne sont pas des étrangers ordinaires qui bénéficient toujours de la protection de leur pays d'origine.

IV. LA PRESENTATION DU CAMP DES REFUGIS DAR ES SALAM

Il est question dans cette section de nous appesantir sur les sur points ou aspects ci-après : l'origine de son nom, la population et ses activités.

1. Historiogenèse du Camp : pourquoi Dar Es Salam ? D'où vient ce nom ?

Le vocable Dar Es Salam vient de l'arabe qui signifie « lieu de paix ». Créé par l'arrêté n° 36/MEE/DG-14, ce camp accueille depuis 2015, date de sa création, une population aujourd'hui estimée d'après la Commission Nationale d'Assistance aux Réfugiés Retournés (CNARR) à 15.354 personnes. Les populations qui affluent vers ce Camp seraient originaires du Nigéria et du Niger, frontaliers à la République du Tchad. Situé dans la partie ouest de la province du Lac, à une dizaine de kilomètre de Bagasola, au département de Kaya à environ 70km de la frontière Nigériane. Ce camp couvre une superficie de 232 ha, constitué de 26 blocs comprenant 4572 ménages.

Cependant, il paraît aussi important de souligner que Dar Es Salam qui nous intéresse dans le cadre de notre analyse se retrouve ceinturé par deux autres sites qui abritent les réfugiés non pas venus des pays voisins, mais du Tchad profond : le site « Dar-Al-Kheir » qui accueille les déplacés internes, suite aux attaques terroristes perpétrées par la secte islamique Boko-Haram dans le village Ngouboua; et le site « Dar-Naim », qui abrite les retournés, c'est-à-dire, ceux qui ont quitté le Tchad suite aux troubles liés à la transition politique des années 1990, et qui, par la suite y ont regagné leur pays natal.

Toutefois, il paraît important de mentionner que nombreux sont les réfugiés qui affluent vers ce Camp dans la clandestinité et ne disposent ni d'une carte de réfugié, encore moins d'un abri. Ce qui rend difficile leur prise en charge par les humanitaires. Dans ce Camp nous avons donc pu identifier deux catégories de réfugiés à savoir : ceux légalement reconnus et pris effectivement en charge et les « clandestins », voués à la précarité (voir planches ci-dessous).

Planche 2 : Une vue partielle du Camp de réfugiés installées dans la clandestinité



Source : enquête de terrain, novembre 2020, auteure

Planche 3 : Une vue arrière du Camp de réfugiés installées dans la légalité



Source : enquête de terrain, novembre 2020, auteure

2. La population du Camp

Comme annoncée plus haut, la population du camp de Dar Es Salam est estimée à 15354 personnes, constituée majoritairement des femmes soit 52% et 48% d'hommes. Cet écart entre pourcentage féminin et masculin pourrait trouver une explication à partir des formes de conjugalités recensées dans le Camp. En réalité, la polygamie est le mode de conjugalité le plus répandu. Cette population à prédominance féminine est représentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Données démographiques du Camp de Dar -Es –Salam

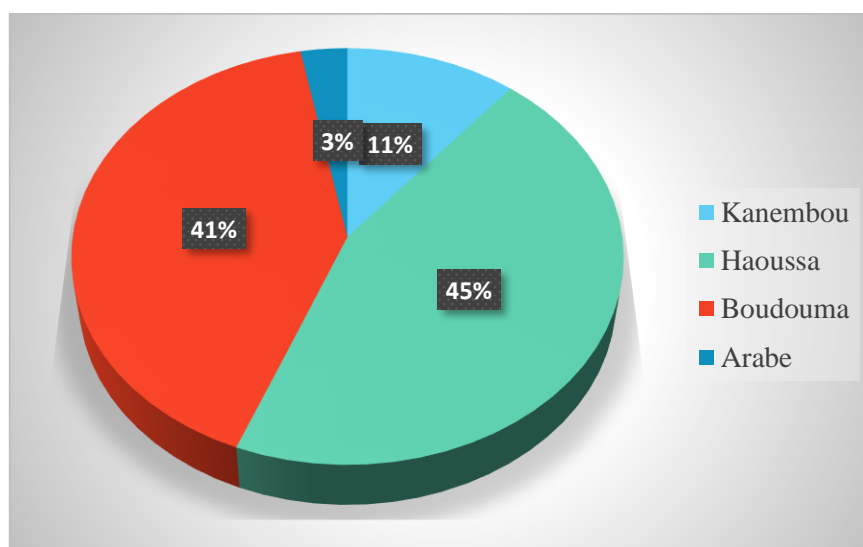
| Population | Effectifs | Pourcentage |
|---------------------|--------------|--------------|
| Hommes (18 et plus) | 3821 | 25% |
| Femmes (18 et plus) | 4356 | 28% |
| Garçons (0-17) | 3585 | 23% |
| Filles (0 -17) | 3592 | 24% |
| Total | 15354 | 100 % |

Source : enquête de terrain, Novembre 2020, auteure

Par ailleurs, il paraît important de préciser que toutes les composantes humaines vivent dans ce Camp notamment, les jeunes, les adultes et les personnes du troisième âge.

3. Les groupes ethniques dominants

Dans le Camp de Dar Es Salam quatre groupes ethniques partagent leur quotidien notamment, les Boudoumas, les Haoussas, les kanembous et les arabes. En plus de leur langue maternelle, ces groupes s'expriment également en anglais et en arabe. S'agissant de notre échantillon, il nous a paru important de faire une répartition ethnique des femmes enquêtées. La figure ci-dessous constitue une illustration

Figure 2: Répartition des femmes enquêtées selon l'appartenance ethnique

Source : enquête de terrain, Novembre 2020, auteure

Ce graphique montre que parmi les femmes interrogées, 45 % sont les Haoussa, suivies des Boudoumas avec une proportion de 41%. Tandis que seulement 11% sont de Kanembous et

3% des arabes. Au regard de ces proportions, l'ethnie haoussa vient en premier, suivi des Boudouma. Nous avons échangé avec des réfugiées haoussa et boudouma d'origine nigériane.

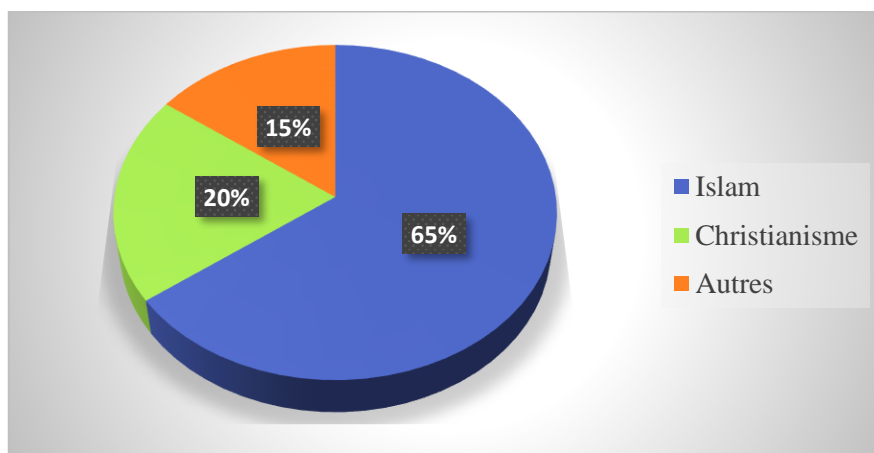
4. Les rapports entre les groupes ethniques ou la population du Camp

Reparti sur un même espace, le Camp de Dar Es Salam, au-delà de la pauvreté qui ronge la population, constitue un bel exemple du multiculturalisme et du vivre ensemble. Kanembou, Haoussa, Boudouma et Arabe vivent en parfaite cohésion. Les situations de conflits quelques fois observées sont dus au vol et au commérage entre les femmes. Ces cas de conflits sont souvent réglés par le blâmas assisté des relais communautaires et la présidente des associations des femmes.

5. Les obédiences religieuses des populations du Camp

Sur le plan religieux, la population réfugiée, pratique plusieurs religions à savoir l'Islam, le christianisme et autres (animistes, autres religions, non croyants).

Figure 3: la répartition des femmes interrogées selon la pratique religieuse



Source : Enquête de terrain, Novembre 2020, auteure

Pour ce qui est de l'appartenance religieuse des femmes de notre échantillon, le graphique montre que, parmi les femmes interrogées, elles sont principalement, musulmanes soit 65%. Suivi directement les femmes chrétiennes (catholiques et protestantes) qui représentent 20%. Les femmes d'autres religions (non croyant, animisme etc.) quant à elles, représentent seulement 15%. Il faut noter, que le faible nombre du christianisme dans l'échantillon ainsi qu'on peut le voir dans le graphique s'explique par le fait que la population du Camp de Dar Es Salam est fortement Islamisée.

De plus, certaines pratiques ancestrales tels que : le mariage forcé, mariage précoce, les mutilations génitales féminine...y persistent.

6. La structuration socio-économique de la population réfugiée

Le Camp des réfugiés de Dar Es Salam est bien structuré avec les leaders communautaires ou blâmas, les relais communautaires, les comités de vigilance et l'association des femmes avec une représentante à la tête.

Les leaders/chefs communautaires communément appelés « blâmas » à la tête de chaque bloc. Ces leaders assurent la médiation entre le reste de la population et les humanitaires qui y interviennent, veillent sur l'harmonie ou la cohésion entre les différents blocs.

Les comités de vigilance veillent sur la sécurité de la communauté réfugiée et rendent compte : au chef de village, aux acteurs humanitaires, aux comités des leaders, les autorités administratives.

La présidente des femmes réfugiées sensibilise au quotidien les membres de leur communauté, particulièrement les femmes, au respect des conduites à tenir dans le Camp. C'est elle qui assure la médiation entre les relais communautaires, les hommes, les enfants, lors des réunions et des conflits au sein des ménages.

Les relais communautaires sont des hommes et des femmes volontaires de la communauté qui appuient le HCR et ses partenaires dans le processus des activités ordinaires notamment la sensibilisation, les causeries éducatives, les formations et les avènements qui se produisent dans le Camp. Par exemple, l'identification des nouveaux nés et la collecte des informations pouvant permettre l'établissement de leur acte de naissance. Et / ou encore les incidents des violences sexuelles, le viol des filles, les mariages précoces ou forcés qui surviennent de temps à autre. Ils vivent sur le site et maîtrisent les réalités quotidiennes de leur milieu de vie.

Au-delà de toutes ces instances masculines, l'on a pu relever l'existence d'une association des femmes dirigée par une présidente. Les relations entre les hommes et les femmes de cette unité sont marquées par le patriarcat avec une répartition des rôles sexués.

7. Les rôles sexués et charges de travail

Tout comme dans la plupart des cultures africaines, au camp de Dar Es Salam, les femmes et les filles portent l'entière responsabilité des tâches domestiques. Elles consacrent en moyenne 8 à 12 heures de plus par semaine que les hommes aux travaux domestiques non rémunérés. Au-delà des activités liées à la sphère domestique, elles se consacrent également aux travaux agricoles. Quant aux hommes, ils n'interviennent que dans le cadre du contrôle de la production agricole. Toutefois, elles peuvent bénéficier d'un appui ponctuel de leurs époux/partenaires lorsqu'elles sont indisponibles ou malades. La position ainsi occupée par la femme semble assez injuste et discriminatoire. Comment admettre ou comprendre que c'est la femme qui effectue le travail plus difficile (défrichage, labourage et ensemencement) et l'homme se contente seulement de repartir la production ! Il s'observe ainsi un rapport de domination, voire inégalitaire entre l'homme et la femme réfugiés.

Bien que la communauté attribue à la femme une place prépondérante en ce qui concerne la responsabilité de nourrir tous les membres de son ménage, les femmes ne font pas bourse à part avec leurs époux. La gestion de finances liées au ménage est entre les seules mains du conjoint. La réfugiée reste entièrement confinée aux activités de reproduction et demeure sous le contrôle et la dépendance du conjoint. Le réfugié par contre, se retrouve dans les domaines d'activités production.

8. La participation aux prises de décisions

La prise de décision incombe prioritairement aux hommes. En effet, la nature patriarcale des sociétés nigérianes ainsi que les règles coutumières sont autant de facteurs qui influencent les relations entre hommes et femmes et sont à la base des inégalités et des différences entre les deux sexes. De manière traditionnelle, c'est l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage. Les femmes sont exclues du processus de prise de décision.

9. La diffusion des informations à l'intérieur du Camp

S'agissant de partage des informations, les hommes disposent de toutes les informations de la communauté à travers les blâmas, le chef de village, les relais communautaires, les ONG, les comités de vigilance, les comités des leaders, les autorités administratives ou par téléphone. Les femmes, quant à elles, sont informées par la présidente de leur association, le président des réfugiés, les relais communautaires, leurs maris, les hommes, leurs amies, leurs enfants, lors des réunions communautaires, lorsqu'elles se retrouvent au point d'eau ou encore par téléphone. Les femmes, les filles, les hommes et les garçons ne forment pas un groupe homogène

monolithique, mais au contraire, ils ont des identités, des besoins, des influences et conditions de vie complaisantes.

10. Les organisations intervenantes à l'intérieur du Camp de Dar Es Salam

La gestion du Camp est assurée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et ses partenaires (voir tableau 4).

Tableau 3: Matrice des acteurs intervenants dans le camp de réfugiés de Dar-Es-Salam

| Numéro | Organisation | Rôle |
|---|--------------|--|
| Agences des Nations Unies | | |
| 1 | UNHCR | Assistance et protection aux réfugié(es) |
| Structure gouvernementale | | |
| 2 | CNNAR | Administration du camps et enregistrement des réfugiés |
| Organisations internationales | | |
| 3 | IRC | Santé et nutrition aux réfugiés et les populations hôtes en appui avec le district sanitaire. |
| | | Traitement d'eau et la promotion de l'hygiène |
| | | Santé mentale et la prise en charge psychosociale et médicale des survivantes des violences basées sur le genre(VBG) |
| Organisations non gouvernementales | | |
| 4 | CRT | Distribution des vivres et non vivres aux réfugiés, aux populations hôtes et aux retournés. |
| | | La prise en charge et la réponse aux VBG. |
| | | Promotion de l'autonomisation financière (Initiation des réfugiés aux petits commerces). |
| | | Éducation |
| 5 | APLFT | Assistances juridiques aux victimes des VBG |

Source : enquête de terrain, Novembre 2020, auteure.

- Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) se charge de l'assistance et protection des réfugiés ;
- Commission Nationale d'Assistance aux Réfugiés et aux Retournés (CNARR), structure gouvernementale en charge du management du camp, et l'enregistrement des réfugiés ;

- Croix Rouge du Tchad (CRT), branche nationale de la Croix Rouge Internationale, assure le volet live Wood (la distribution de vivres et de non vivres), le service communautaire, la protection des femmes victimes des SGBV, ainsi que la prise des personnes à besoins spécifiques et la santé environnementale
- International Rescue Committee (IRC) couvrant la prise en charge médicale, la nutrition, ainsi que les activités Eau, Hygiène et Assainissement.
- Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT) qui assure la prévention et la réponse juridique aux victimes des violences basées sur le genre ;

En termes de coordination des activités, deux principales réunions sont organisées au Niveau du camp de réfugiés. Une réunion de coordination générale regroupant l'ensemble des acteurs intervenants et une réunion de coordination sectorielle se tiennent une fois par semaine.

11. Les Infrastructures disponibles au Camp

Le Camp des réfugiés de Dar Es Salam abrite des nombreuses infrastructures d'accueils, les équipements sociaux, scolaires, de loisirs, les bâtiments administratifs, le centre de santé les points d'eaux, etc... (Voir planches ci-après).

Planche 4: centre santé du camp de réfugiés



Source : enquête de terrain, Novembre 2020,
auteure

Planche 5 : école primaire du camp des réfugiés



Source : enquête de terrain, Novembre 2020,
Auteure

Planche 6: salle d'isolement de covid 19**Planche 7 :** point d'eau

Source : enquête de terrain, Novembre 2020, auteure

Source : enquête de terrain, Novembre 2020, auteure

12. Les principales activités sources de revenus

En dépit de l'assistance et du secours portés par les humanitaires aux réfugiés, ceux-ci demeurent dans un état de précarité nul sans pareil. Ce qui les amène conséquemment à s'investir dans les activités rémunératrices lesquelles leur permettent de sortir de l'attente et de s'autonomiser financièrement. Parmi les activités génératrices de revenus nous pouvons énumérer : l'agriculture, destinée à l'autoconsommation et dont le surplus est commercialisé ; les petits commerces de proximité notamment, le bois de chauffage, les produits alimentaires de première nécessité (riz, mil, sorgho, etc.), le petit élevage, chauffeur, ouvrier, charretier, etc.

Ce chapitre qui s'achève avait pour but de nous instruire sur les réalités propres à la région du Lac au Tchad en général et du Camp des réfugiés de Dar Es Salam en particulier. Il a été question de décrire en toute exhaustivité notre localité d'étude. Pour ce faire nous avons jugé utile de présenter la situation politique qui prévaut au Tchad. Marqué par de nombreux troubles politiques, les ressortissants de ce pays surtout celles installées dans les zones sinistres se sont retrouvées dans les lieux de refuges sécurisés. Outre cette instabilité politique, nous avons présenté la situation juridique et réglementaire de la personne réfugiée. Il nous a également été donné de présenter la géographie de notre zone d'enquête à savoir son réseau hydrographique, ses éléments climatologiques ainsi que les caractéristiques de son sol. Nous avons clos cette présentation par une exploration minutieuse du Camp de Dar Es Salam. Cette approche sociographique a consisté de faire l'historique du nom donné au camp en insistant sur le fait que Dar Es Salam est ceinturé par deux autres sites à savoir celui des « déplacés internes »

et celui des « retournés au pays ». Nous nous sommes également intéressées aux rapports entre les différents groupes ethniques, leurs obédiences religieuses ainsi que les différentes sources de revenus des réfugiés de ce Camp. Plus loin encore, nous avons parcouru l'aspect infrastructurel de cette « cité de la paix » et les humanitaires qui y interviennent. Ce chapitre qui a constitué une sorte d'entrée en matière, nous a permis de mieux nous familiariser à notre terrain d'étude. Il nous échoit à présent, d'aborder proprement les phénomènes de violences conjugales et de vulnérabilités féminines en contexte migratoire.

CHAPITRE II

LES VIOLENCES CONJUGALES EN CONTEXTE MIGRATOIRE FORCE ET LES VULNERABILITES FEMININES AU CAMP DE DAR ES SALAM (TCHAD)

Le deuxième chapitre de ce travail, renseigne, globalement, sur le profil de la femme réfugiée victime des violences conjugales, les perceptions développées autour de ces formes de violences au Tchad et particulièrement à Dar Es Salam, les facteurs qui engendrent la violence conjugale et les actions entreprises par l'Etat pour la protection des femmes victimes de violences. L'examen des types de violences ainsi que les facteurs qui les suscitent seront également pris en compte dans le cadre de cette section.

I. LE PROFIL SOCIO ECONOMIQUE DE LA REFUGIEE DU CAMP DE DAR ES SALAM

Pour dresser le profil de la réfugiée nous avons défini des variables, parmi lesquelles : l'âge, le niveau d'instruction, les principaux moyens de subsistance. Pour rendre compte de ces variables, nous les avons analysées individuellement à l'aide des tableaux et des graphiques.

1. Age des enquêtées

L'échantillon de notre étude est essentiellement constitué des femmes de différents tranches d'âges, soit 18 ans et plus. La structure par âge de nos enquêtées se présente comme suit :

Tableau 3: Répartition des enquêtées par tranche d'âge

| Tranche d'âge | Effectifs | Pourcentage |
|----------------------|------------------|--------------------|
| 18-22 | 13 | 13% |
| 23-27 | 31 | 31% |
| 28-32 | 25 | 25% |
| 33-37 | 16 | 16% |
| 38 et + | 15 | 15% |
| Total | 100 | 100% |

Source : enquête de terrain, Novembre 2020, auteure.

Une observation attentive du tableau ci-dessus montre que notre échantillon est composé davantage de jeunes femmes. Parmi nos répondantes, 31% sont âgées de 23 à 27 ans ; 25% d'entre elles sont âgées de 28 à 32ans. Par ailleurs, 13 % de femmes sont âgées de 18 à 22 ans. Ainsi, les classes constituées d'âge dit mature sont comprises dans l'intervalle 33-37 ans, soit 16% ; et 38 ans et plus qui représente un pourcentage de 15%.

La tranche d'âge comprise entre 18 et 22ans est peu représentative dans le précédent tableau, parce qu'il s'agit des jeunes filles en perpétuels mouvements. Cette catégorie de femmes migre de plus en plus vers les villages voisins pour la recherche d'un conjoint. Au-delà de l'idée de recherche de « l'âme sœur », la difficile condition de survie à l'intérieure du Camp les propulse à l'extérieur pour la recherche d'un mieux-être. Plus loin encore, l'hostilité du

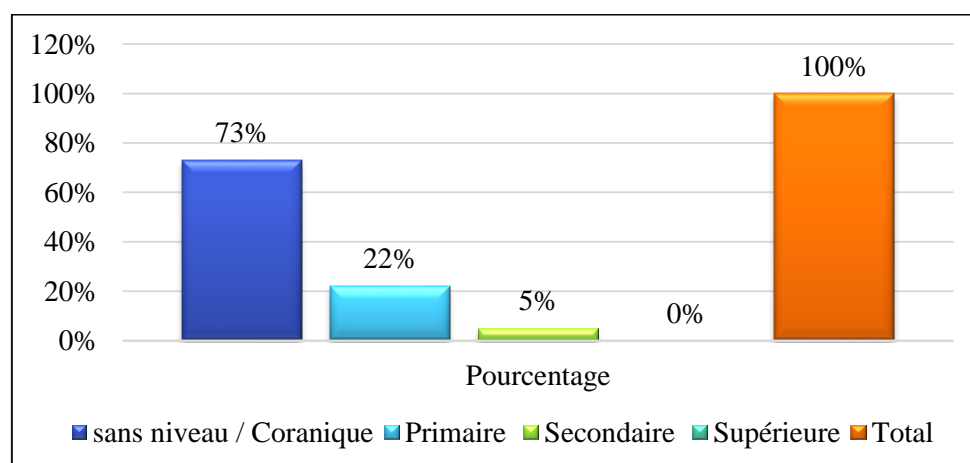
climat apparait également comme justificatif de la migration de ces jeunes dames vers les localités environnantes.

2. Niveau d'étude

Comme la quasi-totalité des populations réfugiées du Camp de Dar Es Salam est d'origine nigériane, nous nous sommes inspirées d'une étude menée sur le profil genre au Nigéria, pilotée par ONU- FEMME (2015), pour montrer l'impact de ces statistiques sur le niveau d'instruction de la réfugiée nigériane au Tchad. Cependant, selon cette étude, le taux d'alphabétisation des femmes est de 40% par rapport à 60% pour les hommes. Depuis 2006, le taux de scolarisation des filles au niveau primaire qui était de 94.2% a baissé, pour redescendre à 81% en 2010, par rapport à 89.2% pour les garçons la même année. D'une manière générale, la scolarisation aux niveaux secondaire et supérieur est faible, quoiqu'elle le soit d'autant plus pour les femmes. Les principaux facteurs expliquant la déscolarisation des filles sont : le besoin de main d'œuvre (stratégie familiale de réduction de la pauvreté), la distance des écoles, la pauvre qualité des enseignements, les dangers survenant sur le trajet foyer-école, les mariages précoces et forcés, notamment en zone rurale.

Par ailleurs, le taux d'alphabétisation des populations réfugiées du camp de Dar-Es-Salam est très de faible. Une étude menée au dit Camp en 2017⁴, révèle que 63 % des réfugiés nigériens n'ont jamais été à l'école et donc n'ont aucun niveau d'instruction. Parmi eux certains ont appris à réciter le coran (27 %) sans plus. Le tableau suivant ressort le niveau d'instruction des femmes interrogées.

Figure 4: Répartition des femmes enquêtées par niveau d'étude



Source : enquête de terrain, Novembre 2020, auteure.

⁴ Le rapport d'enquête de sécurité alimentaire et de vulnérabilité structurelle des ménages réfugiés au Tchad, UNCRF, PAM, CNNAR. 2017

Au regard de ce figure, 73 % des répondantes ont déclaré n'avoir jamais été à l'école. 22% d'entre elles n'ont même pas achevé le cycle primaire et 5% Pas n'ont pas également achevé le cycle secondaire. On note également que la proportion des femmes ayant atteint le cycle supérieur est nul. En effet, en matière d'instruction, force est de constater que, la femme réfugiée se caractérise par son état d'analphabétisme. Ce fort taux d'analphabétisme féminin s'explique par le poids des cultures qui empêchent parfois les femmes d'être scolarisées ou de suivre une formation hors de leur foyer. Des problèmes pratiques limitent aussi les inscriptions notamment, l'obligation de faire garder les enfants pendant la journée, manque de temps et d'énergie une fois accomplies les tâches domestiques et/ou les tâches liées à un emploi salarié. La scolarisation est en effet un élément très déterminant dans l'épanouissement et la de protection des femmes. Mais, nous constatons que c'est un droit dont beaucoup de femmes africaines en sont privées. Nogaye Gueye (2008) en cernant la question de la scolarisation des filles, montre que :

La problématique de l'éducation, notamment celle des filles, s'est longtemps posée surtout dans les pays dits du Tiers Monde à cause d'une conception quasi universelle du statut et du rôle de la femme qui réduit celle-ci au cadre domestique. C'est le cas en Afrique où cette conception est fortement présente avec des traditions qui confinent la femme au foyer,

II. LA PERCEPTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE AU SEIN DES COUPLES REFUGIES DE DAR ES SALAM

Il s'agit dans cette section d'analyser les représentations ou les stéréotypes développés par les femmes de notre échantillon sur les actes de violence à partir de leurs expériences conjugales. Pour ce faire, nous avons recueilli leurs avis sur leur vécu quotidien. Pour d'aucunes, la violence est un phénomène inhérent à la culture ; pour d'autres encore il s'agit d'un fait social juridiquement répréhensible.

1. La violence conjugale : un phénomène socio-culturel normal

Comme dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne où les systèmes de parenté et matrimoniaux demeurent foncièrement patriarcaux, les relations conjugales se singularisent par une prégnance de la domination masculine. Alors considéré comme celui qui détient le pouvoir conjugal et le monopole des décisions au sein du couple, l'homme (le conjoint ou l'époux) se voit naturellement conférer le droit de tutelle sur sa femme (conjointe ou épouse). Il peut donc en disposer selon sa convenance. Inversement, la femme a un devoir de soumission à l'égard de son conjoint. Cet état de fait, qui semble inscrit dans l'ordre naturel des choses, est en réalité

un processus culturellement et socialement construit depuis siècles. La violence conjugale peut être considérée comme l'expansion d'une forme de fonctionnement social qui donne aux hommes à penser qu'ils sont naturellement supérieurs aux femmes. Tout acte de violence que l'homme pourrait infliger à sa partenaire passe inaperçu à partir du moment où ce phénomène est culturellement légitimé. La violence en tant que résultat de la domination masculine obéit, pour reprendre le vocabulaire d'E. Durkheim (1983) à un "ordre culturel".

Au-delà de ces fondements culturels, la violence conjugale est perçue par la réfugiée interviewée comme un fait que l'on peut taire parce qu'elle expose la vie intime du couple. Et l'un des préceptes anthropologiques du terroir voudrait que la femme en couple, quel que soit le degré de violence, souffre et subisse en silence ; au cas contraire, elle expose non seulement l'intimité du couple, mais aussi son conjoint. Et comme l'affirme cette enquêtée anonyme, « *si ton mari te tape, fini de pleurer dans ta chambre à l'insu de tous, et reste tranquille ; les problèmes au sein du couple se résolvent entre les deux conjoints et non par des tierces* ». Enquête de terrain, novembre 2020.

Plus loin encore, d'autres réfugiées estiment que la violence conjugale revêt un caractère tabou et est souvent considérée comme un problème qui peut se régler en famille. Ce qui fait que la justice intervient très rarement aux formes de violence faite aux femmes.

Elle n'est pas très mal vue dans le foyer. En général on ne va pas au tribunal pour ça. Tout se règle en famille, avec les beaux-parents. La violence conjugale n'est pas toujours condamnée dans notre culture. Ce qui se passe dans le couple ne regarde personne. Parfois, ce sont les beaux-parents qui viennent réconcilier le couple. Tout se règle en famille. Enquête de terrain, novembre 2020.

2. La violence : un acte socialement répréhensible

Cette partie, tout comme la précédente est adossée sur l'expérience des réfugiées en situation de conjugalité. En réalité, les réfugiées sont contre le fait que la violence conjugale soit banalisée au sein de leur communauté. Elles suggèrent que les victimes, plutôt que de se recroqueviller devraient s'ouvrir, briser le silence, afin de recevoir de l'aide. Une survivante affirme d'ailleurs à ce sujet que :

C'est un phénomène auquel on doit donner toute son importance et qu'on doit arrêter de sous-estimer ou de considérer comme excusable. Il faudrait en parler au contraire car au sein de nos communautés on a tendance à tout négliger et ceux qui en sont victimes ont peur d'en parler pour ne pas être la risée du quartier par exemple. Tout problème à des solutions et les victimes

doivent accepter de tout révéler au grand jour. Enquête de terrain, novembre 2020.

Au regard de ce propos, il y a lieu de relever à partir que la violence conjugale est un fait à dénoncer. Ainsi, parmi les 100 femmes interrogées, seulement 13 ont évoqué l'interdiction de la violence conjugale par la loi. C'est également dans ce sens que cette réfugiée âgée de 28ans déclare : « (...) *la violence conjugale ne doit pas être tolérée et les coupables de ces actes devraient être punis. Je suis vraiment contre cette violence. L'homme et la femme sont égaux et les cas de violence au sein du couple doit être sévèrement punis par la loi* ».

Eu égard aux précédents développements, comment réagissent les survivantes des violences conjugales du Camp de Dar Es Salam ?

D'après les propos recueillis sur le terrain, parler de violence conjugale quand on est une femme n'est pas toujours évident. Nous l'avons constaté au fur et à mesure que nous avançons dans la collecte des données. C'est après quelques hésitations de la part de nos interlocutrices que nous avons eu une idée de leurs ressentiments face à ce phénomène. Les premières réactions des participantes marquent des sentiments de colère et de tristesse. Nous pouvons le constater à travers quelques propos qui ont été dévoilés « *Ça me rend triste et je suis en même temps en colère parce que je ne comprends pas pourquoi une femme battue reste encore avec son mari* ». Elle poursuit d'ailleurs son propos en relevant que :

Il arrive très souvent que des personnes me disent que telle femme est battue par son mari ou par son petit ami. Je suis choquée que ce phénomène existe encore dans notre société dite civilisée. Je me mets à la place de la victime et je suis vraiment triste. Je touche du bois pour jurer que ne connaîtrai jamais cette violence.

D'autres femmes se sentent affectées et impuissantes quand elles apprennent qu'une femme est violentée par son conjoint, et s'expriment en ces termes : « *ça nous fait mal d'apprendre que l'on frappe sur une femme ; Hélas que pouvons-nous faire ? Nous ne sommes pas affiliées dans une association (...) en plus si les femmes ne viennent pas elles-mêmes expliquer leurs problèmes on ne peut pas les aider* ».

Nous constatons au travers de ces propos que les femmes peuvent réagir différemment quand elles entendent parler de la violence conjugale. Que ce soit par un sentiment de colère, de tristesse ou même d'impuissance, nous ne pouvons nier le fait qu'elles ne restent pas indifférentes à cette violence. Leurs propos démontrent à suffisance que bien qu'étant tabou, la violence devrait être réprimée.

3. La typologie des violences conjugales subies par les réfugiées du Camp de Dar Es Salam

Les principales formes des violences recensées au sein des couples dans le Camp de Dar Es Salam sont représentées dans le tableau ci- après :

Tableau 4: Cas de violences conjugales rapportés dans les entretiens

| Violences psychologique 32% | Violences économiques 22% | Violences physiques 27% | Abus de pouvoir et domination 19% |
|--|---|------------------------------------|--|
| Abandon du foyer par l'homme | Déni de ressources et d'opportunité | Frapper au visage | Empêcher la femme d'aller au centre de santé |
| Menacer d'épouser une autre, mépriser, dénigrer | Déposséder une femme accaparer ses ressources (sacs de mil, argent) | Rouer de coups | Empêcher la femme de se plaindre aux autorités |
| Charge de travail, ne pas souvenir aux besoins de sa femme | prostitution des femmes sans ressources | Bastonner | Contrôler des ressources du foyer |
| Insulter | | Tabasser | Dominer les prises de décisions |
| L'humilier en public | | Blessier | |

Source : enquête de terrain, Novembre 2020 auteure.

Dans l'ensemble des types violences recensés, le tableau ci-dessus, on constate que, les violences psychologiques occupent une place prépondérante avec une proportion de 32% ; suivi des violences physiques 27%, récurrentes dans le Camp des réfugiés, ensuite viennent les violences économiques avec 22% ; et enfin, 19 % d'abus de pouvoir. En effet, l'agression physique et la violence psychologique restent les violences les plus rapportées.

a. La violence psychologique

La violence psychologique, dite aussi violence morale, violence mentale, ou violence émotionnelle, d'abus envers autrui, sans qu'une violence physique soit mise en œuvre directement. Elle se caractérise par le comportement moralement agressif ou violent d'un individu vis-à-vis d'un autre. Elle peut se manifester par des paroles ou des actes qui influencent l'autre dans ses sentiments d'être aimé ou détesté. Elle se caractérise donc par la souffrance subjective de celui qui subit. Outre son éventuelle incidence corporelle, elle comporte toujours une dimension psychique à savoir se sentir vulnérable, se sentir inférieur. De cette violence, peut résulter un traumatisme psychologique pouvant inclure anxiété, dépression chronique ou trouble de stress traumatique. Il s'agit le plus souvent des menaces, insultes, critiques, chantages, dénigrements que rapportent souvent les victimes de la violence psychologique.

D'autres formes de violences psychologiques sont connues sous l'appellation de harcèlement moral (Leymann & Gustafsson, 1996).

En effet, 32% des répondantes déclarent avoir été victimes des violences psychologiques. Dans cette proportion, toutes indiquent avoir été insultées par le partenaire actuel, 11 d'entre elles disent avoir été humiliées par leur compagnon. Dans l'ensemble, 09 disent avoir été menacées de mort par le partenaire. 12 répondantes déclarent avoir subi d'autres formes de violence psychologique notamment le chantage, l'incitation à la tentative suicide en cas de séparation, les menaces, la bastonnade infligée aux enfants ou une tierce personne parente, la rupture inopinée d'avec les amis et la famille et enfin les menaces avec arme blanche.

b. Violences physiques

Sont celles qui sont le plus couramment identifiées. On parle de violences physiques pour se référer à tout acte non accidentel pouvant provoquer des blessures sur une personne, tels que les coups, les coups de pieds, les morsures, les coups de poing, les coups de poignards, les brûlures, les tentatives d'étranglement, les tentatives d'homicide et les féminicides.

S'agissant des femmes victimes de violences physiques, 29% déclarent avoir été poussées ou bousculées et/ou frappées avec le poing et/ou giflées et/ou étranglées et/ou attrapées ou tirées par les cheveux, tordu le bras, frappées avec à de coup poing, étranglées ou étouffées.

c. La violence économique

Toute action ayant pour but le contrôle de l'autonomie d'une personne via le contrôle de son accès aux ressources et/ou le contrôle exhaustif de ses revenus. Ces violences incluent la privation de moyens ou de biens essentiels, le contrôle ou la spoliation, parfois même lorsque la personne a une activité rémunérée et l'exploitation économique.

Ainsi, 22% déclarent avoir été victimes de violence économique parmi lesquelles 11 indiquent que leurs conjoints effectuent des dépenses avec leur argent contre leur gré. Une autre catégorie de survivantes (07), c'est-à-dire, celles ayant rompues leurs premières unions suite à des scènes de violence perpétrée et qui se sont à nouveau engagées dans la vie de couple déclarent que : l'actuel compagnon contrôle toutes leurs dépenses et les empêche de dépenser leur propre argent. Dans l'ensemble, cinq (05) déclarent le déni de ressources, d'opportunité ou de service. Cette forme de violence a été maintes fois rapportée par les répondantes dont les

époux ont interdit l'accès au travail rémunérateur. Certaines femmes se voient confisquer par leur époux, les produits de leurs récoltes agricoles, voire leurs revenus. Il a été révélé par la responsable de Croix Rouge Tchad (CRT) que la forme de violence la plus récurrente dans le camp est le déni de ressource, d'opportunité ou de services, la dilapidation des ressources du foyer par le partenaire, et le refus de subvenir aux besoins de sa femme.

d. Abus de pouvoir et la domination masculine

Ce type de violence est comme le relève Bourdieu (1997 :123), « *Tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force* ». Dans ce contexte, 19% des survivantes ont déclaré avoir été empêchées de parler de leurs problèmes aux autorités, d'aller se faire soigner quand elles sont malades, elles n'ont pas le pouvoir de décision.

4. Le cadre légal et institutionnel de la protection de la protection des femmes

Au regard de la réalité des violences basées sur le genre, le gouvernement tchadien a entrepris un certain nombre d'action pour mettre les femmes à l'abri de ces formes de violence. La présente section, comme le souligne le titre y expose ces textes, lois et conventions.

a. La Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

La Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et son protocole additionnel, adoptée le 18 décembre 1979, ratifiée le 23 août 1994 et le 1er novembre 2004, a pour objectif de lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les domaines politique, juridique, économique, social et culturel ou tout autre, et contre des pratiques/coutumes traditionnelles néfastes. Le protocole additionnel de la Convention donne la possibilité aux particuliers ou groupes de particuliers ou au nom de particuliers ou groupes de particuliers d'un Etat partie à la CEDEF, qui s'estiment victimes de violation d'un des droits évoqués par cette convention, et après épuisement des voies de recours internes, d'adresser une communication au Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'Egard des femmes ;

Le Tchad a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1995, et a l'obligation de veiller à ce que les femmes et les filles se trouvant sur son territoire soient pleinement protégées de différentes formes de discrimination et de violence. Par ailleurs, les réfugiées sont protégées par la convention relative aux droits de

l'Homme, que le Tchad a ratifié en 1994 et qui garantit de nombreux droits comme celui de ne pas subir de violence physique ni mentale (article19) et celui de ne pas être victime de traitements cruels, inhumains ou dégradants (article37).

b. Les lois nationales tchadiennes contre les violences faites aux femmes

- ✓ **Le code civil de 1958 applicable au Tchad** : il régit également les cas des violences faites aux femmes en termes de préjudice pouvant être sanctionné par la nullité ou bénéficier d'une réparation civile (paiement de dommages-intérêts). Il contient des dispositions qui garantissent et protègent les droits des femmes ;
- ✓ **Le Code pénal tchadien du 12 décembre 2016**, où d'importantes dispositions pénales liées à la protection des libertés fondamentales des femmes ;
- ✓ **Constitution de la République du Tchad du 31 mars 1996**, modifiée par la loi constitutionnelle n° 008/PR/2005 du 15 juillet 2005 : protège les femmes et les filles de toute forme de discrimination cette constitution prévoit dans son article A article 14 que, L'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. Il a le devoir de veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et d'assurer la protection de ses droits dans tous les domaines de la vie privée et publique ;
- ✓ **La loi n° 031/PR/ 94 du 09 septembre 1994**, crée la Commission Nationale des Droits de l'Homme, placée sous l'autorité du Premier Ministre et chargée de formuler les avis au Gouvernement concernant les libertés et les Droits de l'Homme, y compris la condition de la Femme ;
- ✓ **Loi 006/PR/2002 du 15 avril 2002**, portant promotion de la santé de la reproduction : - Article 9 al.2 : Toutes les formes de violences tels que mutilations génitales féminines (MGF), les mariages précoces, les violences domestiques et les sévices sexuels sur la personne humaine sont interdites.

b. L'accès à la justice

Il nous paraît important de souligner que, le gouvernement tchadien a pris des initiatives allant dans le sens de l'amélioration de l'accès des femmes à l'instance juridictionnelle. Il a ainsi créé une direction chargée de faciliter l'accès au droit et à la justice. En outre, il a également mis sur pieds quatre antennes chargées de faciliter l'accès des femmes aux tribunaux dans les différentes provinces. Nous précisons également que le Ministère de la Justice chargé des droits humains vient de se doter d'une politique sectorielle qui accorde une place de choix à la question de l'accès des femmes à la justice.

Par ailleurs, nous soulignons qu'une grande partie de nos interlocuteurs ont relevé que l'accès des femmes à la justice demeure un défi notamment à cause des nombreux manquements observés au niveau de la justice, mais aussi et surtout à cause du défaut d'application de la loi par certaines autorités du système judiciaire. Ils ont également mentionné la léthargie, la corruption et l'inefficacité de la juridiction tchadienne.

III. LES FACTEURS EXPLICATIFS DES VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES REFUGIEES DE DAR ES SALAM

À travers nos entrevues, nous avons pu relever les raisons qui justifient ou expliquent la violence au sein des couples réfugiées dans le Camp de Dar Es Salam. Il en est ressorti que plusieurs facteurs s'entremêlent.

1. La culture comme fondement de la violence

Au cours de nos entretiens de groupes, les hommes s'accordent à dire que la violence aujourd'hui réprimée par la société est un phénomène culturel. En réalité, c'est la culture qui, par le biais de la socialisation façonne la violence en donnant pleine autorité à l'homme. La plupart des réfugiés étant musulmans, l'on assiste à des formes d'organisation phallogocratiques, caractérisées par la domination masculine. Ces idées de supériorité et de domination masculine sont davantage renforcées par ces versets coraniques :

Les hommes ont autorités [qawwâmûna] sur les femmes, en raison des faveurs que Dieu accorde à l'homme sur femme, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens (...). Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance [nushuz] et la mauvaise conduite exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les [udribuhuna]⁵, Coran (S-4: 34)

De ces précédents versets, il est clair établi qu'Allah reconnaît l'autorité ou le pouvoir de l'homme sur la femme. Il ordonne également aux hommes de punir leurs épouses en cas de désobéissance en les chassant du lit conjugal et en les frappant. Chez les musulmans, la violence est donc un phénomène légitime, puisqu'autorisé par le Coran. Par rapport à notre analyse, les hommes du Camp de Dar Es Salam sont violents vis-à-vis de leurs conjointes non pas parce qu'elles désobéissent mais pour d'autres motifs qu'ils préfèrent ranger sur le compte du Coran. Il s'agit bien là d'une lecture erronée du Coran.

⁵ Traduction Abdullah Yusuf Ali

2. La mauvaise interprétation des versets coraniques

Un autre facteur justificatif des violences conjugales chez les réfugiés du Camp est la mauvaise lecture des textes coraniques. De nos échanges de terrain, il en est ressorti que l'islam, contrairement à l'idée selon laquelle il encourage la violence conjugale, contribue plutôt à la pacification des mœurs. Cette religion prône le respect et une attention particulière vis-à-vis des femmes. Elle a toujours mis un accent sur la justice «al âdl », comme principe de vie. S'appuyer sur les versets du coran pour légitimer les violences envers les femmes n'est pour eux qu'un alibi.

3. Les humanitaires comme instigateurs de la violence

Il s'agit ici de montrer que ce sont les organismes qui viennent en appui aux réfugiés qui orchestrent ou attisent les scènes de violence au sein des couples. En réalité, comme le déclarent les hommes de ce camp, les humanitaires donnent tout le pouvoir aux femmes en faisant d'elles les principales réceptrices des aides multiformes qui leur sont allouées. Ce qui donne leur du zèle aux femmes. Ces actions humanitaires engendrent des contradictions, sources de violence multiforme. En réalité, selon l'anthropologie du terroir, les femmes doivent tout recevoir des mains de leurs conjoints et non le contraire. Mettre la femme au centre de la gestion des aides allouées heurte les sensibilités masculines et les expose à la violence. Et comme le relève l'un de nos enquêtés anonyme, « *c'est les femmes qui détiennent les reçus et au moment distribution des vivres, c'est elles qui les perçoivent. Cette manière de faire donne le pouvoir à nos femmes de nous mépriser* ». Et un autre de renchérir, « *battre les femmes c'est le seul moyen que nous avons dans le camp pour assurer notre autorité dans nos foyers* ». Extrait d'entretien focus groupe, Novembre 2020.

4. La consommation de l'alcool et de la drogue

En termes des facteurs favorisant la violence conjugale au sein du couple réfugié, il a été ressorti, la consommation de la drogue (Odontol, Tramol, ...) et de l'alcool. Parmi les réfugiées déclarant avoir subi des violences psychologiques et surtout physiques, 25% d'entre elles ont affirmé que la consommation excessive d'alcool ou de drogue par leurs conjoints suscite des violences multiformes au sein du foyer. Les violences de cette nature interviennent généralement après la distribution des vivres. Les propos ci-après du responsable des acteurs de l'assistance alimentaire dans le Camp semblent justifier ces formes de violence

On observe que les violences conjugales augmentent généralement les jours qui suivent les distributions de vivres. Les conflits éclatent lorsque les hommes veulent obliger leur épouse à vendre une partie de la ration pour acheter de l'alcool et de la nourriture « de luxe » (viande, poisson) ou lorsqu'ils exigent d'avoir des rapports sexuels après avoir consommé de l'alcool. Enquête de terrain, Novembre 2020.

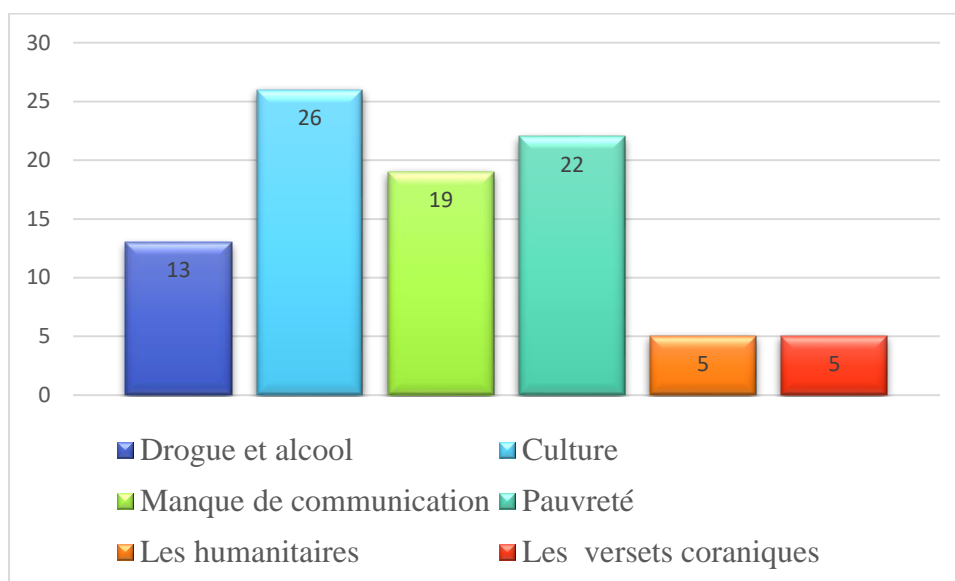
5. La pauvreté

Le manque d'activités génératrices de revenus et la pauvreté peuvent parfois donner lieu à des scènes de violence conjugale. D'après notre population d'étude (hommes et femmes confondus), la pauvreté familiale est un facteur qui engendre la violence au sein des couples. La plupart des réfugiés, eu égard leur statut social, peinent à s'insérer dans les petits métiers. Cette difficulté à intégrer un secteur d'activités rémunérateurs influe non seulement sur la qualité de vie du ménage, mais aussi et surtout accroît la tendance à l'agressivité vis-à-vis de leurs compagnes. En réalité les hommes ne parviennent plus à assurer le rôle socialement attendu d'eux à savoir : le pourvoyeur et le protecteur incontestés de la famille. Ce qui instaure un climat de tension à l'intérieur du ménage.

6. Le manque de communication entre conjoints

De notre expérience de terrain, nous avons également observé que le manque de communication entre les conjoints constitue une source de violence. Les hommes, imbus de leur autorité ont du mal à communiquer avec leurs partenaires parce qu'ils estiment que la femme n'a rien à dire ; elle obéit ou se soumet à l'autorité de son conjoint. La position de la femme ici est comparable à celle de l'ouvrier en entreprise à savoir : exécuter les tâches. Cette attitude de la femme trouve également une explication dans la culture même du terroir où les femmes sont tacites. D'après les préceptes culturels propres à l'islam, une femme qui bavardent même avec son époux n'en est pas une et suscite de la méfiance.

En somme, nous avons représenté les différents déterminants de la violence conjugale dans le graphique ci-après :

Figure 5: les déterminants de la violence conjugale au Camp de Dar Es Salam

Source : enquête de terrain, Novembre 2020, auteure

La lecture de ce graphique expose plusieurs déterminants de la violence au sein des couples réfugiés. Les facteurs culturels occupent la première position, soit 26%, Après le vient en second rang la pauvreté soit 22% de répondants, suivi de manque de communication avec une proportion de 19%. La consommation de la drogue et de l'alcool est également citée comme déterminant de la violence soit 13%, les humanitaires comme instigateurs de violences au sein des couples réfugiés soit 5% et en fin, la mauvaise interprétation des versets coraniques soit 5% des répondants.

IV. APERÇU SUR LA VULNERABILITE DES MENAGES DES REFUGIES AU TCHAD.

La situation de refuge est vécue différemment selon l'appartenance identitaire, conjugée à divers facteurs sociaux, culturels, économiques, politiques, mais aussi selon le bagage historique personnel de chacun (situation pré-conflit). L'institutionnalisation des identités de genre et de « race » participe au renforcement d'une masculinité hégémonique par la construction de masculinités subordonnées et hiérarchisées.

En collaboration avec les autorités tchadiennes, la CNARR, le HCR et le PAM ont mené en 2017, un exercice de profilage visant à déterminer le degré de vulnérabilité des ménages afin de mieux répondre à leurs besoins. Les réfugiés identifiés comme moins vulnérables, par exemple, ont été ciblés dans le cadre d'activités de renforcement de la résilience, afin de les

aider à devenir autonomes et les empêcher de retomber dans la pauvreté. Les réfugiés identifiés comme particulièrement vulnérables, en revanche, continuent à recevoir une aide alimentaire sans condition. Les partenaires collaboreront avec les communautés, les autorités, et les acteurs de développement pour favoriser une transition « douce » à travers une communication claire avec les réfugiés. Les partenaires passent désormais d'une approche fondée sur le statut à une approche basée sur la vulnérabilité.

Au regard de cette étude, il ressort que la majorité des ménages de réfugiés au Tchad est dirigée par des femmes. La tendance est plus marquée dans les camps soudanais où 71,4% des ménages sont dirigés par des femmes. Chez les réfugiés centrafricains, les femmes ont le premier rôle dans 58% des ménages contre 51% chez les réfugiés nigériens du Lac. De plus, en moyenne pour tous les camps, 54% des membres des ménages sont de sexe féminin. Dans les camps de l'Est et du Nord-Est, (Oure Cassoni, Amnaback, Kounoungou, Touloum, Iridimi, Milé) cette proportion avoisine 60%. Dans les Camps d'Oure Cassoni et d'Amnaback, plus de 25% des ménages sont constitués exclusivement de personnes de sexe féminin.

1. La situation de vulnérabilité spécifique : la femme cheffe de ménage au Camp des réfugiés

Tel qu'évoqué précédemment, les femmes constituent un groupe de personnes réfugiées ciblé comme vivant des situations de vulnérabilité particulières. Parmi celles-ci, nous évoquons la situation des femmes cheffes de ménage. Il s'agit concrètement des femmes qui se retrouvent à devoir assumer à la fois le rôle du père et de la mère. Pour saisir le niveau ou le degré de vulnérabilité entre un ménage dirigé par l'homme et celui dirigé par la femme, nous avons procédé par une sorte de comparaison de ces deux types de ménages. Le tableau suivant explique ces différences.

Tableau 5 : Le profil des ménages par taille de vulnérabilités au camp de Dar es Salam

| Caractéristiques | Taille des vulnérabilités | | |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|--------------------|
| | Plus vulnérables% | Moyenne vulnérables % | Moins vulnérables% |
| Taille moyenne du ménage | 3,9 | 4 | 4,4 |
| Nombre moyen d'actifs | 1,4 | 1,5 | 1,8 |
| Sexe du chef de ménage-Femme | 48,7 | 38,3 | 12,0 |
| Sexe du chef de ménage –Homme | 27 | 30,4 | 12,8 |

Source : rapport de profilage socio-économique des réfugiés Tchad (UNCHR, PAM 2017).

Au regard des données recueillies dans ce tableau, il apparaît que les ménages soutenus par les femmes sont plus vulnérables que ceux soutenus par des hommes.

2. La fragilité des ménages féminins

Les vulnérabilités des femmes réfugiées cheffes de ménage vont crescendo parce qu'elles sont issues non seulement des familles à ressources précaires, mais aussi et surtout du fait qu'elles se mettent avec des conjoints inactifs, c'est-à-dire des hommes qui ne contribuent pas aux charges du ménage, mais qui sont cependant pris en charge au même titre que les enfants par ces femmes. De plus, le « groupe domestique »⁶ du ménage est essentiellement constitué des personnes vulnérables (enfants, personnes âgées).

3. Les caractéristiques du “groupe domestique”

La population réfugiée est très jeune : quel que soit le sexe du responsable, plus de la moitié des membres des ménages (55 %) à moins de 20 ans et est entièrement sous la responsabilité de la femme. Chose qui ne semble pas aisée à cause des conditions de vie précaires. Aussi les jeunes enfants ne peuvent fournir aucun rendement allant dans le sens de l'amélioration de la qualité de vie.

4. La taille des ménages

Elle est une autre caractéristique qui explique la vulnérabilité des ménages tenus par les femmes. Les ménages masculins regroupent en moyenne 2 membres de plus. Autre indicateur : les ménages de grande taille (15 personnes et plus), qui représentent plus de 17 % des ménages, sont moins fréquents parmi ceux dirigés par les femmes (10,7 %). La taille plus réduite des ménages féminins peut constituer un facteur de vulnérabilité, car moins le ménage compte de membres, plus les conditions de vie vont être fortement dépendantes du revenu du chef de ménage.

Au terme de ce chapitre, il était question d'examiner la violence conjugale en contexte migratoire et les vulnérabilités des réfugiées dans le Camp de Dar Es Salam. Pour ce faire, nous avons organisé notre travail autour de quatre grandes articulations. La première nous a renseigné sur le profil de la femme réfugiée de Dar Es Salam, nous avons développés les variables telles que l'âge, le niveau d'étude et les principaux moyens de subsistances. Dans la deuxième articulation, il s'est agi d'analyser les perceptions développées par les survivantes

⁶ D'après H.Mendras, le groupe domestique est un ensemble des personnes qui vit sous le même toit, nourrit au même pot et au même vin. Sociétés paysannes, éléments pour une théorie de la paysannerie, Paris Armand colin.1976

autour du phénomène de violence conjugale au sein des couples réfugiés à partir de leur expérience quotidienne. Il en est ressorti que la violence conjugale est un phénomène fabriqué par la société et la culture. Et enfin, nous avons développés les types de violences subies par les réfugiées dans le dit Camp, notamment : la violence psychologique, la violence physique, la violence économique et la violence symbolique.

En outre, nous nous sommes également intéressées aux facteurs explicatifs ou justificatifs des violences conjugales auprès des couples réfugiés. Parmi ces facteurs, nous avons entre autres énuméré la culture, le manque de communication, la consommation de l'alcool et de la drogue, l'action discriminatoire des humanitaires dans la distribution des aides, la pauvreté et la mauvaise interprétation des versets coraniques. Dans le dernier axe, nous avons introduit l'approche sur vulnérabilités des réfugiées cheffes de ménage au Tchad en insistant sur la fragilité des ménages féminins, les caractéristiques des groupes domestiques qu'elles abritent ainsi que la taille des différents ménages dirigés par la femme. Il nous échoit dans le chapitre suivant d'aborder les formes et les manifestations des vulnérabilités des femmes du Camp de réfugiés de Dar Es Salam.

DEUXIEME PARTIE :

**LA VIE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET
LEUR PROCESSUS DE VULNERABILISATION DANS CE CAMP.**

Cette deuxième et dernière partie de notre analyse s'articule en deux chapitres. Le premier chapitre examine les vulnérabilités des réfugiées suite aux violences conjugales dans le camp de Dar Es Salam. Il y sera développé le sens et puissance du concept de la vulnérabilité, les formes et manifestations des vulnérabilités auxquelles sont exposées les survivantes des violences au sein des couples réfugiés, les stratégies adoptées par cette couche sociale pour faire face à leur situation de vulnérabilités et nous allons faire une analyse critique sur les actions des agences humanitaires en matière protection des réfugiés dans ce Camp. Quant au deuxième chapitre, il met en exergue les incidences des vulnérabilités féminines, À cet effet, nous nous allons décrire la vulnérabilisation des enfants et celle de la réfugiée survivante des violences conjugales.

CHAPITRE III

LES VULNERABILITES DES FEMMES VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES DANS LE CAMP DE REFUGIES DE DAR ES SALAM

Ce présent chapitre, aborde les différentes formes et manifestations des vulnérabilités aux quelles sont exposées les réfugiées victimes de violences conjugale dans le Camp de Dar Es Salam. Nous l'avons organisé autour de trois axes dont : le premier s'intéresse au sens et puissance du concept de vulnérabilité, le deuxième par contre analyse les types de vulnérabilités dérivées des violences au sein des couples réfugiés. Le troisième quant à lui développent les normes et les pratiques qui discriminent et ne protègent pas les survivantes en augmentant leurs vulnérabilités.

I. SENS ET PUISSANCE DU CONCEPT DE VULNERABILITE

La vulnérabilité est une notion universelle et contextuelle, nous ne sommes vulnérables que dans un contexte donné. Elle s'observe à deux niveaux ; le premier dit direct. C'est le niveau d'affectation par le phénomène des trois catégories d'éléments directement en jeu : les biens, les activités et fonctions sociales, les personnes physiques. On parle d'endommagement pour les biens, de dysfonctionnement pour les fonctions et activités, de préjudices pour les personnes.

Le deuxième niveau quant à lui, est celui utilisé en Sciences Sociales et qui considère les dommages potentiels ou constatés sous l'angle de la société. Il s'agit bien alors de caractériser tous les éléments de faiblesse d'une société donnée vis-à-vis d'agressions ou de problèmes externes auxquels elle n'est pas ou est mal préparée. On rejoint là les facteurs d'amplification en matière de menaces. Nous nous intéressons dans le cadre de cette réflexion au concept vulnérabilité tel que développé par Roy (2010). D'après lui, la vulnérabilité est perçue comme : « *une notion qui oblige à interroger tant les conditions de possibilité de la potentialité (le risque structurel d'être blessé) que les conditions de réalisation de celle-ci (le fait d'être effectivement blessé)* ». En effet, la vulnérabilité est conçue sur deux plans notamment sur le plan individuel et collectif.

1. Au plan individuel

Sur plan individuel vulnérabilité est celle d'une diminution des capacités d'agir. Cette diminution ou paralysie de l'action se manifeste sous différentes formes : souffrance, passivité, victimisation ou au contraire mobilisation (Roy, 2010 : 26), souffrance physique et psychologique, celle d'être laissé pour compte, celle d'être illégitime, celle de « *ne pas être* » et surtout celle de ne pas avoir « *accès à* ». La passivité, celle d'être paralysée, désespérée ou résignée face à son incapacité de reprendre le contrôle de sa vie, de ses potentiels mobilisateurs. Victime, celle d'être attaqué, persécuté, stigmatisé par le jugement d'autrui. Les conséquences

découlant de ce constat sont donc multiples : diminution de l'estime personnelle, fragilisation des conditions de vie autant aux niveaux économique, social qu'au niveau de la santé physique et mentale.

Par ailleurs, la personne vivant en situation de vulnérabilité risque autrement dit, de se retirer de la vie collective afin de se centrer sur sa survie individuelle ou familiale. Ce faisant, elle risque l'enclenchement d'un cercle vicieux où la responsabilité de sa situation est de plus en plus pointée vers elle et où ses incapacités croissent et ses ressources diminuent. La vulnérabilité hausse donc les difficultés d'agir individuellement et collectivement sa vie tout en diminuant par le fait même les capacités d'avoir du pouvoir et de donner sens et direction à sa vie. Elle peut également entraîner l'action. Comme le dit Roy (2010 :26) : « *la reconnaissance d'une situation de vulnérabilité peut parfois valoir davantage que pas de reconnaissance du tout* ». Cette reconnaissance se perçoit dans la légitimité sociale où la personne « *catégorisée* » n'est plus exclue, mais se voit attribuer une place au sein de la collectivité. Bien que peu enviable, la personne « *victime* » appartient au monde social et peut y participer de façon fortement limitée. Cette reconnaissance permet également à la personne d'être accompagnée ou prise en charge, puisqu'enfin elle est vue comme « *non responsable* » et qu'ainsi elle « *mérite* » d'être aidée.

2. Au plan collectif

Au niveau collectif, la vulnérabilité constitue un frein à la cohésion sociale, elle est contraire au vivre-ensemble (Châtel, 2010). En fait, selon cette auteure, la participation citoyenne est actuellement circonscrite au principe d'autonomie. Par conséquent, une personne en situation de vulnérabilité sociale ne peut être intégrée socialement au même titre qu'une personne autonome. Puisque la vulnérabilité traduit un frein au niveau des agirs potentiels, la personne subit plus qu'elle n'agit. En voyant et étant vu comme « *inutile* » et « *sans qualités* » (Châtel, 2010 : 219), l'individu ne peut ni se reconnaître ni contribuer à la notion commune de vivre ensemble. Ainsi écartée des espaces publics, la personne victime non autonome, dépendante de son environnement social, n'a plus de parole et encore moins de potentiels à partager.

En outre, les personnes ayant des trajectoires empreintes de vulnérabilité sociale risquent de s'écarter progressivement du vivre-ensemble, minant par la même occasion leurs potentiels de solidarité et de pouvoirs transformateurs quant aux conditions d'existences (Castel, 1994) : Dans cette perspective, une multiplicité d'indices sociaux appuie cette vision : « *augmentation des populations vivant dans la pauvreté, des personnes sans emploi, de celles*

ayant des problèmes de santé mentale; visibilité de populations marginalisées; accentuation des mécanismes de répression de certaines populations “hors normes”, etc. » (Roy, 2010 : 24).

Au-delà de ces précédentes clarifications, la notion de vulnérabilité que nous entendons manipuler dans le cadre de cette étude s'apparente comme le soulignent Chatel et Roy (2008), à des situations de fragilité, de précarité, de marginalisation, d'exclusion qui, peuvent également engendrer d'autres situations de vulnérabilité.

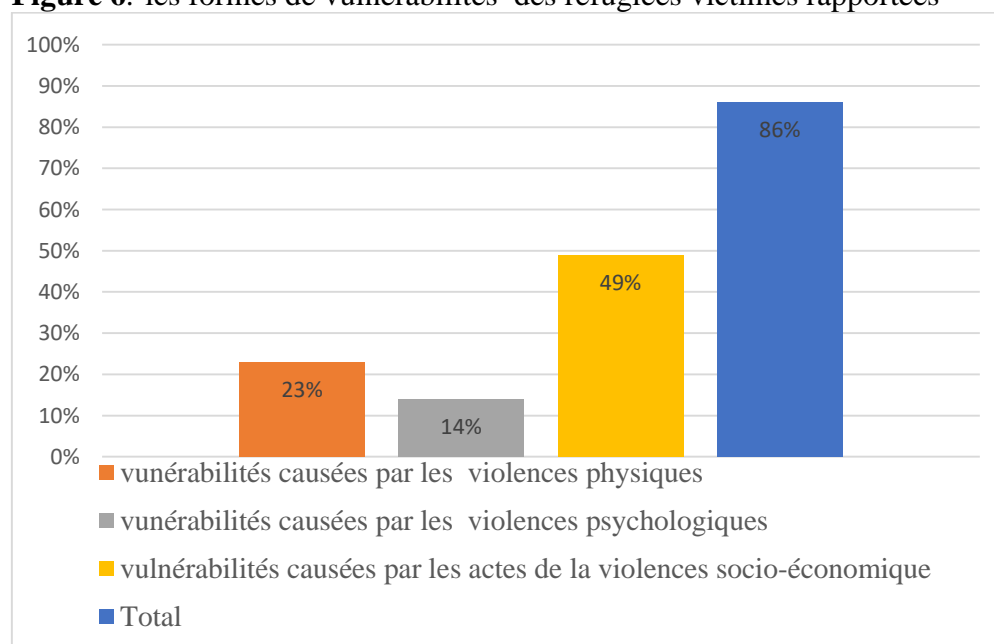
II. LES FORMES DES VULNERABILITES DES REFUGIEES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES A L'INTERIEUR DU CAMP DE DAR ES SALAM

La violence conjugale peut avoir une multitude d'effets sur de santé des victimes et leur bien-être à court et à long terme. Les conséquences physiques et psychologiques immédiates qui affectent la femme victime peuvent s'accompagner d'une détérioration de sa qualité de vie dans son ensemble et tout au long de sa vie. Ce qui pourrait aussi avoir une incidence sur sa participation et son engagement dans différents aspects de la vie sociale (Johnson, Ollus et Nevala, 2008). Ces répercussions, conjuguées au geste violent en soi, pourraient avoir un effet d'entraînement sur la société dans son ensemble, Rapport OMS, (2011).

1. Les différentes formes des vulnérabilités observées sur le terrain

De nos observations « *in situ* », nous avons identifié trois principales formes de vulnérabilités qui affectent les survivantes des violences au sein des couples réfugiés. Nous les avons représentées dans la figure ci-dessous.

Figure 6: les formes de vulnérabilités des réfugiées victimes rapportées



Source : Enquête de terrain, Novembre 2020, auteure.

Suite aux violences subies, 14 % des réfugiées déclarent être en état des vulnérabilités causées par les violences physiques puisqu'en situation des souffrances physiques ; 23% ont déclaré le type des vulnérabilités causées par les violences psychologiques qui se décryptent à travers les affectives psychologiques et 46% des survivantes déclarent la forme des vulnérabilités causées par les actes de violence socio-économique qui, se catégorisent par la précarité des ménages qu'elles gèrent

2. Les manifestations des formes vulnérabilités des réfugiées suite aux violences conjugales

Lorsque le corps de la femme subit des violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou économique, ce corps se trouve en situation de vulnérabilité. Ainsi, les manifestations des formes de vulnérabilités ressorties ci- haut, seront abordées dans les paragraphes ci- après.

a. Les vulnérabilités causées par la violence psychologique

Selon Downton et Austin (1995), les dépressions sont fréquentes et frappent plus de 50 % des femmes victimes de violences conjugales. Elles sont caractérisées par une perte d'estime de soi, une prudence exacerbée, un repli sur soi, des troubles du sommeil et de l'alimentation, des idées et/ou tentatives de suicide. Elles peuvent être la conséquence naturelle d'une situation dans laquelle les survivantes se sentent ou sont réellement dans l'impossibilité de fuir, le contrôle et le pouvoir de leur partenaire qui les maltraitent. Elles peuvent être également dues au sentiment que la vie du couple arrive à son terme, à une grande incertitude de l'avenir, à la peur de représailles de la part du partenaire, à la crainte de perdre la garde de ses enfants, à la crainte de difficultés économiques, ou encore à une intériorisation de la colère.

D'autre part, de nombreuses femmes victimes de violences conjugales présentent tous les signes d'un syndrome post-traumatique, syndrome commun à toutes les femmes qui ont subi un traumatisme grave. 46 % à 54 % des femmes violentées présentent ce type de syndrome comporte : une expérience interactive des événements du traumatisme (pensées « *intrusives* », cauchemars) ; des réactions émotionnelles et physiques exagérées, provoquées par « *un événement gâchette* » qui rappelle le traumatisme ; une stratégie d'évitement des activités, des lieux, des pensées ou des conversations qui rappellent le traumatisme; des troubles dissociatifs : « *déréalisation* », « *dépersonnalisation* ». L'état de tension, de peur et d'angoisse dans lequel les femmes maltraitées sont maintenues par leur agresseur peut produire différentes formes de troubles psychiques. En effet, nous avons remarqué que deux tiers des

refugiées interrogées lors de notre enquête ont déclaré avoir eu des troubles émotionnels : le sentiment de colère, honte, sentiment de culpabilité, d'humiliation, sentiment d'impuissance, « auto-dévalorisation état d'anxiété, de panique, de *« peur »* ».

Par ailleurs, les formes les plus fréquentes dénoncées par les victimes interrogées sont : le blocage du pouvoir personnel (sentiment d'impuissance et perte de contrôle sur la vie) ; la paralysie (sans initiatives, difficultés à récupérer le contrôle de leur vie et à prendre les bonnes décisions pour elles-mêmes.) ; les sentiments de défaite (les femmes perdent espoir d'un possible changement et d'une vie meilleure) ; les troubles psychologiques et psychiatriques (peur, anxiété, dépression, stress) qui se manifestent à la suite d'une expérience vécue comme traumatisante.

En outre, les femmes violentées parlent de l'isolement ou de rupture avec l'extérieur et éprouvent un sentiment d'exclusion et de marginalisation. En réalité, les survivantes se sentent éjectées de la vie communautaire. Certaines réfugiées ont fait état d'un isolement imposé par leur mari. L'isolement vise non seulement à préserver l'intimité du couple, mais aussi leur permet de se mettre à l'abri d'éventuelles intoxications de leurs consœurs. La survivante, dans le cas échéant, n'a dorénavant que son époux comme centre de ses actions et décisions. C'est sans doute dans ce contexte que M-F. Hirigoyen (2005), affirme qu'à la suite des violences psychologique ou verbale : *« L'estime de soi diminue, la femme perd toute assurance, devient plus fragile et plus vulnérable »*.

b. Les vulnérabilités causées par les violences physiques

En parallèle, l'EDS II, Tchad (2017), relève que parmi les femmes qui ont subi des violences conjugales, plus de la moitié (52%) a déclaré avoir été blessée au cours des 12 derniers mois à la suite d'actes physiques commis par leur conjoint (EDS-MICS, 2017 : 371). La responsable de l'IRC, abonde également dans le même lorsqu'elle fait état de ce que certaines survivantes dont elles assurent la prise en charge, victimes de la violence physique par leur mari ont été conduites dans des structures sanitaires. Elle explique que : *« parfois il y'a des cas ou la femme se retrouve avec une fracture au bras »*. Or, ce sont ces femmes qui assument les responsabilités domestiques ; se retrouver avec un bras cassé du fait de la violence physique, l'en écarte momentanément. Outre les cas de fractures sus mentionnées, nous avons également relevé des cas de blessures profondes, des blessures superficielles, des fractures, des brûlures. D'autres symptômes tels que la perte des cheveux, des douleurs abdominales, des dents brisées ou perdues, ainsi que des maux de tête sont évocateurs. Les troubles psychosomatiques ainsi que l'aggravation de certaines pathologies chroniques sont souvent révélées.

De nos observations de terrain, il en ressort que 39 réfugiées ont été bastonnées alors qu'elles étaient enceintes au cours de ces 12 derniers mois. Ces 39 cas évoqués sont également inclus dans les 44% des cas d'incidents enregistrés par la responsable de l'IRC. Ces femmes qui ont subies des violences pendant la grossesse, sont exposées au stress, avec des retentissements cardio-vasculaires et neurologiques, aux risques d'avortements, à une mort in utero par décollement placentaire ou par rupture utérine, à une hémorragie fœto-maternelle, à un accouchement prématuré (37 % d'augmentation de risque), à une souffrance néo-natale et à une hypotrophie (17 % d'augmentation de risque) . De ce fait, la femme est physiquement affaiblie et psychologiquement affectée.

c. Les vulnérabilités causées par les actes de violence socio-économique (la précarité des conditions de vie des réfugiées)

Dans le camp de Dar Es Salam, nous avons également observé les vulnérabilités d'ordre socio-économiques. En effet, le dénuement socioéconomique peut rendre une victime plus vulnérable et peut même être la raison pour laquelle d'autres formes de violence lui sont infligées. Eu égard à ce propos, les violences infligées par un conjoint ou partenaire a un impact sur les ressources économiques du ménage de deux manières. Premièrement, les conséquences de la violence peuvent entraîner des dépenses pour couvrir les soins médicaux.

Deuxièmement, en restreignant les capacités physiques et/ou mentales des survivantes à maintenir leurs tâches domestiques et leurs activités productives, la violence crée un manque à gagner pour l'ensemble du ménage. Les vulnérabilités des femmes sur leur santé peuvent les empêcher de diversifier leurs revenus et donc ceux du foyer. Par ailleurs, même si leurs capacités physiques leur permettent, elles peuvent se voir refuser la possibilité de s'impliquer dans les petits commerces par leur mari simplement parce que ces derniers considèrent que ce n'est pas à elles de gagner un revenu. Ce déni de ressources et d'opportunité citée par la majorité des participantes à cette étude, impacte négativement sur le groupe domestique. Cela est d'autant plus vrai lorsque les hommes n'ont pas un revenu régulier et /ou suffisant, et que les femmes n'ont pas la permission de se lancer ou de continuer « *leur petit commerce* ». Dans ce cas, c'est l'ensemble du foyer qui se trouve dans la précarisation.

- Les enfants : un autre foyer de développement des vulnérabilités

L'irresponsabilité de certains chefs de famille qui démissionnent de leur rôle de pourvoyeur des ressources économiques pour tout abandonner entre les seules mains des femmes paraît une autre source incontestée des vulnérabilités. En réalité, l'importance numérique du groupe domestique à la seule charge de la réfugiée l'expose à la précarité car,

c'est à elle que revient la responsabilité des besoins physiologiques (nourrir, vêtir, soigner, etc.). Or, la femme dont il question ici se retrouve dans l'incapacité de couvrir ces besoins. Le désir effréné de ces femmes qui peinent sous le poids de leurs responsabilités, de gagner nécessairement un revenu les mène parfois à la prostitution. C'est cette forme de vulnérabilité qui entraîne non seulement le décrochage scolaire des adolescentes du Camp de Dar Es Salam, mais aussi et surtout le phénomène de mariage précoce chez celles-ci. L'adolescente dans ce cas est privée de sa jeunesse et se fait encastrier par ses parents dans une relation où ils ne soucient aucunement de son bien-être. Ceux qui l'envoie se marier perçoivent en ces unions des formes de soulagements ou d'allègement des responsabilités de sa famille nucléaire.

Une autre conséquence de l'irresponsabilité de l'homme dans ce Camp est la cas d'abandon du domicile conjugal prétextant la recherche des revenus dans les localités environnantes pour l'équilibre familial. Cette migration de l'homme apparait comme une fuite en avant. En réalité ces hommes qui partent à la recherche du revenu ne reviennent finalement pas. Bien au contraire, ils contractent de nouvelles relations ou alliances dans leur aventure. Le témoignage de cette trentenaire nous en dit plus :

Mon mari m'a laissé avec huit enfant depuis une année, disant qu'il partait se chercher pour s'occuper de nous, depuis son départ, il n'a pas pour prendre de notre nouvelle, je me retrouve toute seule avec les enfants. Le plus petite est constamment malade. En effet, notre situation s'empire du jour au lendemain, alors j'ai dû vendre tous les vivres qu'on nous distribuait par les organismes. De par suite, je me suis lancé dans une vie de débauche en couchant partout, avec les hommes pour me procurer d'argent pour la survie de mes enfants.

Planche 8: Une survivante de la violence conjugale au Camp



Source : Enquête, Novembre 2020, auteure.

En somme, les réfugiées et leurs enfants sont victimes de sévices d'abandons, ce qui les rend de plus en plus vulnérables.

- **Le statut de réfugiée**

Au-delà des violences que la réfugiée subit dans son ménage et qui font d'elle un être vulnérable, la position ou le statut qu'elle a en territoire d'accueil renforce cet état de fragilité. Quitter sa terre natale de façon inattendue et sans préparations préalables propulse involontairement la réfugiée dans la sphère des vulnérabilités. Elle se retrouve du jour au lendemain dans une zone où elle n'a pas d'attaches ou de repères. De plus, son cadre de vie immédiat, tout comme sa prise en charge rentrent en déphasage avec sa culture de base. Comment admettre en réalité que ces personnes réfugiées se retrouvent sans abri alors qu'elles étaient mieux logées dans leurs localités natales ? Comment expliquer qu'elles soient soumises à une alimentation particulière, et qui pis est, ne correspond pas à leurs habitudes alimentaires ? A ce dernier questionnement, il nous a été donné de constater qu'après distribution des denrées alimentaires, il se développe des circuits commerciaux clandestins ou informels où les réfugiées se précipitent à aller les revendre dans l'optique de s'approvisionner en denrées locales.

Sur le plan de la prise en charge de la santé des réfugiés en général, il s'observe une sorte de rupture d'avec la thérapeutique traditionnelle pour la seule médecine moderne qui est par ailleurs monnayé. Il n'est un secret pour personne que dans la culture sub-saharienne certaines maladies sont soignées grâce aux ressources que procure ou fournit la nature. Que faire lorsqu'on est déconnecté de cette nature ?

Par ailleurs, étant donné que l'appui apporté par les humanitaires paraît quantitativement insuffisant pour la survie du ménage, certaines réfugiées se lancent clandestinement dans des exploitations agricoles de petites tailles pour subvenir aux besoins alimentaires. Il s'avère que les espaces exploités pour ces fins sont des « propriétés privées ». Ce qui suscite souvent des contradictions entre les véritables propriétaires et elles en temps de récolte. En conséquence, ces réfugiées agricultrices ne jouissent pas toujours pleinement des fruits de leur labeur parce que la production est parfois hypothéquée non seulement par les « soi-disant propriétaires » et les larcins. Ce qui les plonge à nouveau dans la précarité. Tous ces détails ici énumérés laissent à percevoir les formes de vulnérabilités directement liées au statut même de la personne réfugiée.

- **Le niveau de vie des ménages dirigés par les réfugiées du Camp**

D'après, les propos du représentant dans le camp de Dar Es Salam, dans les ménages féminins, la nature des sources de revenus, combinée à l'absence de soutien d'un conjoint, la

composition des ménages et l'accès inégal aux ressources économiques rendent plus pauvres les survivantes des violences de la violence conjugale cheffes de ménages ;

Refugiées sont à la tête des structures familiales plus précaires, du fait à la fois d'une faible dotation en capital humain et d'une faible intégration au marché du travail rémunéré, et que les femmes réfugiées chefs de ménage apparaissent également plus fragiles, parce qu'elles n'ont pas de conjoint actif présent dans le ménage et parce que leur ménage compte plus de dépendants et d'inactifs. Extrait de l'entretien avec le représentant du HCR. Enquête de terrain, Novembre 2020

- **La perturbation chez les enfants**

L'impression générale que donnent les survivantes, est qu'elles sont plus sensibles aux conséquences sur leurs enfants que sur elles. Les enfants de parents violents sont profondément déséquilibrés ; ils sont eux même dans certains cas très violents, et ainsi le vice se perpétue, ils sont perturbés, renfermés, peu sûrs d'eux-mêmes... Toute leur éducation est faussée par un vécu déstabilisant. La discorde entre les enfants (surtout dans le foyer polygamique à problème entraîne la haine envers le père). La délinquance le décrochage scolaire est manifestement les conséquences liées aux perturbations vécues par ces enfants.

III. LES MOYENS DE SUBSISTANCE ET LES STRATEGIES D'ADAPTATIONS DES MENAGES REFUGIES

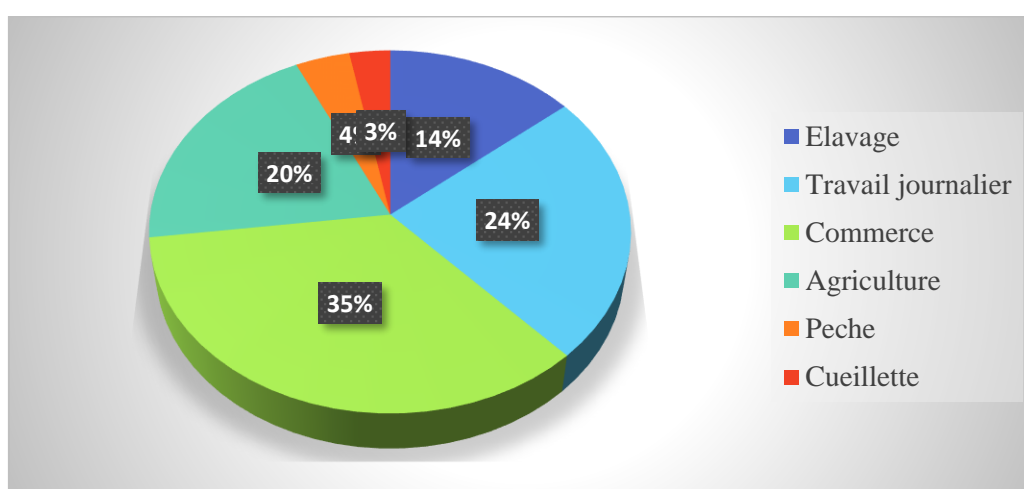
Il sera développé dans cette section, les différents moyens de subsistance ainsi que les stratégies globales d'adaptation des ménages observés dans le Camp de Dar Es Salam.

1. Les moyens de subsistances des réfugiées

L'expression « *moyens de subsistance* » désignent les activités et les ressources qui permettent aux populations de subvenir à leur besoin fondamental, comme manger, boire, se loger et s'habiller UNHCR, (Rapport, 2014). Ces moyens peuvent notamment provenir des biens humains (connaissances, éducation, capacités de travail, bonne santé), sociaux (relations sociales), naturels (terres, forêts, ressources en eau), physiques (bétail, terres, outils) et financiers (revenus, accès au crédit et aux investissements). C'est l'ensemble des méthodes utilisées par les ménages pour obtenir et conserver l'accès aux produits de première nécessité. Plus un ménage peut recourir à des moyens d'existence variés, moins il sera vulnérable. Les Moyens de subsistance sont la combinaison de toutes les activités (agricoles et non agricoles) composant les ressources (économiques et alimentaires) permettant au ménage d'exister (en subvenant à ses besoins essentiels) et de se développer. En d'autres termes, Ils comprennent les capacités, composés d'avoir (incluant les ressources matérielles et sociales) et les activités

utilisées par un ménage comme moyen de vivre. Les Moyens de subsistance d'un ménage sont assurés lorsqu'il peut faire face au stress et aux chocs, et maintenir ou améliorer ses capacités et ses avoirs productifs, C.Girard, (2017 : 6). Il est important de mentionner que dans cette zone, les moyens de subsistance sont des secteurs géographiques dans lesquels les populations réfugiées, partagent le même modèle de moyen de subsistance (même système de production/de commerce/même stratégies de protection). Dans le cadre de cette étude, les moyens de subsistance des ménages regroupent six activités socioéconomiques qui sont recensés dans la figure ci-après.

Figure 7: Répartition des enquêtées par moyens de subsistance



Source : Enquête de terrain, Novembre 2020, auteure

D'après cette figure, le commerce (35%) est pour la population réfugiée le moyen de subsistance le plus sollicité. Il est à relever que c'est une activité que ces réfugiées ont toujours exercée dans leurs pays d'origine. Ensuite, l'agriculture (20%) et l'élevage (14%) qui constitue le poumon économique du Camp.

2. Les stratégies globales d'adaptation des ménages

La vulnérabilité introduit le concept de résilience. C'est l'ensemble des moyens de subsistance disponibles et de la capacité des ménages à résister au choc L. Nda (2014 :5). Cette définition prend en considération les mesures réduisant le risque des ménages de se retrouver en situation d'insécurité alimentaire et les mesures les aidant à réagir en cas de crise. En effet, la stratégie est perçue dans cette étude comme la combinaison des moyens et biens produits ou non, dont disposent les réfugiées pour faire face à la précarité. C'est en fait, l'ensemble des activités auxquelles recourent un ménage ou un groupe de personnes afin de se procurer de la

nourriture, des revenus et/ ou des services, quand leurs moyens habituels de subsistance ont été perturbés ou sont susceptibles de l'être.

a. Le trafic des biens productifs

Le trafic des biens productifs consiste à marchander les dons ou aides par les humanitaires notamment la vente du matériel agricole (porte-tout, charrue, houe, coupe-coupe, semences) et les biens d'équipement (les matelas, les couvertures, les nattes etc.), fournis par le HCR est une stratégie de résilience développée par les ménages pour se procurer des ressources financières afin de s'auto approvisionner en vivres. Adoptée par 31% des ménages enquêtés, cette stratégie présente le risque de mettre en péril les moyens de subsistance. En effet, le matériel agricole a été distribué dans le cadre du projet sécurité alimentaire par la Croix Rouge du Tchad (CRT) aux réfugiés du Camp de Dar Es Salam. Ce projet a pour but d'encourager la population réfugiée à s'investir dans l'agriculture. Sur le terrain, nous avons constaté qu'au lieu de s'en servir, les bénéficiaires du projet, c'est-à-dire, les réfugiés préfèrent plutôt brader ce matériel au marché hebdomadaire de Bagasola. Ces ventes inopinées affectent quelque peu, l'infime partie des ménages qui s'intéresse dans l'agriculture parce qu'ayant bradé tous leurs instruments de travail, ils sont dépourvue d'outils de travail.

b. Le développement des transactions marchandes à « la noire »

Les vivres apportés par les humanitaires ne correspondent pas aux habitudes alimentaires des bénéficiaires. Face à cette situation, les réfugiées du Camp de Dar Es Salam, après distribution de ces denrées alimentaires et autres matériels d'équipements, affluent ou se ruent vers le marché hebdomadaire de Bagasola où elles ont déjà tissé leurs réseaux ou circuits commerciaux pour les brader. Après la braderie, elles s'auto approvisionnent en denrées de consommation locale dont les stocks sont généralement épuisés avant la deuxième quinzaine du mois. Cette pénurie de stock, proroge le cycle de vulnérabilité. N'ayant plus rien à manger, ces femmes se dirigent à nouveau vers le marché pour voir leurs « clients » pour emprunter les denrées alimentaires afin de tenir jusqu'à la prochaine échéance de distribution des vivres. A la fin, de ces transactions et comme l'ont d'ailleurs relevé les commerçants de ce marché, ces réfugiées contractent des dettes qui demeurent insolvables. Elles se sentent ainsi contraintes de se détourner de leurs « clients ». Il s'agit bien là d'un processus d'adaptation que ces réfugiées essaient de mettre en place, mais qui, malheureusement les enlissent dans un cycle de vulnérabilités nul sans pareil.

c. L'insolvable question de nutrition du groupe domestique...

Les ménages qui ont su vite développer les capacités de résilience économique, disposent des épargnes considérables pour faire face à la vulnérabilité. L'épargne de ces ménages dérive des petites activités génératrice de revenus réalisés au sein du Camp. Mais, malheureusement pendant la période de soudure qui couvre les mois de juillet et d'Aout, 10% des ménages épuisent leurs économies pour se nourrir. Cette tendance à puiser dans la réserve pour assurer la survie du groupe domestique, ramène ces femmes à la case départ, c'est-à-dire la situation de dénuement total. De plus, cette stratégie provoque souvent des tensions à l'intérieur des ménages parce qu'elle n'est guère appréciée par les conjoints. En effet, les hommes accusent leurs épouses d'avoir fait preuve d'une incapacité à gérer les revenus épargnés.

d. Le déstockage d'animaux

Certains ménages possédant du bétail, vendent quelques têtes pour subvenir à leurs besoins. Pendant les périodes de difficultés alimentaires, 6% de ces ménages en vendent plus que d'habitude. Ceci impacte de manière significative sur les biens du ménage et provoque une dégradation des moyens de subsistance. La stratégie de vente de bétail est nécessaire pour les ménages qui pratiquent l'élevage. D'autres stratégies s'imposent comme la récolte des cultures immatures pour les ménages qui s'impliquent dans l'agriculture.

e. La récolte des cultures immatures par la réfugiée agricultrice

Le mois d'Août est généralement caractérisé par une difficulté d'accès à la nourriture. 11% de ménages purement agricoles, par manque de nourriture, récoltent les cultures à l'état « vert » pour la consommation ou même pour la vente. La récolte de ces cultures immatures concerne beaucoup plus les produits tels les arachides, le haricot, le maïs, la canne à sucre, la patate douce et le concombre. Pour les ménages qui ne disposent pas d'un espace de culture, c'est la disette. Les enfants issus de ces familles amorphes sont parfois obligés de voler dans les champs des voisins. Au-delà du recours aux larcins, les ménages les plus vulnérables envoient parfois leurs enfants mendiés sur les places publiques.

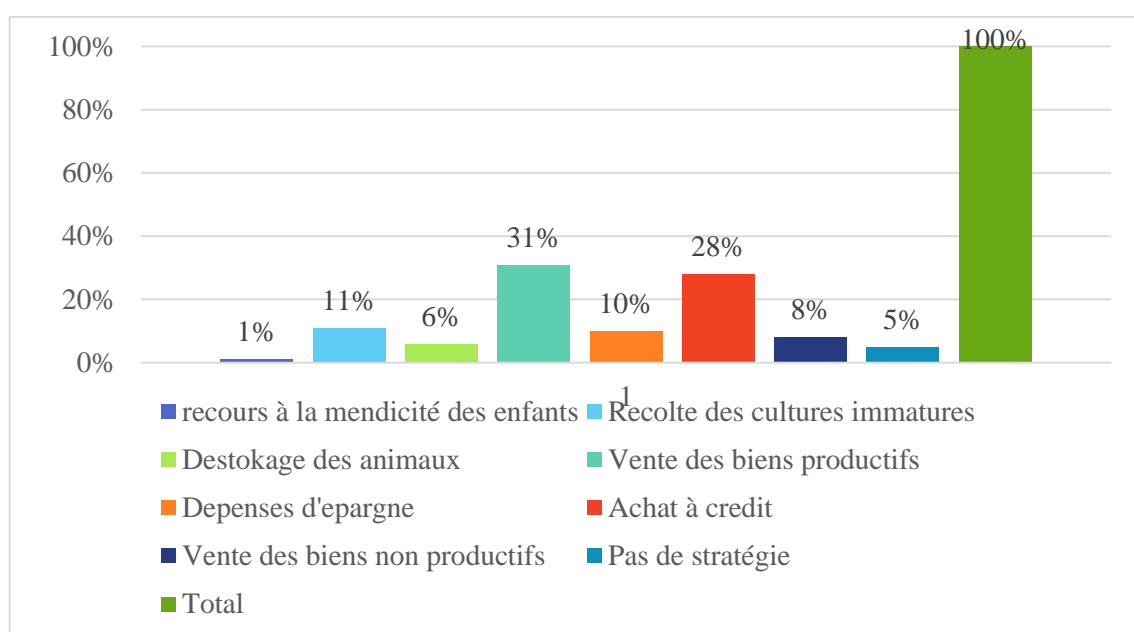
f. Le trafic des biens non productifs

Lorsqu'on parle de réfugiés, c'est l'idée de précarité des ressources qui est d'abord mise en avant, tous les réfugiés n'ont pas un statut de pauvres ! Notre expérience de terrain nous a amené à identifier des ménages fortunés au sein de la communauté réfugiée du Dar Es Salam.

Les femmes issues de ces ménages possèdent des objets de luxe tels les téléphones portables, bijoux en or, etc. Ces biens constituent des fonds de commerce. Lorsque la situation alimentaire devient critique au sein de leur ménage, elles procèdent par des ventes. Toutefois, il paraît important de signaler que cette stratégie n'est pas récurrente à l'intérieur de ces ménages.

Au regard des précédents développements, force est de constater la population féminine du Camp essaie tant bien que mal de mettre en œuvre un ensemble de mécanismes qui leur permettent de s'adapter dans ce nouvel univers. Ces stratégies se trouvent résumer dans la figure ci-après :

Figure 8: Les différentes stratégies de résilience des femmes réfugiées



Source : Enquête de terrain 2020, auteure.

Cette figure montre que la stratégie de la vente des biens productifs (31%) est la plus pratiquée par les ménages ensuite celle de l'achat des biens alimentaires à crédit (28%). Les ménages font également recours à la récolte précoce des cultures ; (11%), utilisent leur épargne ; (10%) procèdent à la vente des biens non productifs (8%) et dans une moindre mesure à la mendicité (1%).

À côté de ces moyens de subsistances et stratégies d'adaptations précitées, il y a également lieu de questionner les œuvres des humanitaires sur le terrain.

IV. LES ACTIONS HUMANITAIRES : ENTRE APPUI ET VULNERABILISATION DES REFUGIES

Il s'agit dans cette ultime partie de faire une lecture critique des actions mises en place par les différents organismes qui portent secours à la communauté des réfugiés de Dar Es Salam. Pour ce faire nous allons questionner la prise en charge socio sanitaire des populations de ce Camp.

a. La situation alimentaire

D'après les informations recueillies sur le terrain, la ration alimentaire journalière d'un bénéficiaire est constitué des aliments et des quantités ci-après :

Tableau 6: les variétés des aliments distribuées aux réfugiés dans le Camp

| Variétés des aliments octroyés par le PAM | Quantité/ gramme/jour |
|---|-----------------------|
| Céréale | 450 g |
| Légumineuse (haricot) | 700g |
| Sel | 5g |
| Sucre | 25g |
| Huile | 15g |
| Farine Jaune (CSB) | 75g |

Source : Enquête de terrain, Novembre 2020, auteure

Au regard du précédent tableau, il apparait que la ration alimentaire que les humanitaires offrent aux réfugiés est insuffisante tant qualitativement que quantitativement. Pour ce qui est de la qualité, l'on note une absence d'aliments à base protidique tels des œufs du poisson, du lait, etc. Quant aux quantités, les vivres distribués ne répondent pas à une ration complète qui représente 2.100 kcal/jour. La situation alimentaire de la communauté des réfugiés est précaire et laisse entrevoir la question de l'insécurité alimentaire qui se caractérise ici par le difficile accès aux aliments de qualité c'est-à-dire, ceux contenant toutes les substances nutritives nécessaires à la bonne croissance.

Planche 9: Enfant souffrant de malnutrition aigue



Planche 10: Enfant souffrant de malnutrition aigue



Source : Enquête de terrain, Novembre 2020, auteure

Source : Enquête de terrain, Novembre 2020, auteure

Par ailleurs, la quantité d'eau fournie aux réfugiés reste insuffisante. Le besoin minimum en eau servie dans le Camp s'élève à 10 litres par personne et par jour, tandis que la quantité minimum recommandée varie entre 15 et 20 litres par jour. Pendant notre visite, les forages disponibles autour du Camp ne disposent pas la demande en eau et toute la population réfugiée du Camp.

b. La périodicité de distribution des vivres

Évoquer cet aspect nous amène à nous interroger sur le respect du calendrier de distribution des vivres. Autrement dit, est-ce que la distribution des vivres est effectivement mensuelle ? Des dires de nos enquêtées, le calendrier de distribution se caractérise par son irrégularité. La ration distribuée pour 15 jours n'est renouvelée qu'après 20 jours parfois. D'autres disent qu'ils ne reçoivent que du sorgho en grain (non moulu) et il leur manque du combustible pour la préparation du repas. Ce retard dans la distribution pourrait augmenter la vulnérabilité des réfugiés.

c. La prise en charge sanitaire

Il existe certes un centre de santé qui accueille la population malade du Camp. Mais il est parfois arrivé d'après les déclarations des uns, d'avoir des ruptures de stocks des produits.

Ce qui a parfois amené les responsables de cette structure à se retourner vers les patients en leur demandant de fournir les produits prescrits pour être pris en charge.

En outre, le groupe électrogène chargé d'assurer la couverture énergétique connaît des périodes de rupture faute de carburant. Et comme le révèle le personnel de structure, « *nous sommes parfois obligés de nous éclairer à l'aide des lampes torches de nos téléphones portables.* » Plus récemment comme l'affirme cette sage-femme,

J'ai reçu dans la nuit, une adolescente âgée de 13ans, pour son tout premier accouchement. Alors que nous étions même rentrées en salle de travail, le groupe électrogène s'est subitement arrêté ; or, il s'agissait d'une situation d'urgence ! Me saisissant ainsi de mon téléphone qui, n'était stable et tombait répétitivement, la jeune parturiente s'est retrouvée en train de faire une hémorragie. Fort heureusement, elle l'a échappée belle !

d. Le bétail en divagation

Dans le Camp de Dar Es Salam, animaux et personnes partagent le même espace faute de zone de pâturage. Et ces bêtes ne sont pas vaccinées. Ce qui fait de cet environnement une localité à fort potentiel de contamination. L'éventualité d'une épidémie bestiale ici, aurait des conséquences néfastes sur la vie humaine. Alors que faire pour dissocier les espaces de vie humaine et animale ? Cette situation que nous qualifions d'urgence reste sans réaction de la part des humanitaires.

e. Les effectifs pléthoriques de la population réfugiée à Dar Es Salam

La localité de Dar Es Salam qui abrite des réfugiés venus du Niger et Nigéria est surpeuplée. C'est ainsi que nous avons pu identifier ceux qui disposent des cartes de réfugiés et qui y sont légalement installés (des réfugiés en situation régulière) et ceux qui ne disposent d'aucun papier et qui sont installés dans la clandestinité. En réalité ce sont ces « sans papiers » qui gonflent non seulement l'effectif de la population mais aussi sont responsables de l'insécurité ambiante à l'intérieur du Camp. Face à cette situation, comment comprendre et analyser l'attitude des humanitaires intervenant ?

Des précédents développements, il a été question de montrer les limites du HCR et tous les autres humanitaires au secours de la communauté réfugiée à Dar Es Salam. Ces organismes ne participent-ils pas aussi au travers de leurs actions au processus de vulnérabilisation de cette communauté ?

Ce chapitre qui s'achève était consacré à l'analyse des vulnérabilités dérivées en contexte de conjugalité auprès de la communauté féminine réfugiée à Dar Es Salam. Après avoir clarifié le concept de vulnérabilité, nous avons engagé une analyse sur les formes et les manifestations des vulnérabilités féminines en cours dans ce Camp. Nous avons ainsi distingué trois principales formes aux caractéristiques assez particulières. Premièrement, les vulnérabilités causées par les violences psychologiques qui se décryptent en l'inhibition du pouvoir personnel (les sentiment d'impuissance et de vulnérabilité, perte de contrôle sur la vie) ; la paralysie (passivité, sans initiatives, difficultés à récupérer le contrôle de leur vie et à prendre les bonnes décisions pour elles-mêmes.) ; les sentiments de défaite c'est-à-dire les femmes perdent espoir d'un possible changement et d'une vie meilleure ; les troubles psychologiques et psychiatriques (la peur, l'anxiété, la dépression, le stress, le syndrome de le stress post-traumatique) etc. Deuxièmement, les vulnérabilités engendrées du fait des violences physiques, qui se manifestent par « *Les souffrances physiques* » : les lésions traumatiques multiples et de nature variée (des plaies profondes, des plaies superficielles, des fractures, des brûlures etc.). Et d'autres liées aux fausses couches et accouchements prématurés. Troisièmement, les vulnérabilités nées des violences socio-économiques, c'est-à-dire la précarité issue des conditions de vie des ménages.

En outre, nous nous sommes également appesanties sur les mécanismes de résilience mis en place par les survivantes de violence conjugale. Parlant de ces stratégies nous avons retenu entre autres, le développement des transactions marchandes illicites, la braderie des vivres et matériels d'équipements alloués par les bénéficiaires ; la récolte précoce des produits agricoles, le commerce du petit bétail et des biens non productifs.

Enfin, nous avons clos notre chapitre par une analyse critique des actions menées par les humanitaires en faveur des réfugiés. Il est apparu que certaines œuvres humanitaires contribuent davantage à vulnérabiliser les couches sociales réfugiées dans ce Camp. Pour ce faire, nous avons questionné la qualité et la quantité de l'offre alimentaire, de la prise en charge sanitaire et de la gestion des effectifs de la population du Camp.

CHAPITRE IV :
LES INCIDENCES DES VULNERABILITES FEMININES DANS LE
CAMP DE DAR ES SALAM

Cet ultime chapitre de notre travail, analyse les effets induits par les vulnérabilités des réfugiées survivantes des violences conjugales dans le Camp de Dar Es Salam. En d'autres termes, ce chapitre met en évidence la vulnérabilisation des familles réfugiées suite au phénomène de violence au sein des couples. La vulnérabilité est ici perçue comme une chaîne qui entraîne continuellement d'autres formes. En réalité, les vulnérabilités dénoncées dans les précédents chapitres en cachent d'autres qu'il s'agit ici de dénoncer. Le présent chapitre comprend deux grandes articulations notamment : la vulnérabilisation des enfants et des femmes.

I. LA VUNERABILISATION DES ENFANTS

Il s'agit ici de déterminer les vulnérabilités latentes ou cachées engendrées du fait de celles vécues par les femmes et qui impactent de manière significative sur la vie des enfants. Parmi celles-ci, nous avons enregistré les mariages précoces, le décrochage scolaire, la prostitution et le travail des enfants.

1. Le mariage précoce

Le mariage précoce est un phénomène qui est récurrent dans les camps des réfugiés en général et plus particulièrement à Dar Es Salam. Suite aux mauvaises conditions de vie, les parents espèrent que marier très tôt leurs jeunes filles, serait l'une des voies de sortie de l'engrenage de pauvreté. Il en est ressorti de nos observations de terrain que, 75 % des jeunes adolescentes sont déjà en union. Et comme le déclare cette jeune enquêtée anonyme :

J'ai 20 ans aujourd'hui et mon mari en a 55. Je me suis mariée lorsque j'avais 13 ans. J'ai eu trois enfants dont premier né est âgé de 3 ans, le second a 2ans et le troisième a 18 mois. Je ne voulais pas me marier ; mais j'ai accepté parce que nous sommes pauvres et mes parents me l'ont imposé. Au moment de la cérémonie du mariage, ma mère m'avait dit de respecter mon mari et de ne jamais lui refuser des rapports sexuels. Elle me disait que quand les problèmes surviendront, je devrais, les supporter parce que c'est le foyer. C'est comme ça que j'ai trouvé la vie plus difficile après le mariage. J'étais une petite fille et je ne connaissais rien du mariage. Un jour, mon ventre a commencé à grossir et j'avais de forts maux de tête, j'avais eu trop peur, je suis à l'hôpital et l'infirmier m'avait dit que je suis enceinte de 5 mois.... Je ne suis pas heureuse dans mon mariage car mon mari s'en va souvent sans laisser de nourriture et reste absent pendant de longues périodes. Je voulais quitter le mariage, j'attendais le bon moment pour partir. S'il ne change pas.⁷

⁷ Propos recueillis lors d'une séance de l'activité d'écoutes au site des déplacés internes à Dar-nahim dans la province du lac Tchad. Le 4 Décembre 2020, auteure

En effet, la pratique du mariage précoce est encouragée par les parents en situation précaire. Dans le Camps, les réfugiés tendent à marier leurs filles très tôt parce qu'ils ne sont pas économiquement capables de les élever. Pour ces familles démunies, le mariage d'une fille avec un homme nanti paraît une stratégie de subsistance car, elles gardent espoir que leur gendre constituerait un grand appui dans le cadre de la satisfaction des besoins physiologiques.

Ce phénomène, soulignons-le, n'est pas peut être ici, le seul fait de la précarité ambiante, mais davantage une réalité culturelle. Dans la culture musulmane l'enfant de sexe féminin, une fois atteint l'âge de 05ans est déjà choisi par un homme qui, plus tard deviendra son époux, précisément dès l'apparition de ses premières menstrues. L'interprétation que nous pourrions en faire est que l'âge menstruel est le symbole même de la maturité et de la procréation. Ainsi, le mariage chez ces adolescentes que nous qualifions d'ailleurs de précoce ne l'est pas dans la culture locale ou du terroir.

Toutefois, le phénomène de mariage de précoce récurrent dans le Camp impacte sur la santé physique et mentale de ces adolescentes. Nous pouvons citer entre autres, les grossesses à risque, la vulnérabilité aux maladies sexuellement transmissibles, les mortalités post partum, la parenté non responsable, les dépressions nerveuses, le suicide. Cette situation est d'ailleurs relevée par l'UNICEF (rapport, 2001), qui estime que chez les filles, le mariage précoce est presque toujours synonyme de grossesse. Il est la cause principale de la hausse du taux de mortalité maternelle et d'accouchements prématurés. Les adolescentes sont également plus sujettes aux maladies transmises sexuellement, le HIV/SIDA inclus. Les analyses menées par l'EDST-MICS (2018), abondent dans la même posture interprétative à travers les observations ci-après. Le phénomène de grossesse précoce (moins de 20 ans), constitue un facteur de risque de mortalité infantile et maternelle. Nos extraits d'entretien avec une gynécologue à N'Djamena en novembre 2020, dresse un constat accablant sur les conséquences en matière de santé reproductive pour les filles mariées très jeunes lorsqu'elle s'exprime en ces termes :

Les filles que l'on marie à l'âge de 12 ans, elles n'ont pas fini leur croissance, leur vagin est encore immature, et ce type de violence voit surtout des complications à l'accouchement. Cette forme s'appelle la fistule. [...] Ces femmes qui sont des victimes de viol, dans les ménages, ou après un mariage forcé, en bas âge, ont des complications d'accouchement. Parce qu'elles accouchent à domicile, elles ne consultent pas, et c'est les accoucheuses traditionnelles qui le font, et elles ne tiennent pas compte de leur taille ni de leur immaturité de bassin ; elles accouchent un enfant mort-né et s'en sortent avec une fistule. Après une fistule, elles

perdent les urines et selles au quotidien. Pour finir, la majorité de ces filles est abandonnée par leurs maris.

Bien plus, les mariages précoces maintiennent les filles dans leur statut inférieur à l'homme et ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté. Il s'agit d'une situation injuste et d'un énorme potentiel perdu pour le développement des communautés réfugiées. Toutefois, il est important de signaler qu'en dépit de quelques prédispositions juridiques interdisant le mariage des enfants, cette pratique est de plus récurrente chez les groupes vulnérables notamment, les adolescentes du Camp de Dar Es Salam.

2. Le décrochage scolaire des enfants et la délinquance juvénile

La plupart des recherches effectuées dans le cadre de l'amélioration des systèmes scolaires se sont focalisées sur le problème du décrochage scolaire. Cependant, dans les pays en voie de développement, nous notons que le problème se présente sous forme d'abandon total de l'école. La définition de Lê Thanh Khoi (1967), partagée avec Rwehera (1999), semble plus réaliste. Pour ces derniers, il y a abandon scolaire chaque fois que les élèves interrompent leurs études avant la fin d'un cycle scolaire dans lequel ils sont inscrits. Ainsi, les abandons scolaires peuvent être observés tant au niveau du primaire, du secondaire que du supérieur. À cet égard, nous précisons que l'abandon se définit comme le fait de quitter définitivement l'école avant la fin des études correspondant à un niveau d'enseignement donné. Dans notre cas, l'abandon renvoie à la rupture totale d'avec les études au niveau du cycle de l'enseignement primaire.

Quant aux causes liées au phénomène de l'abandon scolaire, Deblé (1964:147) insiste sur les facteurs à la fois personnel de l'élève, de l'environnement culturel et économique des parents de l'élève et de l'environnement scolaire. Il n'en est pas ainsi pour McLuhan (1972) cité par Legendre (1993:148). Ce dernier évoque plutôt les raisons psychologiques liées, en particulier, à une (des) atteinte (s) pathologique (s). Il l'exprime ainsi :

L'abandon scolaire n'est pas attribuable à une carence de talents ou de capacités. Il relève plutôt du phénomène d'aliénation : une personne éprouve la sensation de ne plus appartenir à un milieu, de ne plus s'identifier à ces gens et à ces occupations, elle quitte donc un milieu scolaire qui lui est devenu étranger et où elle se sent inconfortable.

Dans le cadre de notre analyse, la position de MEQ (1991), cité par Legendre (1993:148), semble plutôt conciliatrice :

Les causes d'abandon sont multiples. Certaines sont inhérentes au système scolaire, comme la hausse des exigences scolaires, un

encadrement insuffisant, l'ennui scolaire, une succession d'échecs. D'autres sont liées au milieu familial comme une situation familiale conflictuelle. Des facteurs personnels jouent également un grand rôle : la faible estime de soi, le désir de l'affranchissement, etc.

L'environnement familial est également à prendre en compte tant au niveau structurel que fonctionnel car, la famille est « *un élément essentiel de la réussite scolaire* ». L'organisation, les relations et la structure de celle-ci peuvent influencer le phénomène de décrochage scolaire. Ainsi, manque de soutien, relations conflictuelles avec les parents impactent la réussite scolaire de l'enfant. Par ailleurs, les enfants issus de familles où les parents ont un faible niveau d'éducation présentent plus de risques de décrocher. L'origine socioéconomique familiale peut donc avoir une incidence sur les situations de décrochage scolaire notamment en termes de « *difficultés d'adaptation aux normes scolaires*»⁸

Dans la région isolée du lac Tchad, où vivent beaucoup de réfugiés, 62 % (OCHA, rapport ,2018) des enfants sont non scolarisés. ... Plus de la moitié d'entre eux sont des enfants en âge scolaire ayant des besoins urgents en matière d'éducation. Toutefois, l'évolution des effectifs par niveau, par classe et par sexe de 2016 à 2018, montre que, même si des améliorations sont perceptibles au fil des ans, le décrochage reste forte chez les enfants réfugiés. Cet abandon est particulièrement dû à l'extrême pauvreté de leurs parents au profit d'activités lucratives pour les garçons ou du mariage et des travaux domestiques pour les filles.

Par ailleurs, en faisant allusion à la situation familiale, le phénomène l'abandon scolaire se caractérise par les inégalités liées au genre. Chez les familles réfugiées, nous avons constaté que les filles n'ont pas la même chance de franchir le cap du CEPE par rapport aux garçons. Ce constat est dû au fait qu'en dehors de l'école, la fille a la possibilité de se marier et d'assurer la prise en charge de sa famille. A Dar Es Salam, le cas de décrochage s'observe de plus en plus chez les adolescentes. Cet écart entre le taux de filles scolarisées et celui des garçons est renforcé par l'attitude des parents. Ceux-ci préfèrent scolariser les garçons contrairement aux filles. Le décrochage scolaire chez la jeune fille ici a des atomes crochus avec les phénomènes de mariage précoce, de prostitution et de culture. Chez le garçon, l'on assiste inmanquablement au développement de la délinquance et de la criminalité juvénile. Dans le Camp les actes de délinquance de ces enfants se caractérisent par des larcins, la cueillette des produits immatures dans les champs, le viol des enfants, le banditisme. Ce qui conséquemment traduit un climat

⁸ Catherine Blaya (2010), op. cit.36, Elisabeth Bautier (2002), "Décrochage scolaire, genèse et logique des parcours" (Rapport de recherche).Consulté sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00808806/document>

d'insécurité et de de méfiance dans cet environnement. Pour préserver, leurs enfants (filles) de ces formes de dérives en cours dans le Camp, certaines familles préfèrent les garder auprès d'elles en les privant d'un certain nombre d'activités tels : les travaux champêtres, la collecte du bois de chauffage et l'école ou elles peuvent également flirter avec d'autres formes de vulnérabilités

Cependant, il est important de mentionner que le décrochage scolaire a pour conséquences inéluctables l'accroissement du taux d'analphabètes et accentue les inégalités de genre en matière d'éducation, la délinquance et l'insécurité grandissante, etc.

3. La prostitution

Outre le mariage précoce et le décrochage scolaire, la prostitution rentre également dans le registre des mécanismes de vulnérabilisation des enfants issus des couples « violents ». Entendue comme un échange de services moyennant de l'argent, la prostituée vend son corps au plus offrant. Cette activité, à première vue, semble être une stratégie de survie pour la plupart des réfugiées les avilies. Au-delà de la rentabilité économique, elle participe également de leur processus de vulnérabilisation. Les jeunes filles et les jeunes garçons sur le marché de la prostitution, en plus de la misère qui les rongent quotidiennement, sont vulnérables aux infections à VIH /SIDA et celles sexuellement transmissibles. Et il n'est d'ailleurs plus un secret que, la propagation de ces maladies en contexte de pauvreté entraîne de nombreuses pertes en vies humaines. Plutôt que d'être une stratégie, la prostitution pourrait ici enclencher un autre niveau ou degré de précarité.

Engrenés par la « vie du dehors » les jeunes prostituées ont tendance à consommer de la drogue et de l'alcool. Ce qui constitue également une entrave à leur santé. Par ailleurs, les travaux menés par M. Dorais (2006), montrent que la pratique de la prostitution comporte aussi plusieurs effets nocifs sur la sexualité notamment, la perte de sensibilité corporelle. Dufour (2005) partage également cet avis et estime que l'impact de la prostitution se traduit aussi chez les adolescentes par une désensibilisation de leur affectivité et de leur sexualité. Cette désensibilisation proviendrait des nombreux rapports sexuels impersonnels et du processus de dissociation entre son corps et ses émotions.

Outre les cas de maladies auxquelles elles sont exposées, la prostitution a également des incidences tels que le taux de grossesse non désirées et extra conjugales. Il est su de tous qu'un enfant hors mariage est parfois rejeté, quelque peu stigmatisé, et est par essence vulnérable parce qu'en quête d'identité. Dans les communautés musulmanes, l'honneur de la famille

repose sur la virginité des filles. Celles qui sont enceinte hors mariage sont donc victimes de discriminations et de marginalisation. Elles peuvent être rejetées par leur famille et deviennent ainsi vulnérables aux violences et abus, à l'esclavage domestique et à l'exploitation sexuelle. Bien plus, le phénomène de grossesse non désirée chez les adolescentes entraine un taux élevé de tentative d'avortement et de suicide.

4. Le travail des enfants

Les familles réfugiées des Camps au Tchad sont vulnérables. Et le travail des enfants apparait comme une voie de sortie à la précarité ambiante. Dans le Camp de Dar Es Salam, la plupart des personnes interrogées ont mentionné la pauvreté comme cause principale de la traite des enfants réfugiés (es). C'est la pauvreté qui oblige les enfants avec l'appui ou l'accord de leurs parents à sortir de la maison pour la recherche d'un emploi rémunéré afin de subvenir aux besoins de première nécessité. En réalité, mettre très tôt l'enfant au travail participe non seulement de leur formation et éducation, mais aussi et de leur responsabilisation. L'enfant qui gagne très tôt la rue pour une activité génératrice de revenus se socialise à la responsabilité car, il se prend lui-même en charge et aussi sa famille. En effet, le travail des enfants consiste à travailler dans les champs appartenant aux autochtones ou ils effectuent quotidiennement des tâches bien définies (défrichage, semis, récolte). En contrepartie, ils reçoivent quotidiennement, soit de l'argent (1500 francs par jour), soit des produits récoltés notamment du maïs et du haricot. D'autres encore, vont auprès des enclos où l'on élève des chameaux pour collecter leurs déchets, lesquels sont utilisés comme combustible pour les ménages. Un sac de 50kg de déchets récupéré est vendu à 1700francs CFA. À ce propos, Djido, l'un des enfants enquêtés s'exprime en ces termes,

J'ai passé deux ans à récupérer les déchets des chameaux pour revendre. Pour cela, j'avais l'habitude de sauter par-dessus le mur ou de ramper à travers la clôture de l'enclos qui abritait les chameaux, pour ramasser les cacas des bêtes et les vendre aux populations. Je faisais cela tous les jours pour donner à manger à mes parents, mes frères et sœurs.

Bien plus, la traite des enfants est davantage perçue dans le cadre du développement des activités pastorales. Les jeunes enfants de sexe masculin dont la tranche d'âge flotte entre 8 et 18ans vont dans les localités environnantes du Camp pour se faire recruter comme bouvier auprès de certains éleveurs. D'après les sources d'informations crédibles du Camps, le contrat de travail de l'« *enfant-bouvier* » consiste à assurer la garde du troupeau de bœufs pendant 6 mois pour en recevoir un à la fin. Ce travail paraît intéressant pour plus d'une raison. Tout

d'abord, il apparaît comme une forme de capacitation du jeune enfant au métier d'éleveurs. Ensuite, il rentre dans ce que nous qualifions ici d'autonomisation économique sur le moyen terme. Il suffit juste d'un peu de patience pour l'enfant ; parti de chez ses parents pour une année, il en revient avec deux bœufs qu'il peut d'ores et déjà lui-même croisés pour avoir son propre bétail. Il est connu de tous qu'être propriétaire d'un troupeau d'animaux est synonyme d'aisance financière.

Par ailleurs, il paraît aussi important de relever que les enfants qui gagnent la rue pour la recherche d'un mieux-être sont vulnérables et flirtent avec de nombreux dangers tels la drogue, la délinquance, le grand banditisme, le phénomène de coupeurs de route, etc

II. LA VULNERABILISATION DES FEMMES

Tout comme dans la précédente partie, il est question dans celle-ci, de montrer que bien qu'étant déjà sujette à pas de vulnérabilités, la réfugiée, peu importe les stratégies d'adaptation qu'elle envisage, reste embrigadée dans une chaîne de vulnérabilités à n'en point finir. Ces vulnérabilités relèvent de ce que nous qualifions de « faces cachées » de la violence conjugale au sein des couples réfugiés. Autrement dit, il s'agit de ressortir les implications, voire les conséquences de l'expérience conjugale de la réfugiée en situation de violence.

1. La déstructuration de la famille

Comme mentionné plus haut, l'aventure migratoire qui projette les hommes et les femmes dans les nouveaux milieux sociaux n'est pas une expérience joyeuse. Sortir précipitamment de son biotope, fragilise l'équilibre mental des uns et des autres. Ajouter à cela, le phénomène de la violence au sein des couples qui amplifie davantage cet état de fragilité. L'idée de déstructuration des familles ici avancée s'explique simplement par le fait que, suite aux difficiles conditions de vies observées au sein des ménages, certaines familles volent en éclat. C'est le cas de cette jeune femme de 30ans, mère de 08enfants qui a préféré requérir l'anonymat et qui s'est retrouvée du jour au lendemain, toute seule à assumer le poids des responsabilités et charges de la famille. D'après ses révélations, son conjoint aurait prétexté la recherche d'un emploi salarié dans les localités environnantes pour l'abandonner. Le mot abandon ici usité tient au fait que depuis plus d'un an environ ledit conjoint ne donne pas de nouvelles.

D'autres réfugiées qui ont vécu des expériences similaires attestent que les conjoints qui migrent pour la recherche d'une meilleure condition ne reviennent que très difficilement. Ayant

trouvé fortune dans les localités hôte, ces hommes se mettent dans de nouvelles relations, où ils recommencent leur vie conjugale. Les enfants issus de ces cas d'abandon surtout les aînés, vont eux aussi développer une grande tendance à migrer pour s'offrir également un meilleur cadre de vie. Au fil du temps, l'on assiste incontestablement à la déstructuration de la famille avec des cas de « perdus de vue », de « familles recomposées ». Au regard de cette réalité, la réfugiée se retrouve dans une situation où le mari et certains enfants ont « fondu dans la nature ». Dans leurs « ailleurs », se constituent de nouvelles familles qui pourtant sont déconnectées de leurs souches. Dans un tel environnement, les frères et sœurs n'ont plus dorénavant le privilège de se connaître. Ce qui pourrait plus tard donner lieu à des familles incestueuses au sein de la fratrie. La cellule familiale se désagrège avec pour impact la vulnérabilisation sexuelle. La conjointe abandonnée est fragilisée, traumatisée et à tendance elle aussi à se laisser aller sur le plan sexuel.

2. La reconfiguration de la solidarité

Le phénomène d'abandon du foyer conjugal étant une réalité du Camp, l'on assiste comme mentionner dans le précédent paragraphe à la dislocation de la famille dans l'espace. En réalité, le fait pour le conjoint de partir sans donner de nouvelles suscite également au sein de la même famille de nouveaux départs notamment ceux des enfants. Partis pour ne plus donner de nouvelles, il s'en suit un affaiblissement de la solidarité au sein de la cellule familiale. Les individus unis autrefois par les liens de similitude et de fraternité, sont dorénavant motivés par les intérêts et les gains personnels. Pendant que les enfants et les conjoints prennent la route de l'aventure spatiale, la réfugiée survivante trouve de nouveaux partenaires sexuels susceptibles non seulement d'assurer sa survie quotidienne, mais aussi et surtout d'assouvir ses envies sexuelles.

3. La stigmatisation et l'exclusion sociale

La stigmatisation est le fait de dénigrer ou de rejeter une personne ou un groupe en raison de son comportement, de ses croyances, de sa condition ou de tout autre caractéristique. Parler du processus de stigmatisation de la réfugiée de Dar Es Salam, consiste ainsi à démontrer que la précarité dans laquelle elle croupit au quotidien, les traumatismes subit par les affres de la guerre, les violences vécues dans leurs expériences conjugales, tout comme les stratégies qu'elle essaie de mettre sur pieds l'enlène ou la maintient dans une situation de « misère inédite ». Avant leur déplacement, la structure classique d'un ménage était fondée sur la présence d'un chef de ménage masculin. Avec le phénomène de migration forcée notamment,

le cas des réfugiés, cette puissance masculine s'effondre avec l'accès des femmes au statut de cheffe de ménage. De nos observations de terrain, il en est ressorti que 55%, des ménages réfugiés sont dirigés par les femmes. Ainsi, les réfugiées cheffes de ménage sont fréquemment la cible de représentations particulièrement défavorables. Ces ménages sont considérés comme affaiblis par l'absence d'un homme, et donc perçus comme vulnérables et facilement attaquables aussi bien moralement que physiquement. Considérés comme une menace à l'équilibre individuel, familial et collectif, ils sont souvent associés à la précarité et à la vulnérabilité qui les rendent plus sensibles à ces manifestations de rejet de la société. En outre, les réfugiées survivantes des violences conjugales peinent sous le poids des travaux domestiques et de leurs responsabilités familiales sans aucun appui. Et comme le souligne cette femme Haoussa enquêtée : « *Mon mari est vivant, mais c'est presque comme s'il n'était pas là. Ma situation est la même que pour celles qui n'ont pas de mari. Il ne me soutient pas du tout* ». Une autre femme Boudouma enquêtée de renchérir : « *Les femmes qui ont un mari sont aussi mal loties que celles sans mari. Nos maris abusent de nous, ils s'emparent de l'argent que nous gagnons, ils ne travaillent pas, ils ne font rien du tout !* ». Les femmes réfugiées se trouvent souvent en marge de la société, elles sont victimes de discrimination et marginalisées en tant que des citoyennes de la seconde zone. Ces vulnérabilités sont perpétuées et exacerbées par les déplacements. Les réfugiées de Dar Es Salam sont davantage suspectées, accusées et stigmatisées d'être les principaux catalyseurs de l'expansion des vulnérabilités non seulement à l'intérieur du Camps, mais aussi dans la communauté d'accueil. Au lieu de bénéficier de la protection telle que recommandée dans la convention, ces réfugiées sont exposées et étiquetées de pauvres. Cette situation les expose à toute sorte de qualificatifs dégradants, dérisoires, et laisse planer des accusations plus ou moins fondées, qui se déclinent sous forme de victimisation.

4. Les limites de l'autonomisation des réfugiées dans le changement de leur rôle au sein ménages.

Les limites de l'autonomisation dans le changement du rôle de la réfugiée s'explique par l'absence de partenariat masculin. Cette absence que nous qualifions d'ailleurs de « *supériorisation* » de l'homme ou la vision androcentrique de la société, tout comme le changement de rôle dans un ménage entrave l'autonomisation de réfugiées. Nous avons constaté que la réfugiée se déploie quotidiennement pour sa survie tandis que son partenaire ne l'y accompagne pas. Cette attitude de l'homme contribue davantage au processus de sa vulnérabilisation. Aussi n'a-t-on pas souvent entendu dire que l'union fait la force ? Comment

expliquer cette inertie de l'homme à l'intérieur du ménage ? On peut donc déduire avec les analyses menées par la FAO (1999), l'implication de la réfugiée dans le développement des activités agricoles contribue à la leur paupérisation. Leur estime de soi s'estompe et elles sont toujours en proie au complexe d'infériorité. La situation des réfugiées marginalisées ou de celles qui connaissent une quelconque discrimination sur le plan social est une réalité qui entrave leur plein épanouissement.

Au terme de ce chapitre qui met fin à notre analyse, il a été question d'examiner les incidences de la vulnérabilité féminine sur les enfants et sur la réfugiée victime de la violence conjugale. Pour ce faire, il ressort de nos argumentations que les effets induits par la vulnérabilité des réfugiées suites aux violences conjugales sur les enfants à sont entre autres : la prostitution ; le mariage précoce, le décrochage scolaire et la délinquance juvénile, le travail des enfants. Quant à la seconde section, nous avons étendu la vulnérabilisation de la réfugiée survivante comme conséquence de sa fragilisation. En effet, il a été montré, bien qu'étant déjà sujette à pas de vulnérabilités, la réfugiée, peu importe les stratégies d'adaptation qu'elle envisage, reste embrigadée dans une chaîne de vulnérabilités à n'en point finir. Ces vulnérabilités relèvent de ce que nous qualifions de « faces cachées » de la violence conjugale au sein des couples réfugiés. Nous avons ainsi observé, la déstructuration de la famille, la stigmatisation et l'exclusion sociale, la reconfiguration de la solidarité, les limites de l'autonomisation des réfugiées dans le changement de leur rôle au sein ménages.

CONCLUSION

Le thème sur lequel portait cette étude qui s'achève est le suivant : « les *violences conjugales au Tchad : Analyse des vulnérabilités féminines dans le Camp des réfugiées de Dar Es Salam dans la province du la* ». Dans cette réflexion, notre posture était celle de rendre compte des violences conjugales comme mode d'expression des vulnérabilités multiformes des réfugiées dans le Camp de Dar Es Salam. Le choix de mener une telle analyse a été motivé par plusieurs raisons regroupés en deux catégories que sont les faits et les documents :

En ce qui concerne les faits empiriques, la première raison est partie d'une expérience vécue lors d'une enquête sur "la planification familiale au Tchad" et plus spécifiquement dans les ménages des personnes déplacées et retournées dans leurs villages respectifs dans la province du Lac. Il nous a été donné de voir que la majorité des femmes rencontrées justifiaient leurs multiples gestes comme résultant des violences sexuelles. Outre cette révélation, nous nous sommes également appuyées sur des réalités que nous avons vécues durant notre enfance et qui nous ont d'ailleurs traumatisées. Il s'agit des multiples scènes de violence conjugale perpétrées au sein de notre famille d'origine qui nous a laissé sensible à ce phénomène.

Sur le plan épistémologique, le choix de ce sujet s'est expliqué par le fait que les travaux scientifiques antérieurs sont majoritairement focalisés sur les violences basées sur le genre dans les camps de réfugiés. Très peu d'analyses ont jusqu'ici exploré le champ des vulnérabilités féminines suite aux violences conjugales à l'intérieur de ces camps. En prenant en considération ces manquements, notre principal objectif visait à examiner les vulnérabilités auxquelles sont exposées les réfugiées survivantes des violences perpétrées par les conjoints ou partenaires intimes dans Camp de Dar Es Salam,

Au regard de ce qui est ainsi apparu comme notre objectif premier, notre travail a été articulé autour d'une principale interrogation : comment comprendre et expliquer les vulnérabilités des réfugiées en situation de conjugalité dans le Camp de Dar Es Salam ? Cette interrogation a donné lieu à quatre autres, dont la première questionne les facteurs enclenchant la masculinisation des violences au sein des couples réfugiés. La deuxième quant à elle, s'est intéressée aux formes et manifestation des vulnérabilités féminines survivantes des violences conjugales au Camp de Dar Es Salam. La troisième a interrogé, les stratégies d'adaptation mise sur pied par les réfugiées survivantes des violences conjugales dans ce Camp. La dernière a mis en évidence les incidences de ces vulnérabilités sur les enfants et spécifiquement la réfugiée survivante de violences conjugales à l'intérieur du Camp.

Par ailleurs plusieurs hypothèses ont servi de réponses probables à ces différentes questions pré citées dont la principale a été vérifiée à travers le matériau recueilli sur le terrain.

Les femmes victimes des violences conjugales sont psychologiquement, physiquement et économiquement vulnérables.

La vérification de ces différentes hypothèses a été faite à travers l'usage concomitant des approches qualitative et quantitative. Notre préoccupation dans cette étude étant non seulement d'examiner les formes des vulnérabilités auxquelles sont exposées les réfugiées survivantes de violences au sein couple, mais aussi et surtout de produire des analyses statistiques descriptive, lesquelles nous ont permis de saisir l'avis du plus grand nombre sur les faits observés. La collecte des informations de terrain a été menée à travers la mobilisation de plusieurs techniques notamment, les entretiens, l'observation, le questionnaire et les documents.

À cet égard, les entretiens que nous avons tenus se sont effectués sous les modes directif et groupé. La première forme nous a permis d'échanger avec les personnes ressources des structures d'accueil qui reçoivent les victimes de violences basées sur le genre dans le camp de Dar Es Salam à savoir : le chargé de protection/HCR, l'officier des assistantes psychosociales/CRT, l'assistant juridique/APLFT, la responsable du service de maternité/IRC et le responsable de la police nationale. Les entretiens groupés quant à eux, ont été fait auprès des réfugiés en union constitué dans les blocs retenus pour notre étude à l'intérieur du Camp.

En outre, l'observation s'est faite de manière directe. Le mode direct a été effectué à travers nos organes de sens et spécifiquement la vue, l'ouïe et le toucher. Nous avons observé avec plus attention les faits, les personnes et l'environnement afin de nous orienter tout au long de ce travail. Nous avons par ailleurs, exploité des documents de toutes sorte tels que, les ouvrages généraux, les articles scientifiques, les revues, les cartes, les émissions télévisées et radiophoniques, rapports, les mémoires, les thèses, sites internet. L'assemblage d'informations collectionnées nous a permis de saisir les faites examinés dans leur généralité. S'agissant du questionnaire, notre échantillon est constitué de 100 répondantes réparties dans quatre blocs en raison de 25 enquêtées de chaque bloc retenu.

Pour ce qui est des hypothèses, les observations de terrain montrent de façon globale que les formes de vulnérabilités qui affectent les réfugiées survivantes des violences conjugales se présentent sous formes d'affectives psychologiques, des souffrances physiques ainsi que la vie précaire à l'intérieur des ménages. De manière spécifique, les survivantes des violences au sein des couples réfugiés présentent des signes psychotraumatiques, des troubles émotionnels et psychosomatiques, les cicatrices des plaies, morsures et lésions cutanées de toute sorte témoins de souffrances physiques. Ces formes de vulnérabilités affectent les capacités

d'autonomisation de ces réfugiées. Du point de vue économique et social, il nous a été donné de constater que les vulnérabilités se traduisent par des difficultés financières, la détérioration de la qualité de vie de ces réfugiées victimes des violences conjugales.

Quant aux facteurs explicatifs ou justificatifs de la masculinisation de la violence au sein des couples réfugiées, nous avons entre autres recensés le poids de la culture, la consommation de la drogue et des stupéfiants, la mauvaise appropriation des versets coraniques, les actions humanitaires ainsi que la pauvreté. En effet, d'après les préceptes culturels ethno-religieux, la femme doit obéissance et soumission à son époux. Et ce dernier à pleine autorité et pouvoir sur elle. En outre, l'expérience a montré qu'un homme qui consomme de la drogue et des stupéfiants développe une forte tendance à la violence à l'intérieur de son foyer. Dans le Camp de Dar Es Salam, il nous a été donné de voir que les hommes qui consomment de l'alcool sont violents vis-à-vis de leurs conjointes. Un autre registre de facteurs de la violence au sein des couples réfugiés est l'action humanitaire, le fait de faire de la femme la principale réceptrice des aides et vivres octroyés par les organismes d'appui, suscite une sorte de rébellion masculine. Les hommes estiment que ces organismes donnent un certain zèle et pouvoir aux femmes lesquels constituent une entrave à leur autorité et pouvoir. Bien plus, il est également apparu que la pauvreté ambiante à l'intérieur de ce Camp constitue également l'un des éléments ou mécanismes enclencheur de la violence. La plupart des réfugiés, eu égard leur statut social, peinent à s'insérer dans les petits métiers pour assumer leurs responsabilités et deviennent ainsi agressifs envers leurs conjointes.

Pour ce qui est de la mise en place des stratégies d'adaptation dans leur dans « leur nouveau milieu social » les réfugiées du Camp ont développé des mécanismes qui leur permettent de s'établir durablement dans leur nouvel environnement. Nous avons ainsi relevé le trafic des biens productifs notamment le matériel agricole. Il s'agit ici, pour ces femmes, de brader au marché local le matériel et les vivres reçus par les humanitaires afin de s'auto approvisionner en denrées alimentaires locales. Le plus souvent, les vivres de ces organismes ne correspondent aucunement à leurs habitudes alimentaires. Outre le trafic des denrées alimentaires, le déstockage d'animaux apparaît ici comme une autre stratégie de survie mise sur pieds par ces femmes. Certains ménages possédant du bétail, vendent quelques têtes pour subvenir à leurs besoins. Pendant les périodes de difficultés alimentaires, 6% de ces ménages en vendent plus que d'habitude. La récolte des cultures immatures par la réfugiée agricultrice est généralement caractérisée par une difficulté d'accès à la nourriture, en période difficile comme le mois d'Août. Nos données de terrain montrent que 11% de ménages purement

agricoles manquent de nourriture pendant la période d'Août et récoltent les cultures à l'état « vert » pour la consommation, voir pour la vente).

La quatrième hypothèse secondaire, quant à elle, se justifie au travers des effets induits par les vulnérabilités des réfugiées à savoir : le décrochage scolaire des enfants dans certaines mesures ou, les réfugiées en situation d'extrême pauvreté contraignent les enfants à quitter l'école pour exercer des petits commerces en vue de faire face à leur situation précaire. Il nous a paru juste de mettre un accent particulier sur les filles, elles sont les plus touchées dans cette situation. Un autre effet repose sur les mariages précoces, il s'explique au fait qu'une fille est souvent considérée comme un fardeau, son mariage permet aux parents d'avoir une bouche en moins à nourrir les autres, de s'enrichir et de créer des alliances stratégiques avec une autre famille. En effet, quand les parents peinent à subvenir aux besoins de leurs enfants, ces derniers pensent à marier leur fille, le plus tôt possible afin qu'elle puisse bénéficier de la situation financière stable du mari. Outre, est la prostitution comme une stratégie de survie des femmes réfugiées ainsi que les filles adolescentes, dans ce contexte, elle est ici perçue comme les effets nuisibles de la précarité qui conduit les femmes réfugiées et filles réfugiées à se lancer dans cette pratique qui pourrait avoir des répercussions néfastes sur famille. Autres conséquences telles que la détérioration du lien familial, la stigmatisation et l'exclusion sociale, les limites à l'autonomisation des réfugiées incidences des vulnérabilités féminines sur la réfugiée elle-même en question.

Ce travail de recherche a été organisé autour de deux grandes parties, dont la première avait pour centre d'intérêt la description socio-anthropologique de notre cadre d'étude Dar Es Salam scindé en deux chapitres. Le premier chapitre de cette partie a été consacré à la présentation exhaustive et détaillée du Camp des réfugiés Dar Es Salam. Il s'agit ici d'un aperçu panoramique de la localité de Dar Es Salam, plus précisément du Camp de réfugiés qu'elle abrite. Les points qui marquent cette présentation sont énumérés comme suit : le contexte politique, le cadre juridique et réglementaire des réfugiés au Tchad ainsi que la présentation du camp de Dar Es Salam. Quant au deuxième chapitre, il renseigne, globalement, sur le profil de la femme réfugiée victime des violences conjugales, les perceptions développées autour de ces formes de violences au Tchad et particulièrement à Dar Es Salam, les facteurs qui engendrent la violence conjugale et les actions entreprises par l'Etat pour la protection des réfugiées victimes de violences. L'examen des types de violences ainsi que les facteurs qui les suscitent sont également développés dans cette section.

Dans la seconde partie, notre travail a consisté en l'analyse de la vie des réfugiées victimes de violences conjugales et leur processus de vulnérabilisation dans ce camp. Dans ce chapitre, a abordé les différentes formes et manifestations des vulnérabilités aux quelles sont exposées les réfugiées survivantes au sein de couple dans le Camp de Dar Es Salam. Nous l'avons organisé autour de trois axes dont : Le premier s'intéresse au sens et puissance du concept de vulnérabilité, le deuxième par contre analyse les types de vulnérabilités dérivées des violences au sein des couples réfugiés. Le troisième quant à lui a développé les mécanismes de résilience mis en place par les survivantes de violence conjugale. Parlant de ces stratégies nous avons retenu entre autres, le développement des transactions marchandes illicites, la vente des vivres et matériels d'équipements alloués par les bénéficiaires ; la récolte précoce des produits agricoles, le commerce du petit bétail et des biens non productifs. Nous également fait une analyse critique des actions menées par les agences humanitaires en faveur des réfugiés. Il est apparu que certaines œuvres humanitaires contribuent davantage à vulnérabiliser cette couche sociale dans ce Camp. Ainsi, nous avons questionné la qualité et la quantité de l'offre alimentaire, la prise en charge sanitaire et la gestion des effectifs de la population du Camp. Quant au dernier chapitre, nous avons examinés les effets induits par les vulnérabilités des réfugiées survivantes des violences conjugales dans le Camp de Dar Es Salam. Il a été observé dans ultime chapitre que les vulnérabilités féminines engendrent, la vulnérabilisation des enfants et de la réfugiée elle-même. La vulnérabilisation est ici perçue comme une chaine qui entraine continuellement d'autres formes de la fragilisation et de la précarité.

Somme toute, les vulnérabilités féminines issues des violences conjugales constituent un fléau universel qui détruit le tissu social, menace la vie, la santé et la prospérité des femmes qui en sont victimes. Malgré les efforts consentis par l'Etat tchadien en collaboration avec le Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR) et ses partenaires ainsi que les associations féminines pour lutter contre les violences conjugales, ce phénomène persiste sous différentes formes. Il faudrait dès lors élaborer des stratégies de lutte en phase avec le vécu des réfugiées survivantes des violences au sein de ménage :

- ✓ Mettre en place/ continuer les activités de sensibilisation sur les droits des femmes et des filles, et leur place à part entière dans la communauté réfugiée en intégrant les hommes et les garçons (à travers des groupes de discussion séparés et mixtes) ;
- ✓ Mettre en place une approche graduelle pour les sortir de cette extrême vulnérabilité par une combinaison d'activités intégrant notamment, la protection sociale, faciliter l'accès de ménages aux services sociaux de base ;

- ✓ Mettre en sur pied les mécanismes d'accompagnement surtout dans le domaine de l'appui à la production agricole (intrants, outils, appui conseil, aménagement d'espaces cultivables), au stockage des récoltes, à la mise en marché, à la création de filières et de chaînes de valeurs. Des actions similaires doivent être envisagées dans le domaine de l'élevage et de petits métiers de l'artisanat qui peuvent être les plus gros absorbeurs de la main d'œuvre des réfugiés ;
- ✓ Renforcer les capacités des ménages pour faciliter l'accès aux revenus monétaires leur permettant de couvrir différents besoins (alimentaires et non alimentaires) ;
- ✓ Mettre l'accent sur une approche multisectorielle (pourquoi pas des transferts monétaires à usages multiples) avec une composante de financement pour le renforcement des moyens d'existence ;
- ✓ Assurer une implication effective des femmes dans la production et la gestion des ressources des ménages ;
- ✓ Mettre en place des activités sociales et économiques pour l'autonomisation des femmes et des filles. Les activités d'autonomisation économique et sociale des femmes permettent de réduire leur dépendance et leur vulnérabilité et aussi améliorer leur statut dans la société. Ces activités peuvent inclure la distribution du cash et le maraichage et jardin pour cette population qui jadis vivaient de la vente des produits agricoles qu'ils produisaient. Cela permettra de réduire les risques de d'exploitation auxquelles les femmes et les filles sont exposés.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

- ANSART, P.** (1990). *Les sociologies contemporaines* (Vol. 211): Seuil.
- BLANCHET, A., GHIGLIONE, R., MASSONNAT, J., & TROGNON, A.** (1987). *Les techniques d'enquête en sciences sociales: observer, interviewer, questionner*, Bordas.
- BEAUVOIR, S. d.** (1949). *Le deuxième sexe* *Le deuxième sexe* , 395-395).
- BOURDIEU, P.** (1997). *Meditations Pascaliennes*, (Paris, Editions do Seuil).
Trans.(forthcoming) Richard Nice, Pascalian Meditations. Cambridge: Polity Press.
- CHAMBERLAND, C.** (2003). *Violence parentale et violence conjugale: des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées* (Vol. 8): PUQ.
- CHÂTEL, V., et SOULET, M.-H.** (2003). *Agir en situation de vulnérabilité*. Presses Université Laval.
- CLAVEL, G.** (1998). *La société d'exclusion: comprendre pour en sortir*: Editions L'Harmattan.
- DORAIS, M.** (2006). *Jeunes filles sous influence: prostitution juvénile et gangs de rue*, avec la collaboration de P. Corriveau, Montréal, VLB Éditeur.
- DEBLE, I.** (1964). *Les rendements scolaires dans les pays d'Afrique d'expression française* ,Presses universitaires de France.
- JODELET, D.** (1989).,(dir). *Représentations sociales*, Paris, PUF.
- LEBEL, J.-M., et ROY, A.** (2000). *Québec, 1900-2000: le siècle d'une capitale*: Editions MultiMondes.
- MATHIEU, N.-C.** (2007). *Une maison sans fille est une maison morte*, Les Editions de la MSH.
- MOSCOVICI, S.** (1984). *Psicología social*: Anthropos Editorial.
- NGA NDONGO, V.** (2003). *Plaidoyer pour la sociologie africaine*, Presses universitaires de Yaoundé.
- OMAR, A.** (1987). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*, Presses de l'Université du Québec, Montréal.
- RWEHERA, M.** (1999). *L'educaton dans les" pays les moins avances": quelle marge de manœuvre? : Editions L'Harmattan.*

II. ARTICLES SCIENTIFIQUES ET REVUES

- BA, M. B.** (2020). "Violence en milieu urbain: facteurs de vulnérabilité et de résilience chez les jeunes filles de la Maison Rose de Médina Gounass". In *Cahiers du Genre*(2),37-46
- BECERRA, S.** (2012)." Vulnérabilité, risques et environnement: l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain". In *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(1).
- BIDOU, J.-É.,et DROY, I.** (2013)."De la vulnérabilité individuelle aux syndromes de vulnérabilité: quelles mesures?" In *Revue Tiers Monde*(1), 123-142.
- BIRKMANN, J.** (2006). "Measuring vulnerability to promote disaster-resilient societies: Conceptual frameworks and definitions. Measuring vulnerability to natural hazards: Towards disaster resilient societies", 1, 9-54.
- BORNAND, S.** (2015). "Faire reconnaître sa vulnérabilité: quand les épouses zarma (Niger) quittent le foyer conjugal". In *Cahiers du Genre*(1), 113-133.
- BOUCHON, M.** (2009)." Violence Against Women: Gender, Culture and Societies". Practical approach. Technical Support Service for Operations (STAO), Doctors of the World.
- CADRIN, H., COMMUNAUTAIRE, & LOISELLE, J.** (1990). "État de santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale", rapport de recherche, [Rimouski, Québec]: Dép. de santé communautaire, Centre hospitalier régional
- CARAVECCHIA, E. S.** (2020)." Se redéfinir dans la langue colonisatrice": Nouvelles voix autochtones francophones: Chroniques de Kitchike de Picard-Siouï et Bréviaire du matricule 082 de Cousineau-Mollen. *Canadian Literature*, 59-74.
- CARMOUZE, J.-P.** (1976). "La régulation hydrogéochimique du lac Tchad". Contribution à l'analyse biogéodynamique d'un système lacustre endoréique en milieu continental cristallin.
- CASTEL, R.** (1994). "La dynamique des processus de marginalisation: de la vulnérabilité à la désaffiliation". *Cahiers de recherche sociologique*(22), 11-27.
- CASTRO ZAVALA, S.** (2013). "*Politiques d'immigration : femmes et violence conjugale dans le contexte québécois*". *Alterstice*, 3(2), 97-109.
- CHARAFEDDINE, R.** (2002). "Access to clean air or access to health care: Which is more important for health status?" Paper presented at the The 130th Annual Meeting of APHA.
- CHÂTEL, V., et ROY, S.** (2018). "Un monde compassionnel?" *Cahiers de recherche sociologique*,7-22.

- DORAIS, L. A.** (1987). "Musées nationaux du Canada: Une politique concrète." *Loisir et Société/Society and Leisure* , 69-82.
- DOWTON, M., & AUSTIN, A. D.** (1995). "Increased genetic diversity in mitochondrial genes is correlated with the evolution of parasitism in the Hymenoptera". *Journal of Molecular Evolution*, 958-965.
- DUNGUMARO, E. W.** (2008). "Gender differentials in household structure and socioeconomic characteristics in South Africa". *Journal of Comparative Family Studies*, 39(4), 429-451.
- DURAND, J.-P.** (2001). "Filmer le social?" *L'Homme la Société*(4), 27-44.
- EYRAUD, F., et SAGET, C.** (2005). "L'essentiel sur les salaires minimums dans le monde": La documentation française.
- FAYNER, E.** (2006). "Violences, féminin pluriel: les violences envers les femmes dans le monde contemporain". E.JL.
- GARFINKEL, H.** (1967). "Ethnomethodology". Englewood Cliffs.
- GARFINKEL, Y., et GANOR, S.** (2008). "Khirbet Qeiyafa: Shaarayim". *The journal of Hebrew scriptures*, 2-10.
- GREENE, D., et JOHNSON, E.** (1999). "Modelling recruitment of *Populus tremuloides*, *Pinus banksiana*, and *Picea mariana* following fire in the mixedwood boreal forest", *Canadian Journal of Forest Research*. 462-473.
- GUIMELLI, C.** (1988). "Agression idéologique, pratiques nouvelles et transformation progressive d'une représentation sociale: la représentation de la chasse et de la nature chez des chasseurs languedociens". Aix-Marseille 1.
- HERLA, R.** (2018). "Apports féministes à la critique du travail". Collectif contre les violences familiales et l'exclusion.
- JANIN, P.** (2006). "La vulnérabilité alimentaire des Sahéliens: concepts, échelles et enseignements d'une recherche de terrain". *L'Espace géographique*; 355-366.
- JANIN, P., et CHARGÉ DE RECHERCHES, I.** (2008). "Marginalité, vulnérabilité et pratiques de survie en période de soudure alimentaire". *L'État des savoirs*, 48-151
- JASPARD, M.** (2005). "Les violences envers les femmes: une reconnaissance difficile". *Femmes, genre et société. L'État des savoirs*, 148-156.
- JODELET, D.** (1984). "Représentation sociale: phénomènes, concept et théorie". *Psychologie sociale*, 357-378.
- JOHNSON, H., OLLUS, N., & NEVALA, S.** (2008). "Eliminating violence against women: Forms, strategies and tools. Paper presented at the Workshop presented at the

- Seventeenth Session of the United Nations Commission on crime Prevention and Criminal Justice". Vienna: UNICRI.
- M.KEBE, M., & CHARBIT, Y.** (2007). "Genre et vulnérabilité au Sénégal: les femmes chefs de ménage." In *Revue européenne des migrations internationales*, 51-65.
- KHAN, M. A., Gul, B., & WEBER, D. J.** (2004). "Action of plant growth regulators and salinity on seed germination of *Ceratoides lanata*." *Canadian Journal of Botany*, 82(1), 37-42.
- KISHOR, S., et JOHNSON, K.** (2004). "Profiling domestic violence: A multi-country" study. MEASURE DHS+, ORC Macro.
- LANDRY, M., NADEAU, L., & RACINE, S.** (1996). "Prévalence des troubles de la personnalité dans la population toxicomane du Québec". Recherche et intervention sur les substances psychoactives-Québec.
- LAVAL, C., et WEBER, L.** (2002). "Le nouvel ordre éducatif mondial: nouveaux regards" Paris Syllepse.
- LEGENDRE, P.** (1993). "Spatial autocorrelation: trouble or new paradigm?" *Ecology*, 1659-1673.
- LEYMANN, H., et GUSTAFSSON, A.** (1996). "Mobbing at work and the development of post-traumatic stress disorders". *European Journal of work and organizational psychology*, 251-275.
- MAGRIN, G., LEMOALLE, J., POURTIER, R., DÉBY ITNO, I., FABIUS, L., MOATTI, J.-P., . . . SEIGNOBOS, C.** (2015). "Atlas du lac Tchad".
- MAYNERI, A. C.** (2018). "Les impasses de la transe à l'école. Violences de genre, religions et protestations à N'Djamena". In *Cahiers d'études africaines*, 881-911.
- MIMCHE, H., & TANANG, P.** (2013). "Les violences basées sur le genre à l'école en République centrafricaine". In *Recherches & éducatives*, 49-63.
- MOSCOVICI, S.** (1961). "La psychanalyse: son image et son public". Paris: PUF. Trsl by David Masey as Moscovici, Serge (2008). *Psychoanalysis: its image and its public*.
- MOSCOVICI, S.** (1984). The myth of the lonely paradigm: A rejoinder. *Social research*, 939-967.
- NATHAN, F.** (2009). "Natural disasters, vulnerability and human security". *Facing Global Environmental Change* (pp. 1121-1129): Springer.
- NIANG, O., et FAYE, E. H.** (2014). "Traitement des violences basées sur le genre par les medias au Sénégal". In *Cahiers d'études africaines*, 81-91
- Elias, N.** (2019), "Petit précis de théorie sociologique", 101

- OGIEN, A.** (2016). "Garfinkel et la naissance de l'ethnométhodologie". Occasional Paper, 34.
- PAUGAM, S., et Schnapper, D.** (1991). "La disqualification sociale: essai sur la nouvelle pauvreté". Presses universitaires de France Paris.
- PATRIZIA ROMITO (2011)**. La revue internationale de l'éducation familiale, n° 29 | pages 87:105
- QUIVY, R., et CAMPENHOUDT, L.** (1995). "Manual of investigation in social sciences, Lisbon-Portugal: Gradativa " Publications, SA.
- RACINE, S.** (2007). "Un tour d'horizon de l'exclusion". Service social, 91-108.
- RICHARD, P., et PAILLET, E.** (2014). "Effectivité des droits et vulnérabilité de la personne: bruylant." In cahier de recherche sociologique, 10-14.
- ROY, S.** (2008). "De l'exclusion à la vulnérabilité. Continuité et rupture. Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social", 13-34.
- ROY, S.** (2010). "De l'exclusion à la vulnérabilité", dans V. Châtel et S. Roy (dir.), "Penser la vulnérabilité : visages de la fragilisation du social", Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 13-34
- SINCLAIR, D.** (1985). "Understanding wife assault: A training manual for counsellors and advocates: Ontario Government Bookstore", Publications Services Section.
- THOMAS, H.** (2008). "Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc." Recueil Alexandries.

II. DOCUMENTS SPECIFIQUES

1. Rapport

- ALDA FACIO** (14 Décembre 2017). Rapport la fin de mission de 10 jours au Tchad, Présidente du Groupe de Travail sur la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique.
- EDS-MICS** (Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), Ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International (2014–2015).
- FOGAROLI. S.** (2016): Facilitation de processus participatifs pour la promotion de l'autonomisation des femmes, l'engagement des hommes et le dialogue communautaire en faveur de l'égalité genre dans la résilience dans la région de Sila (Tchad). Rapport de mission, Concern Worldwide.
- GATHIER. L.** Rapport final de l'état de la recherche en sciences sociales sur la violence conjugale en Afrique sub-saharienne : constitution et analyse d'une base de données bibliographiques, IRD/UCM. 2008

- GLOBAL PROTECTION CLUSTER** (2016), Scoping Mission: Chad, Décembre 2016.
Oxfam (2016) Document Stratégie Programme Barh el Gazel, OXFAM Tchad.
- OCHA** (2017) TCHAD : Profil humanitaire de la région du Sila (janvier 2017).
- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L’ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE** (2014) Rapport national d’évaluation des vingt (20) ans de mise en œuvre des recommandations du programme d’action de Beijing. N’Djamena.
- UNHCR TCHAD** (2016 ; 2019). Rapport des incidents de violences basées sur le genre
- UNCHR TCHAD** (2017). Profilage socioéconomique des réfugiés Soudanais, Centrafricains et Nigériens. Note synthèses des principaux résultats provisoires résultats provisoires, Septembre 2017.
- OCHA TCHAD** (2016). Plan de réponse humanitaire, janvier-décembre 2017.
- KRUG, E. G.** (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé: World Health Organization.

2. Textes juridiques

- Charte International de Droits de l’Homme et des Peuples.1879
- Convention sur l’Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l’égard des Femmes(CEDEF).1979
- Convention de l’Union Africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969
- Convention de l’Union Africaine sur la protection et l’assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) de 2009

Constitution de la République du Tchad.2016

III. MEMOIRES ET THESES

Modeste ALLA-IYAMAL : « *le mariage précoce et l’éducation de jeune fille à N’Djamena* », mémoire présenté en vue de l’obtention de diplôme Master professionnel en Genre et Développement à l’Université de Yaoundé1, Mars 2018.

Charrette MAXIME. : « *Les facteurs d’apparition et de maintien de la vulnérabilité sociale : parcours de vie d’individus en situation de vulnérabilité à Sherbrooke* », Mémoire présenté à l’Université de Sherbrooke comme exigence partielle de la maîtrise en service social (M.S.S), Septembre 2017.

Solange ESSOMBA EBELA : « *comprendre le retour de l’élite politique urbaine de Zoélélé (sud Cameroun)* », Thèse présenté en vue de l’obtention du Doctorat /Ph.D en sociologie à l’Université de Yaoundé 1, Mai 2016.

IV. DICTIONNAIRE

FERREOL.G. et al (2004). Dictionnaire de sociologie, Paris Armand colin

LAROUSSE (2020)

V. WEBOGRAPHIE

CARON, R. ET D. DAMANT (2014); Survivre dans un camp de réfugiés. Entre réel et symbolique (note de recherche). *Anthropologie et Sociétés*, 38(2), 265-284, doi: <https://doi.org/10.7202/1026175ar>. Consulté le 10 septembre 2021.

AXELLE BRODIEZ-DOLINO, Le concept de vulnérabilité, *La Vie des idées*, 11 février 2016. ISSN: 2105-3030 URL: <http://www.laviedesidees.fr/Le-concept-de-vulnerabilite.html>Becquet Cabot, J. (1955). Région du Mayo-Kebbi (Territoire du Tchad). Sur horizon.documentation.ird: <http://horizon.documentation.ird.fr/exl>. Consulté le Janvier 24, 2020.

DAMMAM ME, AYESHA IMAM, et al (Dir.): Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales Africaines, *Nouvelles Questions Féministes*, 2006/3 (Vol. 25), p.140-143. DOI:10.3917/nqf.253.0140. URL : <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2006-3-page-140.htm>. Consulté le 22 Septembre 2020

FAVRE, J. (2007), Réfugiés et déplacés dans l'est du Tchad. De l'intervention humanitaire à la sécurisation militaire, *EchoGéo*. <http://echogeo.revues.org/2061>. Consulté le 2 Février 2021

www.globalprotectioncluster.org/_assets/fles/feld_protection_clusters/Chad/fles/chad_hrp_2017_fr.pdf

ONU- FEMMES (2015), Points programmatiques essentiels pour mettre fin l'égard des femmes, www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1372349275.pdfwww.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1372349275.pdf. Consulté 11 septembre 2021

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. (1951). Convention relative au statut des réfugiés. <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/statusofrefugees.aspx>. Visité le 2 Mars 2021

UNICEF (2010), Etude sur la protection sociale au Tchad, République du Tchad/UNICEF, <http://dev.tchadotheque.org/images/pdf10062013/139693911-Etude-sur-la-protection-sociale-au-Tchad-Analyse-de-la-situation-et-recommandations-operationnelle-UNICEF-October-2010.pdf>. Visité le 12 Mars 2021

UN HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (2003), La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. Principes directeurs pour la prévention et l'intervention, www.refworld.org/docid/41388ad04.html [24 avril 2017].
Visité le 12 Mars 2021

WFP-UNHCR (2012), Évaluation d'impact – Méthodes mixtes Contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables dans les contextes de réfugiés de longue durée : impact et rôle au Tchad, Vol. I Rapport d'évaluation. <http://daraint.org/wp-content/uploads/2013/04/wfpunhcr-chad-french.pdf>. Visité le 4 Janvier 2021

<https://www.google.com/search?q=d%C3%A9finition+de+la+sociologie&source>. Vue le 11Mai 2020

<https://www.journaldequebec.com/2021/07/06/un-homme-recherche-pour-violence-conjugale-a-thetford-mines>. Vue 11 Mars 2021

<https://www.google.com/search?q=vuln> . Consulté 16 Mars 2021

<https://www.google.com/search?q=violence>. Consulté le. Consulté le 22 Avril 2021

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/conjugalit%C3%A9/18256>. Consulté le 23 Avril 2021.

<https://www.google.com/search?q=r%C3%A9fugi> Consulté le 2 Mai 2021.

<https://www.7switch.com/fr/ebook/9782940503865/from/openedition>. Consulté le 5 Juin 2021.

<http://www.un.org/en/ecosoc/docs/2010/res%202010-16.pdf> . Consulté le 5 Juin 2021.

http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/68/340. Consulté le 5 Juin 2021.

<http://www.ohchr.org/EN/Issues/Women/WGWomen/Pages/Annualreports.aspx> . Consulté le 5 Juin 2021.

ANNEXES

ANNEXE 1

Questionnaire destiné aux femmes en union dans le camp de Dar Es Salam

Nous menons une recherche sur « *les violences conjugales au Tchad : Analyses des vulnérabilités féminines dans le camp de réfugiés de Dar es Salam à Bagasola /province de lac* ». Les réponses à ce questionnaire sont essentiellement confidentielles et rentrent dans le cadre d'un mémoire. Merci de les répondre objectivement possible.

Date ___/___/___

I. Identification des enquêtées

1. Quel âge avez-vous ? _____
2. Quel est votre niveau d'étude ? (Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes)

- étude primaire
- étude secondaire
- étude supérieure
- école coranique

3. Quelle est votre appartenance ethnique ?

- Kanembou
- Boudouma
- Arabe
- Haoussa

Autre à préciser.....

4. Quelle religion pratiquez-vous ?

- Islam
- Christianisme
- Autres à préciser

II. Situation socio-économique

6. Quel est votre statut socio-professionnel ?

- Ouvrière

- employée
- fonctionnaire
- commerçante
- Cultivatrice
- Éleveuse
- Artisane
- Pêcheuse

Autres à préciser : _____

7. Quelle est votre source de revenu ? (Plusieurs réponses sont possibles)

- L'élevage
- Agriculture
- Petits commerces
- Pêche
- Aide humanitaire
- Autres, veuillez préciser : _____

III. Rapport conflictuel dans le foyer

8. Comment jugez-vous les rapports que vous vivez dans votre foyer ?

- Egalitaire
- Inégalitaire

9. Si les rapports sont inégaux, comment cela se manifestent-t-il ?

2. Et au sein dans votre foyer, est qu'il vous arrive d'être confronté à des tensions conjugales ? Est-ce que les tensions sont parfois violentes ?

- Oui
- Non

3. Si oui, quel genre de violences existe dans votre vie de couple et quelles en sont les causes? Pouvez-vous les décrire ?

IV. Situations des vulnérabilités des femmes suites aux violences conjugales

12. Suite aux violences subies par le partenaire, avez-vous remarqué l'apparition de problèmes psychologiques et/ou physiques à long terme ? Pourriez-vous décrire les symptômes que vous avez remarqués ?

- Dépression
- Anxiété
- Diminution de la capacité d'agir
- Perte de confiance en soi
- Souffrance physique
- Incapacité d'être autonome
- Incapacité de reprendre le contrôle de sa vie

Autre, veuillez préciser : _____

Plusieurs réponses sont possibles.

13. Quelles sont les difficultés auxquelles vous face actuellement dans votre cadre de vie conjugale ?

- Perte de capital économique
- Détérioration de la relation intime
- Précarité au foyer
- Charge des de enfants

Autres veuillez précisez _____

14. Comment réagissez-vous face à ces problèmes ?

15. Avez-vous fait un appel à une aide durant la relation de couple avec le partenaire violent ? Si oui, pourriez-vous préciser à qui vous avez appel ;

- Famille ou amis ;
- Service de police ;
- Assistance psychosociale ;
- Autres, veuillez préciser _____

Merci beaucoup d'avoir répondu à nos questions et pour nous autoriser à utiliser ces informations dans le cadre de cette étude. Nous rassurons que toutes ces informations seront traitées de manière anonyme.

ANNEXE 2

Guide d'entretien aux personnes ressources

Nous menons une recherche sur « **les violences conjugales au Tchad : Analyses des vulnérabilités féminines dans le camp de réfugiés de Dar-Es-salam à Bagasola /province de lac** ». Les réponses à cet entretien sont essentiellement confidentielles et rentrent dans le cadre d'un mémoire. Merci de les répondre objectivement possible.

Date ___/___/___

- Genre _____
- Fonction _____
- Organisation _____

Questions aux répondants (es)

Selon vous quel est l'ampleur de violences conjugales dans le Camp de réfugiés de Dar Es Salam ?

1. Quelles sont les types des conflits conjugaux qu'observez-vous dans ce Camp ?

2. Quelles sont les raisons qui poussent les hommes à violenter leurs conjoints ?

3. Quels sont les facteurs qui favorisent les violences conjugales dans le camp des réfugiés ?

4. Selon vous quelle mesure les inégalités de genre et la violence conjugale contre les femmes qui affectent les moyens d'existences des survivantes au foyer ?

- Santé,
- Revenus,
- Participation dans la vie
- Pouvoir de décision ?

5. Y' a-t-il des normes sociales qui discriminent et ne protègent pas les femmes survivantes de VC ?

6. Quelles sont les formes spécifiques de vulnérabilités des femmes réfugiées de Dar-Es-Salam suite aux actes de violence que les hommes exercent sur leurs partenaires femmes ?

7. Comment se manifestent ces formes de vulnérabilités ?

8. Au niveau du foyer, dans quelle mesure les inégalités de genre et la violence contre les femmes impactent et affectent différemment ? (Expliquez)

9. Face à ces problèmes, est ce qu'il y a des ménages qui sont plus vulnérables ? pouvez-vous nous décrire les formes et les manifestations de ces vulnérabilités dues aux violences dans le foyer conjugal ?

10. À votre avis, quel est l'impact de la vulnérabilité sur les femmes victimes et au sein de couple ?

- Sur les femmes (survivantes) (ex : santé, revenus, participation dans la vie sociale, pouvoir de décision, etc.)
 - Sur l'éducation des enfants ;
 - Sur les relations entre les membres du foyer ;
 - Sur le mode de subsistance (ex : dépenses, diversification des sources de revenus.
-
-

11. Selon vous quelles répercussions négatives des vulnérabilités des survivantes de violences au sein des couples sur la qualité de vie des ménages ?

12. Selon votre domaine d'intervention, quelles sont les actions concrètes que vous menez dans le domaine la prise en charge des survivantes de violences conjugales pour réduire leurs vulnérabilités ?

- Au niveau psychosocial :
 - Au niveau médical :
 - Au niveau juridique/judiciaire :
 - Au niveau sécuritaire :
 - Au niveau relèvement et développement socioéconomique :
-
-

13. Quels sont les principaux obstacles que vous rencontrez :

- Au niveau psychosocial :
 - Au niveau médical :
 - Au niveau juridique/judiciaire :
 - Au niveau sécuritaire :
 - Au niveau du relèvement et développement socioéconomique
-
-

14. Comment les violences quotidiennes au sein des couples réfugiés impactent elles les processus de changements sociaux nécessaires au développement des capacités de résiliences ? Expliquez

15. Quelles vos recommandations pour la prévention et une amélioration des capacités de prise médicales et sociales des conséquences de vulnérabilités au camp de Dar Es Salam ?

Merci beaucoup d'avoir répondu à nos questions et pour nous autoriser à utiliser ces informations dans le cadre de cette étude, toutes ces informations seront traitées de manière anonyme.

ANNEXE 3**Guide d'entretien de groupe destiné aux hommes en union dans le camp de Dar Es Salam.**

Nous menons une étude sur « *les violences conjugales au Tchad : Analyses des vulnérabilités féminines dans le camp de réfugiés de Dar Es Salam à Bagasola /province de lac* ». Les réponses à cet entretien sont essentiellement confidentielles et rentrent dans le cadre d'un mémoire. Merci de les répondre objectivement possible.

Date ___/___/___

Age : ___

Questions aux répondants

1. Au sein de vos foyers, est ce qu'il vous arrive d'être confronté à des problèmes conjugaux ? Décrivez les formes de ces problèmes svp.

2. Quelles places occupent les femmes dans vos vies de couple.

3. Selon vous quelles sont les raisons qui vous poussent à violenter vos femmes ?

4. Quelles sont pratiques traditionnelles qui affectent le bien-être de la femme au sein de couple dans votre communauté ? Comment se manifestent-ils ?

5. Comment est-ce que vous les hommes au quotidien réagissez-vous à la vulnérabilité de la femme suite à la violence causée par son conjoint ?

6. Il y' a les normes sociales qui discriminent et ne protègent pas les femmes survivantes de VC dans votre communauté ? Si oui pouvez-vous nous les décrire.

7. Que pensez-vous des revenus de vos femmes ?

8. Au niveau du foyer, dans quelle mesure les inégalités de genre et la violence contre les femmes impactent et affectent différemment ? (Expliquez) ?

9. A votre avis, quel est l'impact de la vulnérabilité les femmes victimes et au sein de couple ?

- Sur les femmes (survivantes) (ex : santé, revenus, participation dans la vie sociale, pouvoir de décision, etc.)
- Sur l'éducation des enfants
- Sur le mode de subsistance (ex : dépenses, diversification des sources de revenus)

10. Selon vous quelles répercussions négatives des vulnérabilités des femmes survivantes de violences au sein des foyers conjugaux sur les qualités de vie des ménages ?

Merci beaucoup d'avoir répondu à nos questions et pour nous autoriser à utiliser ces informations dans le cadre de cette étude, toutes ces informations seront traitées de manière anonyme.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------------|
| SOMMAIRE | i |
| DÉDICACE | ii |
| REMERCIEMENTS | iii |
| LISTE DES TABLEAUX | iv |
| LISTE DES FIGURES | v |
| LISTE DES PLANCHES | vi |
| LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES | vii |
| RESUME | ix |
| ABSTRACT | x |
| | |
| INTRODUCTION | 1 |
| I. LA JUSTIFICATION DU THEME | 2 |
| 1. Les faits..... | 2 |
| 2. Les documents | 2 |
| II. LE PROBLEME DE RECHERCHE..... | 3 |
| III. LA PROBLÉMATIQUE..... | 3 |
| IV. LES QUESTIONS DE RECHERCHE | 12 |
| 1. La question principale | 12 |
| 2. Les questions secondaires :..... | 12 |
| V. LES HYPOTHESES DE RECHERCHE | 13 |
| 1. Hypothèse principale | 13 |
| 2. Hypothèses secondaires | 13 |
| VI. LES OBJECTIFS DE RECHERCHE..... | 13 |
| 1. L'objectif général | 13 |
| 2. Les objectifs spécifiques..... | 14 |
| VII. LA METHODOLOGIE..... | 14 |
| 1. Le cadre théorique d'analyse | 14 |
| 2. Les outils de collecte des données | 16 |
| 3. Echantillon..... | 20 |
| VIII. LES DIFFICULTES RENCONTREES | 22 |
| IX. LA DÉFINITION DES CONCEPTS | 23 |
| 1. La violence conjugale | 23 |
| 2. La vulnérabilité féminine..... | 24 |
| 3. Réfugié(es)..... | 24 |
| X. L'ARTICULATION DU TRAVAIL | 24 |

PREMIERE PARTIE : DAR ES SALAM AU CŒUR D'UNE SOCIO ANTHROPOLOGIE..... 25

CHAPITRE I : APERÇU SOCIOGRAPHIQUE DE LA LOCALITÉ DE DAR ES SALAM/LA PROVINCE DU LAC 27

| | |
|---|----|
| I. LE CONTEXTE POLITIQUE | 28 |
| 1. L'instabilité socio-politique..... | 28 |
| 2. Le paradoxe des camps réfugiés au Tchad | 29 |
| 3. Populations et mouvements | 30 |
| II. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE | 33 |
| 1. Le réseau hydrographique | 33 |
| 2. La végétation et les caractéristiques du sol | 33 |
| 3. La climatologie | 33 |
| 4. Le relief..... | 34 |
| III. LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DU REFUGIE | 34 |
| 1. Les normes internationales de protection des réfugiés | 34 |
| 2. Les instruments régionaux de protection des réfugiés..... | 35 |
| 3. Les instruments juridiques nationaux | 36 |
| 4. La procédure de détermination du statut de réfugiés..... | 36 |
| IV. LA PRESENTATION DU CAMP DES REFUGIS DAR ES SALAM | 37 |
| 1. Historiogenèse du Camp : pourquoi Dar Es Salam? D'où vient ce nom ?..... | 37 |
| 2. La population du Camp | 38 |
| 3. Les groupes ethniques dominants..... | 39 |
| 4. Les obédiences religieuses des populations du Camp | 40 |
| 5. La structuration socio-économique de la population réfugiée..... | 41 |
| 6. Les rôles sexués et charges de travail | 42 |
| 7. La participation aux prises de décisions | 42 |
| 8. La diffusion des informations à l'intérieur du Camp | 42 |
| 9. Les organisations intervenantes à l'intérieur du Camp de Dar Es Salam..... | 43 |
| 10. Les Infrastructures disponibles | 44 |
| 11. Les principales activités sources de revenus | 45 |

CHAPITRE II: LES VIOLENCES CONJUGALES EN CONTEXTE MIGRATOIRE FORCE ET LES VULNERABILITES FEMININES AU CAMP DE DAR ES SALAM (TCHAD)..... 47

| | |
|---|----|
| I. LE PROFIL SOCIO ECONOMIQUE DE LA REFUGIEE DU CAMP DE DAR ES SALAM..... | 48 |
| 1. Age des enquêtées | 48 |
| 2. Niveau d'étude..... | 49 |
| II. LA PERCEPTION VIOLENCE CONJUGALE AU SEIN DES COUPLES REFUGIES DE DAR ES SALAM | 50 |
| 1. La violence conjugale : un phénomène socio-culturel normal | 50 |
| 2. La violence : un acte socialement répréhensible | 51 |

| | |
|--|-----------|
| 3. La typologie des violences conjugales subies par les réfugiées du Camp de Dar Es Salam | 53 |
| 4. Le cadre légal et institutionnel de la protection de la protection des femmes..... | 55 |
| III. LES FACTEURS EXPLICATIFS DES VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES REFUGIES..... | 57 |
| 1. La culture comme fondement de la violence..... | 57 |
| 2. La mauvaise interprétation des versets coraniques..... | 58 |
| 3. Les humanitaires comme instigateurs de la violence | 58 |
| 4. La consommation de l'alcool et de la drogue..... | 58 |
| 5. La pauvreté | 59 |
| 6. Le manque de communication entre conjoints | 59 |
| IV. APERÇU SUR LA VULNERABILITE DES MENAGES DES REFUGIEES AU TCHAD..... | 60 |
| 1. La situation de vulnérabilité spécifique : la femme cheffe de ménage au Camp des réfugiés | 61 |
| 2. La fragilité des ménages féminins | 62 |
| 3. Les caractéristiques du “groupe domestiques” | 62 |
| 4. La taille des ménages..... | 62 |

DEUXIEME PARTIE :: LA VIE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET LEUR PROCESSUS DE VULNERABILISATION DANS CE CAMP..... 64

CHAPITRE III: LES VULNERABILITES DES FEMMES VICTIMES DES VIOLENCES CONJUGALES DANS LE CAMP DE REFUGIES DE DAR ES SALAM 66

| | |
|---|-----------|
| I. SENS ET PUISSANCE DU CONCEPT DE VULNERABILITE..... | 67 |
| 1. Au plan individuel | 67 |
| 2. Au plan collectif | 68 |
| II. LES FORMES DES VULNERABILITES DES REFUGIEES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES A L'INTERIEUR DU CAMP DE DAR ES SALAM | 69 |
| 1. Les différentes formes des vulnérabilités observées sur le terrain | 69 |
| 2. Les manifestations des formes vulnérabilités des réfugiées suite aux violences conjugales | 70 |
| III. LES MOYENS DE SUBSISTANCE ET LES STRATEGIES D'ADAPTATIONS DES MENAGES REFUGIES | 75 |
| 1. Les moyens de subsistances des réfugiées | 75 |
| 2. Les stratégies globales d'adaptation des ménages..... | 76 |
| IV. LES ACTIONS HUMANITAIRES : ENTRE APPUI ET VULNERABILISATION DES REFUGIES | 80 |

CHAPITRE IV : LES INCIDENCES DES VULNERABILITES FEMININES DANS LE CAMP DE DAR ES SALAM 84

| | |
|---|-----------|
| I. LA VUNERABILISATION DES ENFANTS | 85 |
|---|-----------|

| | |
|---|------------|
| 1. Le mariage précoce..... | 85 |
| 2. Le décrochage scolaire des enfants et la délinquance juvénile | 87 |
| 3. La prostitution..... | 89 |
| 4. Le travail des enfants | 90 |
| II. LA VULNERABILISATION DES FEMMES | 91 |
| 1. La déstructuration de la famille | 91 |
| 2. La reconfiguration de la solidarité..... | 92 |
| 3. La stigmatisation et l'exclusion sociale..... | 92 |
| 4. Les limites de l'autonomisation des réfugiées dans le changement de leur rôle au sein ménages. | 93 |
| CONCLUSION..... | 95 |
| BIBLIOGRAPHIE | 102 |
| ANNEXES..... | 111 |
| TABLE DES MATIÈRES | 123 |